

La France de l'abondance

Des rentes à la prospérité partagée

PIERRE MERZEAU

Table des matières

La France de l'abondance

Des rentes à la prospérité partagée

Introduction — Le paradoxe français

PARTIE I — LA FRANCE DES RENTES

Chapitre 1 — La mécanique des rentes

Chapitre 2 — La rente fiscale

Chapitre 3 — La rente foncière

Chapitre 4 — La rente corporatiste

Chapitre 5 — La rente bureaucratique

Chapitre 6 — La rente de naissance

PARTIE II — CONSTRUIRE L'ABONDANCE

Chapitre 7 — Une France qui fonctionne

Chapitre 8 — Produire : énergie et alimentation

Chapitre 9 — Habiter et circuler

Chapitre 10 — Protéger : santé, sécurité, justice

Chapitre 11 — Apprendre, travailler, entreprendre

Chapitre 12 — Les règles du jeu

Chapitre 13 — La France dans le monde

PARTIE III — LES QUESTIONS QUI RESTENT

Chapitre 14 — Qui paie l’abondance

Chapitre 15 — Objections et projet commun

Conclusion — Le Grand Basculement

Note sur les sources et les mesures

Introduction — Le paradoxe français

Faites la liste de ce que la France réussit.

Elle figure parmi les pays les plus productifs au monde par heure travaillée [1]. Son système de santé a été classé premier de la planète [2]. Son territoire est le plus visité du monde [4]. Son armée est la seule d'Europe à combiner dissuasion nucléaire, forces de projection et siège permanent au Conseil de sécurité. Ses physiciens ont remporté trois prix Nobel en quinze ans, sa chimiste a coinventé les ciseaux génétiques, ses mathématiciens raflent la moitié des médailles Fields d'une décennie [3]. Ses écrivains accumulent les Nobel de littérature, ses maisons de luxe dominent un marché qu'elles ont inventé, et sa langue est parlée par 396 millions de personnes sur cinq continents, ce qui en fait la quatrième du monde [409].

Regardez maintenant les chiffres suivants.

Le produit intérieur brut par habitant y est inférieur d'un quart à celui des États-Unis et d'environ 12 % à celui de l'Allemagne [5]. Le chômage structurel oscille entre 7 et 9 % depuis quarante ans, quand le Danemark, la Suède ou les Pays-Bas

tiennent entre 3 et 5 % [6]. La croissance moyenne depuis 2000 plafonne à 1,1 %, contre 1,8 % outre-Atlantique [7]. La dette publique approche 116 % de la richesse produite [8].

Et les Français le sentent. Plus de huit sur dix estiment que les responsables politiques gouvernent pour leurs intérêts personnels [9]. Le pays figure parmi les plus pessimistes du monde développé [10], et ce pessimisme tient moins aux conditions matérielles qu'à des institutions qui semblent avoir cessé de livrer ce qu'on leur demande.

Ce livre est né de cet écart.

Cet écart se traduit en choses très concrètes. Un écart de 12 % de richesse par habitant avec l'Allemagne n'a rien d'une statistique abstraite : c'est un salaire médian plus faible, des services publics moins bien financés à taux de prélèvement identique, et une capacité d'investissement amputée d'autant chaque année. Répété sur vingt ans, il produit exactement ce que les Français constatent sans savoir le nommer : un pays qui travaille autant que ses voisins, produit comme eux, et dont le quotidien se dégrade quand même.

Le pessimisme français, si souvent moqué comme un trait de caractère, est une lecture assez juste de cette expérience. Quelqu'un qui constate que son loyer absorbe une part croissante de son salaire, qu'il faut six mois pour un rendez-vous chez un spé-

cialiste et deux ans pour obtenir un jugement, ne se trompe pas sur les faits. Il se trompe seulement sur les causes, parce que personne ne les lui a présentées clairement.

Les explications habituelles ne manquent pas : les Français seraient comme ça, c'est la faute du libéralisme, c'est la faute de l'État. Ce livre les laisse de côté et démonte chaque problème pièce par pièce. Chaque résultat a une cause précise. Chaque cause a un nom, des bénéficiaires identifiables et un coût mesurable. Et chacune a des alternatives que d'autres pays pratiquent déjà.

La thèse tient en une phrase. La France n'a pas abîmé ses acquis par hasard : elle a construit, décision après décision, un système de rentes qui protège le présent au détriment de l'avenir.

Une rente, au sens que l'économie politique donne à ce mot depuis Ricardo, est un revenu tiré d'une position protégée plutôt que d'une richesse créée. Elle ne récompense ni le travail, ni l'invention, ni le risque pris. Elle récompense le fait d'être arrivé avant.

Sans projet commun, protéger ce qui existe devient le réflexe par défaut. Des dizaines de milliards d'euros de niches fiscales financent ce qui existe déjà et non ce qui se crée. Des ordres pro-

fessionnels limitent leur nombre au nom de la qualité. Un droit des sols protège les propriétaires en place contre ceux qui voudraient le devenir. Une complexité administrative est devenue un marché en soi. Un système successoral laisse les plus grands patrimoines se transmettre à des taux qu'aucun héritier ordinaire ne connaît.

Aucun de ces dispositifs n'a été conçu par malveillance. Chacun avait, au moment de sa création, une justification qu'on pouvait défendre. Aucun n'a jamais été supprimé. C'est leur accumulation, et elle seule, qui produit le résultat.

Deux propriétés expliquent qu'ils durent, et il faut les avoir en tête pour lire ce qui suit.

La première tient à l'asymétrie des forces en présence. Une position protégée crée des bénéficiaires peu nombreux et organisés, qui disposent de temps, d'argent et de relations pour défendre ce dont ils vivent. Ceux qui en paient le prix sont dispersés, et chacun perd trop peu pour se mobiliser : le patient qui attend, le candidat évincé, le locataire qui renonce. Les organisés l'emportent sur les dispersés, systématiquement, et cela n'a rien à voir avec la valeur de leurs arguments.

La seconde tient à ce que ces positions ne s'additionnent pas, elles se multiplient. Le régime fiscal favorable à la pierre nourrit la rente foncière. La rente foncière fige les mobilités. L'immobili-

té protège les professions fermées là où elles sont installées. Leur fermeture renforce la valeur du diplôme qui y donne accès. Le diplôme se transmet dans les familles avec le patrimoine. Et l'épaisseur administrative qui enveloppe le tout avantage ceux qui savent s'y orienter. On ne défait donc aucune de ces rentes en la traitant seule, ce qui explique l'échec de quarante ans de réformes sectorielles.

Tout ce qui précède décrit ce qui bloque. Reste à nommer ce qui manque, et c'est la même chose depuis le début : un projet commun.

Le mot paraît vague, et il désigne pourtant quelque chose de très concret. Un pays qui sait ce qu'il construit peut demander des efforts, parce que chacun voit à quoi ils servent. Un pays qui n'a plus de projet ne peut proposer que des sacrifices au nom de l'équilibre des comptes, et il s'étonne ensuite qu'on les refuse. C'est la France depuis quarante ans : des réformes présentées comme des renoncements nécessaires, jamais comme les étapes de quelque chose. Dans ce vide, défendre sa position devient la seule conduite raisonnable, y compris pour ceux qui en souffrent par ailleurs. Les rentes de ce livre prospèrent d'abord là.

Ce projet commun, ce livre l'appelle la France de l'abondance.

Ce n'est ni une utopie ni un programme de rupture. C'est un inventaire méthodique de ce qui fonctionne ailleurs, chez des pays démocratiques, attachés à leur État social, et dont le niveau de vie égale ou dépasse le nôtre.

L'abondance dont il est question ici est une condition modeste et radicale à la fois : une société où les choses essentielles, se loger, se soigner, se former, recommencer après un échec, sont à portée de main. Cette société existe déjà, en pièces détachées, dans le présent ordinaire de pays qui nous ressemblent.

Commençons par le toit. À Vienne, un enseignant débutant consacre environ 18 % de son revenu à son loyer, dans un trois-pièces municipal à vingt minutes du centre. Ce parc n'est pas réservé aux plus démunis : il accueille enseignants, infirmières, ingénieurs et petits entrepreneurs. À Tokyo, ville de trente-sept millions d'habitants dans son aire urbaine, les loyers ont stagné en termes réels pendant trente ans, parce que le droit d'y construire relève de règles nationales permissives, sans veto de voisinage. En France, un ménage médian consacre 28 % de son revenu au logement, et 38 % à Paris [63].

Deux villes denses et convoitées ont donc gardé le logement à portée des salaires ordinaires, par des chemins opposés. Vienne y arrive en possédant ses terrains et en ne les vendant jamais. Tokyo y arrive en laissant chacun construire sans avoir à deman-

der l'accord de ses voisins. La France n'a choisi ni l'un ni l'autre, et le logement est devenu chez elle la dépense qui commande toutes les autres.

La santé raconte la même histoire. Au Danemark, la participation au dépistage organisé du cancer du sein dépasse 80 %, contre moins de la moitié en France, parce que le système va chercher les patients au lieu de les attendre [159]. Aux Pays-Bas, un tiers des consultations de premier recours sont assurées par des infirmiers à pratique avancée, ce qui libère les médecins pour les cas qui les requièrent vraiment [77].

L'école dit la même chose sous un autre angle. Il faut six générations, en France, pour qu'un enfant né dans le dixième le plus pauvre atteigne le revenu moyen. Il en faut deux au Danemark [36]. Ces deux nombres ne mesurent ni l'intelligence ni l'effort des enfants concernés : ils mesurent ce qu'un système scolaire, un marché du travail et une fiscalité font ensemble de leurs situations de départ.

L'énergie complète le tableau, et de la manière la plus troublante, puisque la France y détient l'avantage. Elle a bâti en vingt ans le plus grand parc nucléaire du monde par habitant, ce qui lui a donné pendant des décennies une électricité parmi les moins chères et les moins carbonées d'Europe. Elle a ensuite cessé d'entretenir cet avantage, jusqu'à devoir importer de l'électricité un hiver de crise, et payer soixante-douze milliards

d'euros pour amortir le choc. La différence entre la France et ses voisins ne tient donc pas seulement à ce qu'elle n'a pas construit ; elle tient aussi à ce qu'elle a laissé se défaire.

Aucun de ces pays n'est un paradis. Chacun a résolu un problème que la France n'a pas résolu, et souvent en butant sur d'autres. L'important est ailleurs : chacune de ces situations résulte d'une décision, prise à une date, par des gens qui auraient pu décider autrement.

Ce livre se divise en trois parties.

La première cartographie six rentes qui se renforcent mutuellement : fiscale, foncière, corporatiste, bureaucratique, et les deux versants de la rente de naissance, le patrimoine et le diplôme. Pour chacune, on verra comment elle fonctionne, qui en vit, ce qu'elle coûte, et ce que d'autres pays ont fait à la place.

La deuxième construit. Elle part du socle matériel, l'énergie et l'alimentation, remonte vers ce qui protège les personnes, puis vers ce qui les relie, ce qui les forme, et ce qui projette le pays au-delà de ses frontières. Chaque chapitre suit la même méthode : un diagnostic chiffré appuyé sur des sources publiques, des

comparaisons internationales dont on extrait le ressort transposable, des mesures datées et budgétées, et une exigence de gouvernance qui dit qui exécute, et de quelle manière.

La troisième additionne. Elle chiffre l'ensemble, dit qui paie, examine les objections les plus sérieuses, et propose ce qu'un projet commun pourrait réunir.

Trois conventions, avant d'entrer dans le vif.

Les chiffres. Chaque donnée renvoie à une source publique, listée dans la bibliographie numérotée publiée en ligne. Les ordres de grandeur sont arrondis dans le texte et exacts dans les tableaux. Quand une estimation est incertaine, elle est présentée en fourchette plutôt qu'en chiffre unique.

Les personnages. Certaines situations sont incarnées par des personnes composites, construites à partir de trajectoires documentées pour rendre lisible ce que les statistiques décrivent mal. Elles sont introduites comme des cas construits, et jamais placées dans un événement réel où l'on pourrait les confondre avec des participants identifiables.

Les perdants. Chaque réforme proposée dans ce livre nomme ceux qu'elle désavantage. Un programme qui n'aurait que des gagnants serait un programme mal chiffré. Cette section revient à la fin de chaque chapitre, et elle est là pour que le lecteur puisse mesurer ce qu'on lui demande d'accepter.

Un dernier mot, sur ce que ce livre n'est pas.

Il ne prétend pas que la France irait bien si l'on supprimait quelques privilèges. Les rentes qu'il décrit ne sont pas des scandales isolés : ce sont des équilibres stables, défendus par des gens rationnels qui ont de bonnes raisons de les défendre, et dont le démontage prendra des années.

Il ne repose sur aucun pari d'efficacité administrative soudaine. Les réformes qu'il propose sont conçues pour fonctionner avec l'État tel qu'il est, en changeant les règles plutôt qu'en espérant de meilleurs fonctionnaires.

Il n'appartient à aucun camp. Un lecteur de droite y trouvera une critique frontale des rentes, de la complexité et des monopoles professionnels. Un lecteur de gauche y trouvera une redistribution assumée, une fiscalité successorale qui retrouve sa progressivité et une extension des droits sociaux aux travailleurs qui en sont exclus. Un écologiste y trouvera l'environnement traité en contrainte permanente plutôt qu'en chapitre séparé. Un libéral y trouvera l'ouverture de marchés fermés. Ce n'est pas un consensus mou. C'est le signe qu'on peut s'accorder sur les faits en restant en désaccord sur le reste, et c'est déjà beaucoup.

Il ne promet enfin aucune transformation rapide. Les décisions décrites ici produisent leurs effets sur dix, quinze ou vingt ans, et devront traverser plusieurs alternances. C'est précisément pour cette raison que la question des règles du jeu occupe un chapitre entier.

Le pays a les ressources, les compétences et les institutions. Ce qui lui manque, ce livre s'emploie à le démontrer au lieu de l'affirmer : la France ne souffre pas d'un manque de moyens, elle souffre de la manière dont elle les répartit, et cette répartition a des bénéficiaires qui savent parfaitement pourquoi ils la défendent.

Commençons par leur donner un nom.

Les sources de cette introduction sont publiées en ligne, références [1] à [10], [36], [63], [77], [159] et [409].

Chapitre 1 — La mécanique des rentes

Rente (économie politique) : revenu tiré de la détention d'une position protégée de la concurrence, plutôt que de la création de richesse nouvelle.

Repensez à vos douze derniers mois. Avez-vous attendu plus de trois mois un rendez-vous chez un spécialiste ? Signé chez un notaire dont vous n'avez pas discuté le tarif ? Renoncé à un logement parce que le prix avait doublé en quinze ans ? Rempli un formulaire dont vous n'avez pas compris l'objet ? Vu un enfant préparer un concours dont l'issue était écrite d'avance ?

Chacune de ces situations a une cause précise et un bénéficiaire qu'on peut nommer. Elles forment la matière des six chapitres qui suivent.

En 1817, David Ricardo observe une anomalie dans l'Angleterre des guerres napoléoniennes. Les propriétaires fonciers s'enrichissent sans labourer un champ de plus. Le blé devient cher, la rareté du sol fait monter les fermages, et le revenu monte tout seul. Ce n'est pas leur travail qui les enrichit, c'est l'endroit où ils se tiennent. John Stuart Mill en tirera la conclusion morale : voilà la forme de revenu la moins défendable, puisqu'elle ne doit rien à l'effort, rien à l'invention, rien au risque pris.

Deux siècles plus tard, la France a couvert son économie de champs que personne ne laboure. Elle reste un pays productif et inventif. Elle a laissé se construire, décision après décision, une architecture de positions protégées qui détourne une part croissante de la valeur créée vers ceux qui savent s'y placer.

Une première réaction consiste à y voir de la triche. On la comprend, et elle conduit au mauvais endroit. Les bénéficiaires de ces positions ne fraudent pas. Ils appliquent les règles telles qu'elles existent, et certains ont contribué à les écrire dans les formes que la démocratie autorise. Le problème est dans les règles, et les gens qui les utilisent font ce que les règles récompensent.

Ce que Ricardo lisait dans un champ se lit aujourd'hui dans des documents administratifs. La rente se loge dans les 465 lignes d'un rapport annexé au budget de l'État [21], dans l'article du code de la santé publique qui régit l'implantation des phar-

macies, dans la délibération d'un jury de concours. Elle est légale, et souvent défendable quand on la prend isolément. Ce qui la trahit, c'est son bilan : elle protège davantage qu'elle ne construit.

Deux propriétés expliquent qu'elle dure.

La première tient à l'asymétrie des forces. Une position protégée crée des bénéficiaires organisés, peu nombreux, qui disposent de temps, d'argent et de relations pour défendre ce qui les fait vivre. Ceux qui en paient le prix sont dispersés, et chacun perd trop peu pour se mobiliser : le candidat évincé, le patient qui attend, le contribuable qui compense l'exemption. Les organisés gagnent contre les dispersés, et ils gagnent à chaque fois [20].

La seconde tient à ce que ces positions ne s'additionnent pas, elles se multiplient. Un régime fiscal favorable à la pierre nourrit la rente foncière. La rente foncière fige les mobilités géographiques. L'immobilité protège les professions fermées dans les zones où elles sont installées. La fermeture des professions renforce la valeur du diplôme qui y donne accès. Le diplôme se transmet dans les familles avec le patrimoine, que la fiscalité successorale laisse largement filer. Et la complexité administrative qui recouvre l'ensemble avantage ceux qui savent s'y orienter.

Rien là-dedans ne relève du complot. Chaque acteur défend rationnellement sa position, et la somme de ces comportements rationnels produit un résultat que personne n'aurait choisi [448]. La France est prise dans un système dont chaque pièce tient les autres, et où nul n'a intérêt à bouger le premier.

Algan et Cahuc ont montré ce que cette mécanique fait à un pays [40]. Quand les citoyens perçoivent que la réussite vient de la position davantage que de l'effort, la coopération s'effondre. Le jeu paraît à somme nulle, chacun se méfie de son voisin, et une société qui se méfie cesse d'investir et d'entreprendre. La complexité capte de l'argent ; elle érode surtout la confiance, sans laquelle aucune économie ne tourne.

Six champs, donc, et chacun tient les autres.

La **rente fiscale** est la plus facile à mesurer. Le budget de l'État recense 465 niches fiscales pour un coût officiel de 92 milliards d'euros par an, davantage que le budget annuel de la Défense [21]. Les taux affichés en France comptent parmi les plus élevés des pays développés. Ceux qui savent naviguer paient beaucoup moins.

La **rente foncière** se voit moins et pèse davantage. L'immobilier représente 60 % du patrimoine des ménages français, contre environ 40 % en Scandinavie [25]. Ce résultat doit peu à la culture. Il découle de cinquante ans de politiques fiscales, d'urbanisme et de crédit qui ont orienté l'épargne vers la pierre.

La **rente corporatiste**, elle, a pignon sur rue. L'Inspection générale des finances a passé au crible trente-sept professions réglementées ; le pays en compte plus de deux cent cinquante au sens du droit européen [31]. Chaque ordre professionnel y cumule deux fonctions que la plupart des pays séparent, certifier la compétence et restreindre l'entrée sur le marché. La rentabilité de ces professions atteint 2,4 fois celle des activités comparables restées ouvertes [32].

Vient ensuite la seule qui n'ait aucun bénéficiaire à désigner, la **rente bureaucratique**. Il s'agit de la complexité elle-même, cette superposition de règles qui décourage l'investissement, alourdit les coûts et avantage quiconque connaît le labyrinthe. Elle se dépose par sédimentation, sans qu'aucune décision la produise, ce qui la rend particulièrement difficile à démonter.

La plus discrète est la **rente d'héritage**. La France transmet chaque année près de 300 milliards d'euros de patrimoine [421]. Le barème des droits de succession monte à 45 % en ligne directe ; le millième des héritiers les mieux dotés, qui reçoit en moyenne treize millions d'euros, acquitte en réalité un taux effectif de 10

% [106]. L'assurance-vie placée hors succession, le pacte Dutreil et les abattements renouvelables tous les quinze ans expliquent l'essentiel de cet écart. La progressivité affichée est réelle ; la progressivité effective s'arrête avant le sommet.

Reste la plus française de toutes, la **rente du diplôme**. Environ 70 % des élèves des grandes écoles les plus sélectives viennent des catégories favorisées [35]. Un chiffre dit mieux encore ce qu'elle produit : il faut six générations à un enfant né au bas de l'échelle française pour atteindre le revenu moyen, contre deux au Danemark [36].

Les deux dernières sont les deux versants d'une même rente de naissance, l'une par le patrimoine, l'autre par le capital culturel. Elles partagent un mécanisme, l'inégalité d'origine, et une particularité embarrassante pour la République : ce sont précisément celles qu'elle s'était engagée à corriger, et celles qu'elle corrige le moins. Elles amplifient toutes les autres.

Les chapitres qui suivent les examinent une à une : comment chacune fonctionne, qui en vit, ce qu'elle coûte, et ce que d'autres pays ont fait à la place. Commençons par la plus lisible d'entre elles, celle dont les chiffres sont publiés chaque année et les bénéficiaires connus de tous.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [20], [21], [25], [31], [32], [35], [36], [40], [106], [421] et [448].

Chapitre 2 — La rente fiscale

Quatre cent soixante-cinq niches, un code que personne ne lit en entier, et une rente qui ne fraude jamais la loi puisqu'elle est la loi.

Sortez votre dernier avis d'imposition. Le taux qui y figure ne dit rien de ce que vous payez réellement. Ajoutez-y vos cotisations sociales, celles de votre employeur comprises, la TVA sur chacun de vos achats, les taxes sur le carburant et l'électricité. Rapportez le total à ce que vous gagnez.

Pour un Français au revenu médian, ce taux réel avoisine 45 % [33]. Il monte à 46 % pour le millième le plus aisé du pays. Puis il redescend à 26 % pour les quelque soixante-quinze foyers milliardaires que compte la France. La courbe monte tout au long de l'échelle et se retourne à son sommet.

Aucun de ces contribuables ne fraude. Ils appliquent la loi telle qu'elle est écrite. C'est tout le sujet.

LE VERGER QU'ON NE TAILLE PAS

Le Code général des impôts fait aujourd'hui 3 500 pages [23]. Son équivalent allemand pour l'impôt sur le revenu en compte moins de 250 [30]. Personne ne lit le texte français en entier, ni les contribuables, ni les experts-comptables, et plusieurs rapports parlementaires indiquent que l'administration elle-même s'y perd.

Un demi-siècle d'ajouts a produit cette masse. Chaque niche a son histoire, sa date, sa raison défendable au moment où on l'a plantée : relancer la construction, soutenir la recherche, sauver un métier, préserver un centre-ville. Aucune n'a été arrachée. On a seulement continué de greffer.

L'Allemagne recense une centaine de dépenses fiscales, la France en compte 465 [21][22]. Notre impôt nous sert-il quatre fois mieux ? Le produit intérieur par habitant allemand dépasse le nôtre à pouvoir d'achat comparable, et le chômage y reste deux fois plus bas [5][6]. Toute cette complexité n'a tenu aucune de ses promesses. Elle a ouvert un marché du contournement légal, que financent ceux qui n'y ont pas accès.

Un verger qu'on ne taille jamais finit couvert de bois mort. Branche après branche, personne n'a jamais posé la seule question utile : cette niche produit-elle encore ce pour quoi on l'a plantée ?

COMMENT NAÎT UNE NICHE

Le procédé est rodé. Un secteur repère l'avantage qui l'arrangerait, finance les études qui en vantent les effets, mandate des représentants pour porter le sujet en commission des finances. Un amendement se glisse dans le budget, souvent à la dernière minute, souvent sans étude d'impact. La niche est née. Toutes les démocraties connaissent ce lobbying, et rien là n'est illégal. La particularité française tient à la suite : une fois créée, la niche devient un droit acquis, et la supprimer reviendrait à imposer une charge nouvelle au secteur.

La TVA réduite sur la restauration en offre le cas complet. Le gouvernement Fillon l'instaure en 2009 avec trois promesses : 40 000 emplois, des prix plus bas, un métier modernisé. Coût annuel, 4,2 milliards d'euros [37]. Les évaluations sont tombées depuis, et elles sont accablantes. Aucun effet mesurable sur l'emploi. Une baisse de prix qui n'a jamais dépassé le tiers de la ristourne, et qui s'était entièrement évaporée avant deux ans [29]. Le reste, près de 3 milliards par an, a grossi les marges.

La mesure a survécu à ces évaluations. À l'automne 2025, une tentative de relèvement du taux dans le budget suivant a de nouveau cédé devant la mobilisation du secteur. Le secteur avait

des représentants à Matignon ; les contribuables qui financent la mesure n'en avaient aucun.

Le Girardin industriel, la fiscalité des gérants de fonds et le régime des meublés suivent le même chemin. Un objectif défendable à l'origine, un avantage détourné de son objet, une coalition qui le verrouille. Chaque niche se défend une par une ; leur somme ne se défend plus.

LE SOMMET QUI REDESCEND

La France affiche l'un des taux de prélèvements les plus élevés du monde, 43,6 % de la richesse produite, contre 34 % en moyenne dans les pays développés [24]. Et sept Français sur dix jugent que les plus fortunés ne paient pas leur juste part [39]. Ces deux constats disent la même chose : des taux nominaux lourds pour qui ne peut pas optimiser, des taux réels doux pour qui s'offre les bons conseils.

Le retournement s'explique simplement. Plus on s'élève, moins le revenu vient du travail, et le capital emprunte une autre porte : un prélèvement forfaitaire de 30 %, qu'allègent encore l'assurance-vie, les holdings et le plan d'épargne en actions. Le barème du travail, lui, monte à 45 %.

Le même partage se rejoue entre entreprises. L'impôt sur les sociétés est affiché à 25 %. Une boulangerie de quartier, sans direction fiscale pour bâtir des montages, l'acquitte à peu près en entier ; un groupe du CAC 40, avec ses fiscalistes et ses filiales, ramène le sien plus bas [34]. L'écart s'est resserré en quinze ans sans disparaître, et il pèse sur celui qui n'a pas les moyens de le réduire.

L'optimisation reste légale. Son résultat se vit comme une injustice, et cette perception coûte cher, et son coût se mesure. Algan et Cahuc l'ont montré [40] : quand l'impôt apparaît comme un jeu fermé réservé à ceux qui savent y jouer, la coopération se défait. Payer devient une contrainte à réduire plutôt qu'une contribution. La défiance nourrit la fraude, la fraude appelle des contrôles, les contrôles épaississent le code. Le problème a cessé d'être fiscal depuis longtemps ; il est devenu social.

TAILLER

Tout raser serait une faute. Certaines niches corrigent une défaillance réelle et servent un intérêt qu'on peut documenter. Une seule question sépare le bois vif du bois mort : ce dispositif bâtit-il la France de demain, ou protège-t-il celle d'hier ?

Trois passent l'épreuve. Le crédit d'impôt recherche, 7,7 milliards par an, finance la recherche privée là où le pays doit avancer ; il faut le garder en durcissant l'éligibilité et en exigeant la preuve que la recherche financée n'aurait pas eu lieu sans lui, comme la Cour des comptes le recommande de longue date [38]. Le statut de jeune entreprise innovante, environ 300 millions, soutient efficacement l'amorçage pour un coût modeste [37]. Le plan d'épargne en actions oriente l'épargne vers les entreprises plutôt que vers la pierre, et c'est exactement ce qu'une fiscalité doit encourager quand le pays manque de capital patient.

D'autres échouent. L'un d'eux montre mieux que tout ce qu'une niche devient quand plus personne ne la surveille. Un contribuable métropolitain apporte 10 000 euros à une société qui achète un engin de chantier loué à une entreprise ultramarine. L'année suivante, il reçoit une réduction d'impôt de 11 000 à 11 500 euros. Le placement rapporte 10 à 15 % en un an sans risque économique réel, puisque c'est l'avantage fiscal lui-même qui constitue le rendement, et les cabinets monteurs prélèvent leur commission au passage. Voilà le Girardin industriel, 590 millions d'euros par an [37]. La Cour des comptes recommande depuis plus de dix ans de le supprimer et de verser à la place des subventions directes aux entreprises d'Outre-mer, pour que l'euro public arrive entier à destination plutôt qu'amputé de la rémunération de l'investisseur et de celle des intermédiaires.

Trois autres suppressions s'imposent, plus brèves à décrire.

La rémunération des gérants de fonds. Un gérant perçoit environ 20 % des plus-values réalisées par son fonds. Il lui suffit d'y avoir investi 1 % pour que la loi traite toute cette part comme un gain en capital, taxé au forfait au lieu du barème. Or elle rémunère sa performance professionnelle, exactement comme le bonus d'un banquier. Le rendement de la correction est faible, environ 300 millions [37] ; elle vaut pour la cohérence, car un système ne peut pas demander l'effort aux salariés en laissant les montages les plus sophistiqués choisir leur catégorie fiscale.

L'amortissement des meublés. Le bailleur en meublé déduit chaque année de ses loyers un amortissement du bien, comme si l'appartement s'usait à la manière d'une machine-outil, alors que sa valeur monte. Pendant vingt ou trente ans, les loyers deviennent fiscalement invisibles, avantage refusé à celui qui loue vide et à l'année. En zone tendue, le résultat se lit aux boîtes à clés accrochées aux façades : le logement basculé en meublé de tourisme rapporte davantage, après impôt, que le même logement loué à une famille. Deux milliards d'euros [37].

L'avantage successoral de l'assurance-vie. Les sommes versées avant soixante-dix ans échappent au barème des droits de succession : chaque bénéficiaire désigné reçoit 152 500 euros en franchise totale, puis les capitaux sont taxés à 20 %, quand le barème ordinaire monte à 45 % en ligne directe. Avec plusieurs

contrats et plusieurs bénéficiaires, une famille aisée transmet des millions à des taux qu’aucun héritier ordinaire ne connaît. L’épargne longue reste utile et son régime du vivant n’est pas en cause ; l’exception successorale, elle, n’a d’autre fonction que de contourner le barème.

Ces suppressions pèsent ensemble un peu plus de 7 milliards par an. C’est le noyau indéfendable, et c’est loin du compte. Le vrai gisement est dans le stock : 465 niches pour 92 milliards recensés chaque année, dont près de la moitié était déjà jugée inefficace ou peu efficiente par l’Inspection générale des finances il y a quinze ans [21][41]. Soumis à la même grille, des dizaines de taux réduits sectoriels et de régimes dérogatoires tombent sans qu’aucun ne fasse jamais la une. Une réforme graduelle et respectueuse des droits acquis dégage ainsi de l’ordre de 50 milliards d’euros par an [43].

Cinquante milliards changent la nature des choix possibles. De quoi porter l’effort de recherche des entreprises françaises au niveau suédois, ou financer 500 000 rénovations de passoires par an, ou absorber plus d’un tiers du déficit structurel.

LE VICE DE CONSTRUCTION

Fermer les niches une à une ne suffira pas, car la régressivité du sommet vient du dessin même du système. Tant que le capital gardera sa porte à 30 % et le travail son plein tarif, les plus hauts revenus paieront moins que les salaires, et chaque niche fermée en appellera une autre.

Une réforme cohérente vise donc ceci : tous les revenus, du travail comme du capital, additionnés puis soumis au même barème progressif. Le taux affiché redevient le taux payé. Plus d'optimisation par changement de case. Les estimations de l'Institut des politiques publiques et du Conseil d'analyse économique convergent vers 10 à 20 milliards d'euros supplémentaires par an [45]. Avec les cinquante milliards des niches, la marge atteint 60 à 70 milliards, quand le déficit structurel français tourne autour de 130 milliards. La réforme en absorbe la moitié sans toucher aux services publics ni aux salaires, en supprimant seulement le privilège de payer moins parce qu'on a un conseiller.

Trois objections se présentent aussitôt. La première veut que des taux élevés découragent la création de richesse. Elle bute sur l'histoire : le taux marginal supérieur américain atteignait 91 % sous Eisenhower, puis 70 % jusqu'à la réforme Reagan, et ces décennies furent celles de la plus forte croissance d'après-guerre [44]. La seconde annonce la fuite des capitaux. Elle valait au

temps du secret bancaire ; l'échange automatique d'informations couvre désormais plus de cent juridictions, presque toutes les places historiques comprises [46]. Les travaux de Cristobal Young sur les déclarations fiscales américaines montrent que les très grandes fortunes tiennent à leur ville, à leur famille et à leur réseau plus qu'à un point de taux, et l'impôt sur la fortune français n'a jamais connu qu'un départ pour cinq cents assujettis par an [46].

La troisième est plus sérieuse, et il faut la traiter. Les revenus du capital ne sont pas tous liquides : une action qui monte ne verse aucune trésorerie, et taxer ce gain latent forcerait à vendre. C'est juste, mais cela ne concerne qu'une part du capital. Les dividendes, les intérêts, les loyers et les plus-values effectivement réalisées sont des flux parfaitement liquides, et ils forment l'essentiel de ce qu'on taxe aujourd'hui au forfait. Les soumettre au barème règle déjà, selon l'Institut des politiques publiques, la grande majorité de la régressivité du sommet [45].

Reste la part réellement illiquide, celle des plus-values latentes sur des titres gardés longtemps. Elle est devenue l'outil central des très grandes fortunes, dans une stratégie que Saez et Zucman ont nommée « acheter, emprunter, mourir » [44]. On détient des titres dont la valeur monte sans déclencher d'impôt. On emprunte à bas taux, gagé sur eux, pour vivre, et un emprunt n'est pas un revenu. On meurt, l'héritier reçoit les titres rééva-

lués au jour du décès, et le gain latent s'efface. Un patrimoine se forme, se dépense et se transmet ainsi sans jamais produire un euro d'impôt sur le revenu. Deux gestes ciblés referment la boucle sans forcer personne à vendre : taxer les plus-values latentes au moment de la succession en supprimant la réévaluation au décès, et traiter les gros emprunts gagés sur titres comme des cessions présumées à hauteur du montant emprunté.

LE JUMENTO SOCIAL

Votre employeur vous propose mille euros de prime exonérée ou mille euros d'augmentation. Que choisissez-vous ?

La prime paraît meilleure, puisqu'elle arrive presque entière sur le compte. Elle n'ouvre pourtant aucun droit : rien pour la retraite, rien pour le chômage, et rien d'acquis l'année suivante, car une prime se retire quand une augmentation se garde.

Les niches fiscales ont ce jumento social, les exemptions d'assiette qui soustraient aux cotisations une part croissante de la paie. La liste s'est constituée par couches, comme le code des impôts. L'intéressement, la participation et le titre-restaurant remontent aux années soixante, les heures supplémentaires ont

été défiscalisées à deux reprises, et la prime exceptionnelle née après les gilets jaunes est devenue permanente. À chaque fois, l'intention se défendait. À chaque fois, le dispositif est resté.

L'INSEE a mesuré l'effet de substitution : environ 30 % des sommes versées auraient été payées de toute façon, en salaire, si le dispositif n'avait pas existé [449]. L'avantage profite d'abord aux salariés des grandes entreprises où l'épargne salariale est installée ; l'ouvrier de la PME sous-traitante n'en voit guère la couleur. La Cour des comptes évalue à quelque 18 milliards par an les cotisations qui, sur ces seuls compléments de salaire, n'entrent jamais dans les caisses de la Sécurité sociale, et l'ensemble des allègements dépasse 80 milliards [449].

La boucle se referme. Chaque exemption creuse le déficit social, le déficit nourrit le discours sur l'excès de dépenses, et l'on demande aux assurés de combler par des franchises et des remboursements un trou que la loi a organisé du côté des recettes.

CE QU'IL FAUDRAIT DE COURAGE

Le diagnostic est ancien, et c'est ce qui décourage le plus. Tout a été écrit, chiffré, publié, sans que presque rien ne bouge. Le Pinel, recalé trois fois par la Cour des comptes, a fini par dispa-

raître fin 2024 ; le dispositif Jeanbrun a pris sa place en 2026 avec la même logique, élargie cette fois au neuf comme à l'ancien. Supprimer une niche sans changer les règles qui la font naître déplace la rente au lieu de la démonter.

La Suède donne la méthode. À la fin des années 1980, elle ressemblait à la France d'aujourd'hui : fiscalité touffue, niches nombreuses, évasion légale répandue, taux affichés élevés et taux réels très inégaux. En 1991, un gouvernement social-démocrate a fait voter d'un seul coup ce que les économistes appellent depuis la réforme fiscale du siècle [42]. Presque toutes les niches supprimées, l'assiette élargie, et le taux marginal sur le revenu abaissé de 80 à 50 %. Recettes inchangées pour l'État, taux allégés pour la plupart des contribuables.

Le choix du vote unique découle du diagnostic. S'attaquer aux niches une à une revient à affronter tour à tour des centaines de coalitions arc-boutées sur leur avantage. Les remettre toutes à plat dans un même vote oblige chacun à peser sa perte contre les taux plus bas et la clarté que tout le monde y gagne. La condition du succès reste la même partout : rassembler une coalition plus large que celle des bénéficiaires en place. En France, elle existe à l'état latent, faite des PME qui paient plein tarif, des ménages sans conseiller, des chercheurs qui s'exilent faute de crédits. Ils forment la majorité de ceux qui paient. Personne ne leur a jamais proposé de compter ensemble.

Budget récapitulatif, chapitre 2.

MESURE	RENDEMENT ANNUEL	HORIZON
Suppression du Girardin industriel, remplacé par des subventions directes	~0,6 Md€	Année 1
Rémunération des gérants de fonds soumise au barème	~0,3 Md€	Année 1
Extinction de l'amortissement des meubles (résidences secondaires et tourisme)	~2 Md€	En biseau sur 3 ans
Retour de la TVA restauration au taux normal	~4,2 Md€	Deux paliers
Alignement successoral de l'assurance-vie	Plusieurs Md€ à terme	Décès postérieurs au vote
Revue générale du stock de 465 niches	~50 Md€/an au total	Régime de croisière à 5-7 ans
Unification du barème capital et travail	+10 à 20 Md€/an	Années 1 à 5
Clause d'évaluation quinquennale obligatoire	Coût marginal	Rendez-vous à 5 ans

Le détail dispositif par dispositif figure dans la liste des mesures publiée en ligne ; l'affectation de la marge est consolidée au chapitre 14.

Qui gagne, qui perd. Perdent les restaurateurs dont la marge tenait à un taux réduit ; les bailleurs de meublés touristiques qui vivaient de l'amortissement ; les gérants de fonds dont le travail passait pour du capital ; les héritiers des grands patrimoines logés en assurance-vie ou en titres réévalués au décès ; et les intermédiaires de la défiscalisation, dont le marché disparaît avec la complexité qui le nourrissait. Gagnent les PME qui acquittent aujourd'hui le taux plein, les ménages sans conseiller dont les taux peuvent baisser à rendement constant, les chercheurs et les artisans financés par les milliards redéployés, et le contribuable de demain qui hérite d'un déficit allégé. Une réforme qui nomme ses perdants est une réforme qu'on peut croire.

Reprenez le taux que vous avez calculé en ouvrant ce chapitre. Comparez-le aux 26 % des soixante-quinze foyers milliardaires. L'écart entre les deux ne mesure ni l'effort ni le risque. Il mesure l'accès à un conseiller.

La rente fiscale est pourtant la plus visible des six, et la plus facile à chiffrer. La suivante décide de quelque chose de plus intime : où vous pouvez vivre, et ce que vous pourrez posséder.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [5], [6], [21] à [24], [29], [30], [33], [34], [37] à [46] et [449].

Chapitre 3 — La rente foncière

La plus ancienne des rentes françaises, et la seule dont une majorité de Français profite. Elle absorbe le revenu des actifs, immobilise le pays, et enrichit ceux qui sont installés au détriment de ceux qui commencent.

Prenez le logement où vous vivez. Si vous l’avez acheté, retenez son prix ; si vous le louez, multipliez votre loyer annuel par vingt-cinq. Divisez le résultat par votre revenu annuel brut. Gardez le chiffre en tête, nous y reviendrons à la fin.

À Paris, ce rapport dépasse quinze [63]. Quinze années de salaire intégral, sans un repas ni une facture d’électricité, pour acquérir un logement moyen. À Tokyo, dont l’aire urbaine abrite trente-sept millions d’habitants contre douze en Île-de-France, il tombe à huit. Deux villes denses, deux villes chères, deux villes où le monde entier veut vivre. Ni la géographie ni la démographie n’expliquent l’écart. Des gens ont écrit des règles ; d’autres peuvent les réécrire.

La France compte trente-huit millions de logements pour trente-deux millions de ménages. Elle compte aussi 4,2 millions de personnes mal logées [47][48]. Abondance sur le papier, pénurie dans la vie quotidienne.

Aux portes des villes françaises se dresse un péage. Personne ne l'a voté, aucun panneau ne l'affiche, et chacun l'acquitte pour entrer. Les uns le règlent en loyer, les autres en heures de transport, d'autres encore en enfants qu'ils repoussent et en projets qu'ils abandonnent. Comme tout péage, il a ses bénéficiaires, et ce sont ceux qui se trouvent déjà à l'intérieur. Reste à savoir qui l'a dressé, qui l'encaisse, et comment on le lève.

LA RARETÉ EST UNE DÉCISION

La France d'après-guerre a construit en masse. Les HLM des années 1950, les grands ensembles, la banlieue pavillonnaire : en vingt ans, le pays a logé les enfants du baby-boom comme on bâtit une infrastructure. Le logement servait à habiter.

Puis l'inflation des années 1970 a fait de la pierre une valeur refuge, la baisse des taux des années 1990 a solvabilisé les acheteurs sans que l'offre suive, et l'État a fini par subventionner le mouvement. Les lois Scellier puis Pinel ont rémunéré par une réduction d'impôt l'investisseur qui construit du locatif, souvent

là où la demande ne le justifiait pas [21]. Le Pinel a disparu fin 2024 ; le dispositif Jeanbrun a pris le relais en 2026 et perpétue la même subvention à l'investissement patrimonial.

Le résultat se lit dans la structure du patrimoine français. L'immobilier y pesait environ 40 % en 1980, il en représente plus de 60 % aujourd'hui, quand la part allemande est restée autour de la moitié. Aucune autre grande économie développée n'a concentré son épargne dans la pierre au cours des quarante dernières années. La propriété locative, elle, s'est resserrée : 3,5 % des ménages détiennent la moitié du parc locatif privé [26][56].

Cette concentration s'entretient d'elle-même, et c'est ce qui la rend si difficile à défaire. Plus la pierre pèse dans le patrimoine, plus les ménages ont intérêt à voir les prix monter. Plus ils défendent les règles qui limitent l'offre, plus les prix montent. Plus les prix montent, plus la pierre pèse, et plus une réforme qui toucherait au principal actif des Français devient intouchable. Les propriétaires défendent la rente foncière ; la structure même du patrimoine français la fabrique.

Trois verrous tiennent le péage en place. Le premier est municipal, le deuxième national, le troisième fiscal.

LE PLAFOND DE TRENTE-SEPT MÈTRES

Le plan local d'urbanisme devait organiser le développement des communes. Il sert le plus souvent à le contenir. Les zones constructibles sont dessinées par des élus qui répondent à une population de plus en plus propriétaire, et un propriétaire a un intérêt direct à la rareté, puisque chaque logement qui ne sort pas de terre protège la valeur du sien. Le refus de construire près de chez soi devient le réflexe rationnel d'un ménage dont la richesse dépend de la limitation de l'offre. La France a inscrit ce réflexe dans son droit de l'urbanisme.

Paris en offre le cas d'école. Depuis 1977, après la polémique de la tour Montparnasse, la hauteur y est plafonnée dans la quasi-totalité de la ville [52]. Le plan bioclimatique adopté fin 2024 reconduit ce bridage à 37 mètres et le descend à 25 dans le centre. Vienne, Berlin ou Madrid, dont les tissus historiques valent bien le nôtre, autorisent nettement plus haut le long de leurs grands axes. Les immeubles haussmanniens, eux, culminent autour de vingt mètres parce que les techniques du XIX^e siècle ne permettaient pas davantage. Personne ne l'avait décidé.

Vient alors l'objection esthétique, qu'on entend partout : on ne saura pas faire aussi beau. L'argument révèle moins une exigence qu'un aveu. Il suppose qu'un pays qui dispose de techniques dont Haussmann n'aurait osé rêver a perdu la capacité de

léguer un patrimoine. Il oublie que les immeubles haussmanniens furent dénoncés en leur temps comme uniformes et ostentatoires, par Baudelaire, par Zola, par Victor Fournel. Copenhague, Rotterdam et Vienne produisent depuis trente ans une architecture résidentielle qui fait référence, et la France a signé la Philharmonie de Paris, le Mucem, les écoquartiers de Bordeaux et de Nantes [55]. La capacité existe. Ce qui manque est un donneur d'ordre public qui exige mieux.

Refuser de construire au nom du beau ne préserve rien. Cela ajoute des heures de trajet à ceux qui font tourner la ville. Un actif francilien passe en moyenne 74 minutes par jour entre son domicile et son travail, l'une des durées les plus longues d'Europe [54]. Infirmières, enseignants, employés du commerce et jeunes diplômés habitent en deuxième ou troisième couronne parce que le centre leur est fermé. Pendant ce temps, les propriétaires de l'intra-muros voient leur bien s'apprécier du seul fait de la pénurie. Voici le péage sous sa forme la plus concrète, réglé en temps de vie plutôt qu'en euros.

L'EFFET CISEAU

À ce blocage municipal, une loi nationale en a ajouté un second. La loi Climat et Résilience de 2021 a fixé l'objectif de zéro artificialisation nette : diviser par deux le rythme d'artificialisation d'ici 2031, l'annuler en 2050.

L'enjeu est réel. La France a artificialisé environ 15 000 hectares en 2024, l'équivalent d'un Val-d'Oise tous les huit ans, et chaque pavillon construit en zone tendue engage des kilomètres de réseaux que la collectivité finance à perte [73]. Les terres agricoles reculent, les sols imperméabilisés aggravent les inondations, les habitats se fragmentent.

Le défaut est dans le calibrage. En restreignant les terrains constructibles en périphérie sans desserrer en parallèle les règles de densité dans les zones tendues, la loi a fermé les deux issues à la fois. On ne peut plus s'étendre, et on ne peut toujours pas monter. Les prix des zones tendues encaissent la différence. Le remède consiste à articuler l'objectif avec un droit à construire dense dans les villes déjà bâties, ce que Tokyo pratique depuis les années 1980.

LE GUICHET

Reste le verrou fiscal, le mieux camouflé des trois. Il n'apparaît qu'à l'achat, sous l'étiquette trompeuse des « frais de notaire », qui laisse croire à une rémunération professionnelle.

Vous signez pour un appartement à 300 000 euros. Combien versez-vous à l'État ce jour-là ? Arrêtez-vous un instant sur votre estimation avant de lire la suite.

Environ 20 000 euros [65]. Les droits de mutation atteignent près de 7 % du prix dans l'ancien, dont cinq points pour le seul département ; les émoluments réels du notaire forment une fraction du reste. Voici le guichet du péage, le seul qu'on acquitte d'un coup, le jour où l'on ose déménager.

Ce coût fixe décourage les mobilités professionnelles entre régions et les ajustements de surface au fil d'une vie familiale. Les droits français comptent parmi les plus lourds de l'OCDE, quand l'Allemagne s'en tient à une fourchette de 3,5 à 6,5 % selon les Länder [63]. Une économie où les gens ne peuvent pas rejoindre les emplois les plus productifs gaspille une partie de ses forces.

L'ennui est que ces recettes financent quelque chose. La part départementale rapporte une dizaine de milliards d'euros par an et paie le RSA, l'aide sociale à l'enfance, la dépendance. Elle a aussi le défaut d'être procyclique, car elle s'effondre quand le marché se retourne, ce qui a mis plus de la moitié des départe-

ments en difficulté fin 2025. L'Allemagne a fait un autre choix institutionnel, où les transactions immobilières alimentent l'investissement local pendant que le budget fédéral porte les dépenses sociales lourdes [65][66][67]. Rien dans ce montage ne tient à la culture. Tout tient à des décisions qu'on peut prendre autrement.

CE QUE LE PÉAGE PRÉLÈVE

Le coût de la rareté ne se distribue pas au hasard. Il tombe toujours sur les mêmes, ceux qui entrent : ceux qui n'ont pas acheté avant la grande hausse des années 2000, qui n'ont pas reçu d'apport familial, et qui se présentent aujourd'hui devant un marché qui filtre.

Deuxième question. Vos parents ont-ils acheté leur logement avant l'an 2000 ? Si oui, ils ont franchi le péage avant qu'il ne soit dressé, et la valeur de leur bien a progressé depuis sans qu'ils aient rien eu à faire. Sinon, votre famille l'acquitte encore.

Les moins de trente ans propriétaires de leur résidence principale étaient 15 % en 1984 ; ils sont environ 13 % aujourd'hui [62]. À Paris, Lyon ou Bordeaux, acheter avant quarante ans avec

un revenu médian relève désormais de l'exception statistique. Le désir, lui, n'a pas bougé, puisque huit Français sur dix veulent devenir propriétaires.

L'offre se contracte au moment précis où elle devrait s'élargir. La France autorisait jusqu'à 450 000 logements par an au milieu des années 2010 ; les mises en chantier sont tombées autour de 275 000 en 2025. Hausse des taux, coûts de construction, tensions foncières : chacun de ces facteurs serait absorbable isolément, leur conjonction bloque tout. Dans le même temps, trois millions de logements restent vacants, en attente de travaux, bloqués dans des successions, ou situés là où la demande a disparu [58][60].

Un jeune actif parisien consacre près de 40 % de son revenu à se loger [63]. À ce niveau, l'épargne devient impossible, la mobilité professionnelle se ferme, l'enfant se reporte, le projet d'entreprise s'éteint avant d'être formulé. Ce que la rente foncière prélève, au-delà du loyer, c'est de la capacité d'agir.

Au bout de la chaîne se trouve un transfert qu'aucun parlement n'a voté. La richesse remonte des entrants vers les sortants, et l'écart de patrimoine entre les 55-70 ans et les 25-40 ans compte parmi les plus élevés d'Europe [28]. Une génération qui ne possède rien finance la valorisation du patrimoine de ses aînés, par son loyer, par ses trajets, par ses projets ajournés. Un

impôt sans taux affiché, sans destinataire désigné, sans débat parlementaire. Il structure aujourd'hui le rapport des jeunes Français à leur propre pays.

VIENNE ET TOKYO

Deux villes soumises aux mêmes pressions atteignent le logement accessible par des chemins opposés.

À Vienne, 60 % des habitants vivent dans un logement subventionné ou encadré par la municipalité, et le loyer moyen absorbe moins d'un cinquième du revenu médian [69]. La ville détient ses terrains depuis le programme de 1919 et ne les vend jamais. Un terrain qui n'entre jamais sur le marché ne peut nourrir aucune rente. La différence décisive avec le logement social français tient aux plafonds de ressources, car le *Gemeindebau* accueille les enseignants, les infirmières, les petits entrepreneurs. Un parc social qui exclut ceux qui pourraient en partir finit par ne loger que des pauvres, et la France l'a appris à ses dépens.

Tokyo a pris la route inverse. Le Japon applique un zonage national permissif, où la surface constructible rapportée au terrain atteint deux à trois fois celle de Paris pour des quartiers comparables [72]. Un propriétaire y démolit une maison ancienne et construit un immeuble sans procédure interminable ni

veto de voisinage. Le parc se renouvelle en continu, l'offre suit la demande, et les loyers sont restés stables en termes réels depuis trente ans. Les règles parasismiques et énergétiques y sont pourtant strictes. Ce que Tokyo ignore, c'est l'idée qu'un immeuble neuf léserait les propriétaires déjà installés.

Intervention publique d'un côté, libéralisation de l'autre. La conclusion est la même dans les deux cas. Le logement accessible résulte d'une décision politique de ne pas laisser la rente s'installer comme norme.

LEVER LE PÉAGE

La France dispose déjà de l'instrument principal. Il s'appelle le bail réel solidaire, et son principe est de séparer le sol du bâti. Un organisme de foncier solidaire, sans but lucratif, détient le terrain pour quatre-vingt-dix-neuf ans ; l'occupant n'achète que les murs [68]. Le logement devient accessible 30 à 40 % sous le prix du marché, sans subvention versée à chaque transaction.

Prenons une infirmière et un technicien de maintenance, deux revenus proches du médian, qui cherchent un trois-pièces en première couronne. Au prix du marché, ils renoncent. En bail réel solidaire, ils achètent le bâtiment seul, la mensualité rejoint le niveau de leur loyer actuel, et ils cessent d'acquitter le péage.

Le jour où ils revendront, une clause anti-spéculation s'appliquera et le prix suivra l'inflation. Le logement restera donc abordable pour le couple d'après, puis pour celui qui viendra ensuite. Une subvention classique se dépense une fois ; le bail réel solidaire crée un stock permanent que la puissance publique n'a pas à racheter chaque décennie.

Le dispositif fonctionne déjà, à une échelle sans rapport avec le besoin, quelques milliers de logements livrés là où il en faudrait des dizaines de milliers par an. Le principal investissement est l'achat des terrains. Produire 50 000 logements de ce type chaque année demande environ 4 milliards d'euros d'acquisition foncière annuelle, qui peuvent passer par le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts sous forme de prêt de long terme, le terrain restant à l'actif des organismes [74]. Le montage est viable. Il attend une décision d'échelle.

Autour de cette réforme, quelques chantiers plus brefs complètent le démontage.

Alléger le guichet. Ramener la part départementale des droits de mutation de 5 % à 2 % pour les primo-accédants coûterait environ 3 milliards d'euros, compensés par une taxe annuelle sur les terrains non bâtis, un transfert de fiscalité nationale et l'effet volume d'un marché redevenu fluide [74].

Industrialiser la construction bois. L'ossature préfabriquée en usine équipe 90 % des maisons neuves en Suède et moins de 10 % en France [70]. Elle revient moins cher que le béton coulé sur place, sort d'usine en quelques semaines et chauffe mieux. La filière française existe ; le cadre normatif la freine.

Remobiliser l'existant. Une fois retranchées la vacance de courte durée et celle des territoires désertés, le gisement en zone tendue se compte tout de même en centaines de milliers de logements sur dix ans. La taxe sur la vacance existe déjà et peut financer une prime à la remise en location. Les bureaux vidés par le télétravail offrent un second gisement, que les Pays-Bas exploitent depuis dix ans [71].

Diversifier l'épargne des ménages. Tant que la pierre représentera 60 % du patrimoine des Français, toute réforme qui ferait baisser les prix rencontrera une coalition de défense. Une éducation financière sérieuse au lycée, un produit d'épargne longue à fiscalité stable et une capitalisation collective par adhésion automatique érodent cette coalition en une quinzaine d'années [27].

Budget récapitulatif, chapitre 3.

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Bail réel solidaire à grande échelle (50 000 logements/an)	3,75 Md€/an d'acquisition foncière (prêt, terrain conservé à l'actif des organismes)	Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts, sans dépense budgétaire sèche	1 million de logements accessibles en 20 ans
Droits de mutation ramenés à 2 % pour les primo-accédants	~3 Md€/an de recettes départementales en moins	Taxe sur le foncier non bâti, transfert de fiscalité nationale, effet volume	Loi de finances de l'année 1
Filière bois industrialisée	0,1 à 0,2 Md€/an	Budgets de formation professionnelle existants	Normes révisées en 2 ans
Remobilisation des logements vacants	0,1 à 0,2 Md€/an	Produit de la taxe sur la vacance renforcée	200 000 à 400 000 logements en 10 ans
Éducation financière et épargne longue	Quelques dizaines de M€/an	Budget de l'Éducation nationale courant	Effets patrimoniaux sur 15 à 20 ans

Le détail des modalités figure dans la liste des mesures publiée en ligne.

Qui gagne, qui perd. Les gagnants sont les entrants : primo-accédants qui achètent bien sous le prix du marché, locataires des zones tendues où l'offre remobilisée détend les loyers, mé-

nages mobiles que la fiscalité cesse de punir. Les perdants sont tout aussi identifiables. Les propriétaires établis des zones tendues verront leur bien s'apprécier plus lentement, puisque toute la logique de ces réformes consiste à réduire la rareté dont cette appréciation dépend. Les détenteurs de terrains non bâtis et de logements laissés vides paieront une fiscalité qui rend la rétention coûteuse. Les départements perdent une recette de 3 milliards, compensée mais désormais arbitrée à Paris. Ce déplacement est assumé, car la rente des uns était, depuis vingt ans, le loyer, le temps de trajet et les projets ajournés des autres.

La rente foncière est la plus difficile à démanteler de toutes, parce qu'elle est la seule dont les bénéficiaires directs forment une majorité : 57 % des ménages français possèdent leur résidence principale [62]. Les réformes réunies ici lèvent le péage pour ceux qui arrivent, en augmentant l'offre et en abaissant les coûts d'entrée, plutôt qu'en faisant chuter la valeur de ce que les autres détiennent.

Reprenez maintenant le chiffre que vous avez calculé en ouvrant ce chapitre. Votre travail n'y est presque pour rien. Votre date de naissance, pour presque tout.

Une autre rente, moins visible, fixe le prix de services que chacun consomme quelle que soit sa situation patrimoniale : les soins, le droit, la pharmacie, l'architecture. Elle repose sur un ressort institutionnel différent, que le chapitre suivant démonte.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [21], [26] à [28], [47], [48], [52], [54] à [56], [58], [60], [62], [63] et [65] à [74].

Chapitre 4 — La rente corporatiste

Certifier qu'un professionnel est compétent est une chose. Décider combien de professionnels ont le droit d'exercer en est une autre. La France a confié les deux aux mêmes mains.

Il existe une salle, quelque part dans un ministère, où s'écrivent les règles d'une profession. Quand l'État prépare un texte sur les professions médicales, il y convoque l'Ordre des médecins et les syndicats de médecins. Quand il légifère sur le droit, il y reçoit le barreau et le Conseil supérieur du notariat. Les participants sont compétents et parfaitement légitimes à défendre leur métier.

Regardez qui n'est pas dans la salle. Les 6,7 millions de Français sans médecin traitant [76]. Les 31 % qui ont renoncé à faire valoir un droit faute de pouvoir payer un avocat [83]. Le pharmacien qui voudrait ouvrir dans un bourg où la population n'atteint pas le seuil réglementaire. Ceux-là attendent dehors, et personne ne parle en leur nom.

Tout part de cette disposition des sièges.

CERTIFIER OU COMPTER

Les professions réglementées existent pour une bonne raison. On confie à un médecin son corps, à un notaire son patrimoine, à un pharmacien sa santé. Le patient ne peut pas juger la pertinence d'un diagnostic, ni l'acheteur d'une maison vérifier la solidité juridique d'un acte de vente, et les conséquences d'une erreur sont considérables. Le marché seul ne corrige pas cette asymétrie.

Reste une question que la bonne raison ne tranche pas. Pour garantir la qualité, faut-il aussi contrôler le nombre ?

La plupart des pays comparables séparent ces deux fonctions. La France les confie aux mêmes institutions, et c'est la seconde qui produit une rente, payée par tous ceux qui ont besoin de ces services.

Cette rente se mesure. La rentabilité des professions réglementées françaises atteint 2,4 fois celle du conseil en stratégie, de l'ingénierie ou de l'expertise indépendante [32]. Ces métiers demandent la même qualification, engagent la même responsabilité et laissent le client aussi démuni face au spécialiste ; ils sont simplement restés ouverts. L'écart de 2,4 mesure donc ce que la protection ajoute au revenu, une fois la compétence payée.

Rien de tout cela n'est immuable, et le notariat vient de le prouver. La loi Macron a entrouvert en 2015 la liberté d'installation. Dix ans après, l'Autorité de la concurrence a dressé le bilan : le nombre de notaires a augmenté d'environ 40 %, celui des offices de moitié, et la baisse des tarifs sur les transactions immobilières a rendu aux acheteurs de l'ordre de 600 millions d'euros [456]. Le verrou était réglementaire, et le métier n'y était pour rien.

LA POLITIQUE DE LA PÉNURIE

Avez-vous un médecin traitant ? Et la pharmacie la plus proche de chez vous, à combien de minutes se trouve-t-elle ?

En 1971, les syndicats de médecins libéraux ont obtenu de l'État qu'il limite par règlement le nombre de médecins. La loi a instauré le *numerus clausus*, un quota annuel de places en deuxième année [75]. La justification officielle invoquait la capacité d'accueil des facultés. La crainte réelle était la concurrence et la dilution des revenus.

Pendant cinquante ans, ce quota a été maintenu, parfois abaissé, rarement relevé à la mesure des besoins. Le concours de première année est devenu l'un des plus sélectifs au monde,

sous l'effet d'un plafond fixé d'avance, sans rapport avec le niveau des candidats.

Le résultat se lit aujourd'hui sur la carte : 6,7 millions de Français sans médecin traitant, et 87 % du territoire classé en zone de fragilité médicale [76]. Le concours restait pourtant très sélectif, ce qui exclut l'explication par la désaffection. Cette pénurie a été décidée. Les revenus racontent l'autre face de la même histoire : un omnipraticien libéral perçoit en moyenne près de 100 000 euros par an et un spécialiste plus de 150 000 [81]. Ces rémunérations sont méritées dans leur principe, car l'apprentissage est long et la responsabilité lourde. Leur niveau relatif tient aussi à une rareté qu'on a entretenue.

Le *numerus clausus* a disparu, et les places augmentent depuis. L'effet sur les déserts médicaux ne se verra pas avant dix à quinze ans, le temps de former une génération, et le verrou s'est déjà déplacé en aval, du côté des maîtres de stage qui manquent pour accueillir les internes.

La solution immédiate existe pourtant, déployée ailleurs depuis vingt ans. Les infirmières en pratique avancée exercent en autonomie dans une trentaine d'États américains ; le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Canada ont fait de même dans les années deux mille [77]. La méta-analyse Cochrane, qui agrège dix-huit essais contrôlés, conclut à des résultats cliniques équivalents à

ceux des médecins pour le suivi des maladies chroniques, avec une satisfaction des patients souvent supérieure et un coût par consultation inférieur de 25 à 40 % [77].

La France a créé ce statut par décret en 2018 [78]. Elle comptait début 2026 environ 4 000 infirmières en pratique avancée diplômées, pour 240 000 médecins inscrits à l'Ordre. Les syndicats médicaux s'y sont longtemps opposés, au nom du périmètre professionnel, la sécurité des patients n'étant jamais entrée dans le débat. Une question suffit à révéler la rente : faut-il un médecin pour renouveler l'ordonnance d'une hypertension stable, suivre tous les trois mois un diabétique équilibré, ou diagnostiquer une angine ? La réponse médicale est non. La réponse de l'Ordre est invariablement oui.

Un second dispositif de rareté est moins discuté. La France compte plus de 19 000 médecins diplômés hors de l'Union européenne, dont plusieurs milliers exercent dans les hôpitaux publics, souvent depuis des années, fréquemment dans les spécialités sous tension que les praticiens formés en France délaissent : anesthésie-réanimation, psychiatrie, urgences, gériatrie [79]. La plupart n'ont pas l'autorisation d'exercer pleinement. Employés comme contractuels ou attachés associés, ils perçoivent 30 à 50 % de moins qu'un praticien titulaire pour les mêmes responsabilités cliniques. Sans eux, des services entiers fermentaient.

Pour accéder au plein exercice, ils doivent passer des épreuves de vérification des connaissances dont le nombre de places est fixé chaque année par arrêté, après concertation avec l'Ordre et les syndicats hospitaliers [79]. Nous revoici dans la salle : ceux qui fixent le quota sont ceux dont les revenus dépendent de la rareté. La dernière réforme a scindé l'accès en deux voies, et il suffit de comparer les chiffres. La voie interne, réservée aux praticiens déjà en poste, a ouvert 4 000 postes pour un peu plus de 2 000 candidats. La voie externe a offert 440 postes pour plus de 8 400 candidats, soit un taux de réussite de 5 %. Le délai entre l'arrivée d'un médecin formé à l'étranger et son inscription pleine au tableau dépasse fréquemment sept ans. Beaucoup renoncent et partent exercer en Allemagne ou au Royaume-Uni, où l'examen d'un dossier complet prend un à deux ans.

Derrière ces quotas, des vies attendent. Un praticien peut tenir la garde de nuit d'un service, porter la responsabilité clinique du titulaire qu'il remplace, et patienter des années pour obtenir le droit d'exercer le métier qu'il exerce déjà.

LE POURCENTAGE ET L'ACTE

Chez les notaires, la rente change de nature. Ce n'est plus le nombre de praticiens qui la produit, c'est la façon dont on les paie.

Faites le calcul. Les droits de mutation démontés au chapitre précédent ne font que transiter par le notaire, qui les collecte pour le département. Ce qui reste à l'étude, ce sont les émoluments, environ 1 % du prix du bien [65]. Sur un appartement à 300 000 euros, cela représente 3 000 euros. Sur un appartement à 100 000 euros, 1 000 euros. Regardez maintenant l'acte lui-même : c'est le même document, les mêmes vérifications, le même temps de travail. Le prix varie du simple au triple pour une prestation identique.

Voilà le tarif réglementé proportionnel, fixé par décret, sans concurrence possible. Il produit un revenu sans lien avec l'effort fourni ni la valeur créée. Un notaire associé perçoit en moyenne 200 000 à 230 000 euros par an, un notaire salarié 100 000 à 130 000 [81]. Un consultant senior ou un ingénieur confirmé, à qualification et responsabilité comparables mais dans une activité ouverte, gagne entre 70 000 et 110 000 euros. On retrouve l'écart de 2,4.

La loi Macron a ouvert l'accès sans toucher au tarif. Le nombre d'offices a augmenté de moitié, et les prix sont restés presque inchangés [80]. Avec un tarif fixé par décret, la concurrence ne peut pas jouer, puisqu'il n'y a rien sur quoi se concurrencer. La réforme a libéralisé l'entrée sans libéraliser le marché.

Les Pays-Bas ont fait le chemin complet en supprimant à la fois le quota d'installation et le tarif imposé. L'évaluation officielle a documenté un mouvement en ciseaux : les honoraires ont baissé sur les actes immobiliers et augmenté sur les testaments [82]. Ce croisement est révélateur, car il signe la fin des subventions croisées, où l'acte le plus fréquent finançait l'acte le moins rentable. La qualité juridique n'en a pas souffert.

Le barreau illustre une troisième variante. Les honoraires y sont libres, l'installation aussi, et pourtant près d'un tiers des Français renoncent à défendre leurs droits pour des raisons financières [83]. L'aide juridictionnelle couvre les plus modestes, laissant les autres dans un entre-deux durable, trop aisés pour y prétendre et trop justes pour financer un contentieux. La rente s'est ici déplacée vers le périmètre exclusif, cette liste d'actes que seul un avocat peut accomplir. Une convention de divorce par consentement mutuel, un bail, des statuts de société type sont des documents répétables que des plateformes produisent pour

une fraction du coût. La frontière entre ce qu'elles peuvent faire et ce qui reste réservé demeure litigieuse, et cette incertitude suffit à freiner l'offre.

Les pharmaciens, enfin, cumulent les deux formes. Le monopole du médicament leur réserve la vente de produits en libre accès dans les supermarchés britanniques ou allemands, paracétamol compris. Le quota territorial autorise une officine pour 2 500 habitants, puis une par tranche supplémentaire de 4 500 [84]. Dans un bourg de 4 000 habitants, il ne peut y en avoir qu'une, et personne ne peut en ouvrir une seconde tant que le seuil n'est pas franchi. La Suède a mené l'expérience inverse : en cinq ans, le nombre d'officines est passé de 930 à environ 1 350, le prix des génériques remboursés a reculé de près d'un cinquième, et les horaires d'ouverture se sont allongés [85]. La certification des pharmaciens est restée obligatoire, et la sécurité du médicament ne s'est pas dégradée.

Ces quatre cas disent la même chose. Plus le dispositif qui protège une profession est rigide, plus le revenu de ses praticiens s'écarte de celui des activités comparables restées ouvertes. La rente n'a rien d'un mystère : elle se lit dans l'écart.

L'ASYMÉTRIE QUI S'EFFACE

La justification la plus solide des ordres repose sur un fait réel : l'asymétrie d'information entre le professionnel et son client appelle une régulation. C'est exact. Ce qu'on dit moins, c'est que cette asymétrie n'a jamais été un fait de nature. Elle reposait sur des conditions techniques précises, que la dernière décennie défait l'une après l'autre.

Le savoir médical et juridique était rare et d'accès difficile. L'expertise se transmettait par un long compagnonnage. Les actes restaient manuels et locaux, registres papier, signatures physiques, copies certifiées conformes.

En médecine, les outils automatisés atteignent désormais les performances humaines sur certaines tâches diagnostiques, de la détection des mélanomes au dépistage de la rétinopathie diabétique [88]. En droit, les systèmes génératifs produisent en quelques minutes la recherche jurisprudentielle et le premier brouillon de contrat qui occupaient un collaborateur junior plusieurs heures. Dans le notariat, l'authentification devient cryptographiquement automatisable, et l'Estonie garantit l'intégrité de son registre foncier par une chaîne de blocs depuis plus de dix ans [88].

Rien de tout cela n'annonce la disparition de ces métiers. Un médecin restera nécessaire pour les diagnostics complexes, un avocat pour les contentieux à forts enjeux, un notaire pour les successions difficiles. Cela signifie autre chose, de plus précis : l'asymétrie qui fondait la régulation se rétracte vers un noyau d'expertise réellement complexe, et le périmètre protégé, lui, n'a pas bougé.

La question devient alors abrupte. Si la condition technique qui justifiait la protection disparaît, la protection reste-t-elle justifiée sur tout son périmètre actuel ?

Deux issues s'offrent. Défendre le périmètre entier, et le voir emporté de force quand la technologie l'aura contourné, dans un désordre qui détruira aussi ce qui méritait d'être protégé. Ou l'ajuster maintenant, en réservant la protection à ce qui requiert encore une expertise humaine et en ouvrant à une concurrence régulée ce qui est devenu standardisable. Les ordres ont traversé l'imprimerie, l'informatique et internet sans perdre leur cœur. Cette fois, le choc porte sur leur matière première, et ce qui s'est joué en un siècle se joue en une décennie.

ÉLARGIR LA SALLE

Trois décisions préservent ce qui est légitime et démontent ce qui est rente.

Séparer la certification du contrôle des effectifs. La certification de la compétence peut rester aux ordres, sur des critères objectifs et sous contrôle externe. Le nombre de professionnels autorisés à exercer et leur répartition sur le territoire relèvent d'une politique publique de santé ou d'accès au droit, et doivent revenir à des régulateurs indépendants dotés d'un mandat tourné vers les besoins de la population.

Ouvrir les actes standardisés à des professionnels certifiés hors des ordres. Le suivi d'un diabétique stable, le testament simple, les statuts de société type sont documentés et répertoriés. Les métiers intermédiaires qui les prennent en charge existent dans la plupart des pays comparables. Leur création libère les professions établies pour les cas qui justifient réellement leur expertise. Passer de 4 000 infirmières en pratique avancée à 30 000 en dix ans suppose d'en diplômer 2 500 par an, ce qui représente 100 à 150 millions d'euros par an en incluant le coût universitaire et le maintien de revenu des infirmières qui suspendent leur activité le temps du master. En face, le coût par acte inférieur de 25 à 40 % mesuré par la méta-analyse Cochrane donne à l'Assurance maladie, en régime de croisière, un gain entre 500 millions et 1 milliard d'euros par an [77]. La forma-

tion se rembourse plusieurs fois, sans compter les passages aux urgences évités par ceux qui n'ont aujourd'hui aucune autre porte d'entrée.

Libéraliser les tarifs sur les actes non complexes. Le tarif réglementé se défend là où la complexité est réelle. Il ne se défend pas sur un testament standard ou une vente banale.

Les ordres opposent à ces deux dernières décisions une objection sérieuse : privés des actes simples, rentables parce que nombreux et répétables, ils ne pourraient plus financer les actes complexes. Cette objection est précieuse, car elle dit tout haut ce qu'est la rente, un système où l'acte standardisé subventionne l'acte complexe parce qu'il est tarifé bien au-dessus de sa valeur.

Trois réponses s'y opposent. Les réformes néerlandaise, suédoise et britannique n'ont pas effondré les revenus sur les dossiers complexes ; elles les ont réajustés. Si ces dossiers requièrent réellement l'expertise de l'ordre, ils méritent d'être tarifés à leur juste valeur, séparément et de façon transparente, au lieu d'être financés par la captation d'actes que d'autres produiraient moins cher. Et la mission d'un ordre est de garantir la compétence ; garantir un niveau de revenu n'en a jamais fait partie. Confondre les deux permet de présenter comme une question de qualité ce qui est une question de répartition.

Les chiffres disent le reste. Si la libéralisation abaissait d'un quart les honoraires des actes courants, la perte porterait sur 10 à 20 % du chiffre d'affaires d'une étude, soit quelques dizaines de milliers d'euros pour un associé qui en perçoit plus de deux cents. Le revenu restant demeurerait très au-dessus de celui d'un ingénieur à qualification comparable.

Budget récapitulatif, chapitre 4.

MESURE	COÛT ANNUEL	CONTREPARTIE	HORIZON
Montée en puissance des professions de santé intermédiaires	100 à 150 M€ (formation, maintien de revenu)	0,5 à 1 Md€/an d'économies d'Assurance maladie en régime de croisière	10 ans
Certification de professionnels du droit pour les actes standardisés	10 à 20 M€ (registre, contrôle)	Contentieux évités	Cadre en année 1
Libéralisation encadrée des tarifs notariés	Quasi nul	Baisse du coût d'entrée pour les acquéreurs	Décrets en année 1
Ouverture de l'implantation et de la vente pharmaceutique	Quasi nul	Prix et horaires, sur le modèle suédois	Décrets en années 1 et 2
Solde		0,3 à 0,9 Md€/an d'économies à dix ans	

Qui gagne, qui perd. Les gagnants sont nombreux et dispersés : les 6,7 millions de patients sans médecin traitant, les justiciables qui renoncent à leurs droits, les acquéreurs que chaque baisse de frais d'acte rapproche de l'achat, les habitants des

bourgs sans officine. Les perdants sont peu nombreux et parfaitement identifiables. Les généralistes céderaient une part du suivi courant, avec un effet limité sur leurs revenus tant que la demande excède l'offre, c'est-à-dire presque partout. Les études notariales perdraient une fraction de leur chiffre sur les actes standardisés. Les pharmaciens en situation de monopole local verraient s'éroder leur marge sur les produits sans ordonnance. Aucune de ces pertes ne ressemble à une expropriation ; toutes ressemblent à la fin d'un privilège.

Réformer, au fond, revient à élargir la salle où s'écrivent les règles et à y installer ceux qui attendent dehors. C'est la difficulté politique de ce chapitre : les occupants actuels sont organisés et disposent d'un argument imparable en apparence, le risque que la qualité en pâtisse. Ceux qui attendent dehors ne se connaissent pas entre eux.

Les trois rentes examinées jusqu'ici ont au moins le mérite d'avoir des bénéficiaires identifiables. La suivante n'a ni rentier visible, ni lobby, ni ordre à réformer. Elle se reproduit toute seule.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [32], [65], [75] à [86], [88] et [456].

Chapitre 5 — La rente bureaucratique

La seule des six qui n'ait aucun bénéficiaire à désigner. Elle se dépose toute seule, personne ne l'a voulue, et c'est bien pour cela qu'on n'en vient pas à bout.

Repensez à la dernière démarche administrative que vous avez faite en ligne. À quel moment avez-vous dû imprimer une page, la signer à la main, la scanner, puis la renvoyer ? Combien de fois avez-vous saisi une information que l'État possédait déjà ?

Cette expérience banale est le visage quotidien de la quatrième rente, qui diffère des trois précédentes sur un point décisif : elle n'a pas de rentier. Personne ne se lève le matin en se disant qu'il va produire de la complexité réglementaire pour en tirer un avantage. Les agents qui rédigent les circulaires croient à leur mission. Les avocats qui interprètent le code du travail rendent un service réel.

Elle se dépose comme un sédiment. Chaque loi, chaque décret, chaque circulaire ajoute sa couche, aucune n'enlève celle du dessous, et au bout de soixante ans le pays marche sur une roche compacte que plus personne ne sait dater. Les coûts de cet empilement sont réels et documentés. Aucun bénéficiaire n'en est directement responsable.

LA MACHINE ET SON RENDEMENT

La France comptait fin 2024 près de six millions d'agents publics, un emploi sur cinq [89]. Ses dépenses publiques atteignent 57 % de la richesse produite, le ratio le plus élevé de l'Union européenne après la Finlande [93]. Ces chiffres mesurent la taille de la machine. Ils ne disent rien de ce qu'elle produit.

Le pays réussit encore beaucoup de choses : une espérance de vie parmi les plus élevées, une couverture santé universelle, des infrastructures qui tiennent leur rang. Sur beaucoup d'autres indicateurs, le rapport entre la dépense et le résultat déçoit. Un contentieux civil de première instance dure en moyenne vingt et un mois en France, sept en Allemagne, six au Danemark [90]. La satisfaction des citoyens envers leurs administrations atteint 52 %, contre 66 % en moyenne dans les pays développés [92].

Une comparaison tranche le débat. L'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède délivrent des niveaux comparables ou supérieurs de protection sociale avec des dépenses publiques de 45 à 50 % de leur richesse, sept à douze points de moins que nous [93]. L'ambition sociale est la même. Toute la différence est dans ce que chaque euro produit en sortant de la machine.

Le débat public a sa réponse toute prête : l'État aurait trop grossi, il suffirait de dégraisser. Cette réponse contient une part de vrai et une erreur de cible, et les chiffres permettent de les séparer.

Ce que je concède. Depuis la fin des années 1990, l'emploi public a augmenté d'un quart quand la population gagnait 15 % [458]. Rapporté aux habitants, l'effectif public est passé d'environ 78 à 85 agents pour mille, et la hausse s'est accélérée récemment. Affirmer que les effectifs suivent simplement la démographie est faux.

Ce que je maintiens. Le détail dément l'image d'un État central obèse. Les effectifs de l'État ont crû de 8 % en un quart de siècle, moins vite que la population ; l'essentiel de la croissance s'est logé dans les communes, par transfert de compétences, et dans les hôpitaux, sous la pression du vieillissement [458]. La Suède emploie proportionnellement plus d'agents publics que nous, dépense sept points de moins et obtient des services

mieux notés. Le nombre d'agents ne prédit ni le coût ni la qualité. Un plan uniforme de suppression de postes frapperait le guichet, la classe et le lit d'hôpital en épargnant la circulaire.

CEUX QUI VIVENT DU LABYRINTHE

La rente ne prospère pas seulement dans les administrations. Une industrie privée entière vit de faire traverser le labyrinthe à ses clients.

La France compte près de 23 000 experts-comptables épaulés par 190 000 collaborateurs [94]. La profession est légitime et compétente, et sa demande est captive : aucune PME ne peut déchiffrer seule les arcanes du code des impôts et des obligations sociales. C'est le volume d'interprétation à fournir, déclaration après déclaration, qui trahit un système mal conçu. L'entreprise française externalise en continu la lecture d'un droit qu'elle ne peut pas suivre. Le même raisonnement vaut pour les avocats en droit social et des affaires, les consultants en conformité, les coordinateurs réglementaires de la construction. Ces métiers ne créent pas la complexité. Leur existence dépend de sa perpétuation.

Dans les commissions consultatives où se fabriquent les règles, ils siègent aux côtés des grandes entreprises et de l'appareil d'État. Ces trois groupes ne se concertent jamais, et l'architecture s'en charge pour eux.

Les grandes entreprises entretiennent avec la simplification un rapport ambigu. Elles s'en plaignent publiquement, souvent à juste titre. Elles ont aussi beaucoup investi dans leurs directions juridiques, leurs processus certifiés et leurs relations avec l'administration, et ce coût est amorti depuis longtemps. Une simplification le ferait disparaître pour tout le monde, y compris pour les entrants qui ne l'ont pas encore payé. La complexité est un avantage concurrentiel invisible pour ceux qui sont déjà là ; elle protège les marchés établis sans en avoir l'air.

La résistance la plus tenace vient de l'appareil d'État lui-même. Chaque direction, chaque service, chaque circulaire est la raison d'être de quelqu'un. Simplifier revient à supprimer des périmètres, des budgets, des postes. L'agent qui rédige une réglementation en anticipe l'extension, jamais sa propre disparition.

Une objection revient toujours : et l'Europe ? La mission sénatoriale sur la surtransposition a établi l'inverse de ce qu'on croit. La France ajoute régulièrement aux textes européens des dispositions que le droit communautaire n'imposait pas [102]. La directive sur les marchés publics fixe des seuils harmonisés ; nous

les avons complétés d'un code de la commande publique de plus de 1 700 articles. Le motif affiché est l'exhaustivité du droit national. Le motif réel est souvent la pression d'intérêts français qui obtiennent, au moment de la transposition, l'alourdissement protecteur que Bruxelles n'exigeait pas.

UNE TAXE PAYÉE EN TEMPS

La complexité fonctionne comme un prélèvement, acquitté en heures plutôt qu'en euros. Comme tout prélèvement mal calibré, elle est régressive.

Un grand groupe dispose d'une direction juridique, d'un spécialiste du droit social, d'un cabinet attitré, d'une équipe de conformité. Le coût y est absorbé, mutualisé, prévisible. Une PME de douze personnes n'a rien de tout cela. Son dirigeant consacre 15 à 20 % de son temps aux tâches administratives [98]. Ce temps manque aux clients, au produit, à l'embauche.

Si vous dirigez une entreprise, comptez les heures que vous passez chaque semaine sur des obligations déclaratives. Multipliez par quarante-sept semaines. La moyenne française tourne autour de trois cents heures par an [103], soit près de deux mois de travail. Valorisées au coût complet, elles représentent environ 10 000 euros par entreprise et par an.

La face la plus dure de cette taxe n'apparaît pourtant dans aucune statistique d'entreprise. Un tiers des foyers éligibles au RSA ne le demandent pas, soit environ 3 milliards d'euros par an qui n'arrivent jamais à ceux à qui la loi les destine ; pour le minimum vieillesse, une personne éligible sur deux passe à côté [450]. La cause principale, documentée par la DREES, est la complexité elle-même : des dossiers à reconstituer à chaque changement de situation, des guichets multiples, la peur de devoir rembourser un indu.

Le système produit ainsi le pire des deux mondes. Les mieux outillés optimisent. Les plus fragiles renoncent.

Une femme qui a droit à une allocation et qui ne la demande pas n'est pas une statistique de non-recours. C'est quelqu'un qui a ouvert le site, buté sur une pièce introuvable, remis au lendemain, reçu un courrier réclamant un justificatif de trois ans, et fini par se dire que ce n'était sans doute pas pour elle. Le droit existait, il était voté, financé, inscrit dans la loi. Il s'est arrêté à la porte d'un formulaire. Une société qui vote des droits qu'elle rend impraticables se ment deux fois : en les proclamant, puis en s'étonnant qu'ils ne changent rien.

QUATRE CAROTTES DE FORAGE

Quatre exemples donnent l'épaisseur du dépôt.

Le permis de construire. L'instruction dure en principe deux à trois mois. Dans les faits, un projet de taille moyenne attend près de sept mois, contre un peu plus de quatre en Allemagne et moins de trois en Angleterre [97]. L'écart vient des procédures, car les règles de fond sont les mêmes : nos normes environnementales et de sécurité ne dépassent pas les néerlandaises, mais nos avis obligatoires se collectent les uns après les autres au lieu d'être demandés ensemble. Pour un promoteur, trois mois d'attente supplémentaires sont trois mois de frais financiers sur un terrain immobilisé, et ce coût se retrouve intégralement dans le prix du logement. La rente bureaucratique nourrit ainsi la rente foncière du chapitre 3.

Le code du travail. Il compte plus de 11 000 articles et environ 4 000 pages, et son volume a plus que doublé en vingt ans [96]. Le droit danois tient en quelques centaines de pages de principes, dans un pays où les salariés sont statistiquement aussi bien protégés et le chômage durablement plus bas de plusieurs points. Tout est dans la technique de rédaction. Le Danemark pose des principes et laisse la négociation collective les ajuster ; la France a tenté de tout prévoir, et soixante ans de

compromis ont laissé chacun leur strate. Ce qui décourage l'employeur français n'est pas la protection des salariés ; c'est un droit qu'il ne peut plus lire.

La numérisation de façade. L'administration française a de vraies réussites, de FranceConnect au service des impôts en ligne. Dans la majorité des cas pourtant, elle a posé une interface moderne sur un processus inchangé. On remplit un formulaire en ligne qui produit un document à imprimer, signer, scanner et renvoyer. L'observatoire de la direction du numérique recense 84 % des démarches phares comme disponibles en ligne [156], mais la disponibilité d'un formulaire ne dit rien de la continuité du parcours, et la France se classe autour du dix-huitième rang européen pour l'administration numérique. L'Estonie a fait l'inverse : plutôt que de numériser ses formulaires, elle a reconçu ses processus, et 99 % de ses services publics sont accessibles en ligne en moins de trois minutes [100]. Copier un pays de 1,3 million d'habitants sans héritage administratif n'aurait pas de sens. Ce qui se transpose, c'est le principe : la simplification radicale exige de reconstruire, quand la numérisation qui préserve les processus ajoute une couche de plus.

L'hôpital. Les infirmiers y consacrent jusqu'à 30 % de leur temps à des tâches non cliniques [154], saisie dans des logiciels redondants, transmissions aux tutelles, codage tarifaire, traçabilité qualité. Chaque obligation se défend séparément. Personne

n’a jamais arbitré combien il en faut au total. La Cour des comptes établit d’ailleurs que la filière administrative représente environ un dixième des effectifs hospitaliers et a même reculé [157] : la charge documentaire ne s’est pas déportée vers des gestionnaires, elle est retombée sur les soignants. Un hôpital dont le tiers du temps soignant part dans la paperasse n’est pas un hôpital sous-financé. C’est un hôpital où l’argent public arrive sans atteindre le patient.

POURQUOI LES RÉFORMES ÉCHOUE

La loi PACTE offre le cas d’école. Elle devait libérer les entreprises, simplifier leur création, assouplir les seuils. Préparée avec soin, concertée pendant des mois, portée par un ministre déterminé, elle compte 221 articles [99]. Son rapport d’évaluation officiel conclut à un bilan mitigé.

La consultation elle-même a produit ce résultat. Chaque groupe concerné a fait valoir son exception, son cas particulier, son régime dérogatoire. Les organisés répondent aux consultations, car ils ont les équipes pour produire cinquante pages en six semaines. Les dispersés, les PME, les créateurs, les indépendants, n’ont pas ce temps. Le texte final préserve le statu quo sous une forme modernisée.

Chaque choc de simplification annoncé depuis quarante ans a suivi la même trajectoire. Le paradoxe est sans issue par l'intérieur : un gouvernement démocratique consulte parce que c'est légitime, et quand les consultés ont intérêt au statu quo, la consultation devient l'instrument du blocage. Réformer suppose donc des dispositifs que ce processus ne peut pas capturer.

TROIS DISPOSITIFS QUI RÉSISTENT À LA CAPTURE

Un veto réglementaire indépendant. Toute réglementation nouvelle dont le coût net dépasse un seuil défini devrait recevoir l'approbation d'une autorité indépendante, sur la base d'une évaluation d'impact incluant le coût de conformité pour les PME et la comparaison avec les pays voisins. Le Royaume-Uni dispose d'un tel comité depuis quinze ans.

Une règle d'échange. Toute réglementation nouvelle de portée générale impose la suppression ou l'allègement d'une charge équivalente dans le même domaine. Le principe, appliqué outre-Manche sous une forme plus dure encore, a produit une réduction nette mesurée de la charge pesant sur les PME [101]. Sa force est de rendre l'ajout et la suppression inséparables, alors qu'ajouter une règle ne coûtait rien politiquement : les bénéfices sont identifiables, les coûts diffus. La limite est connue :

chaque crise fournit la raison de suspendre la règle, et les crises sont précisément les moments où le droit croît le plus vite. Une clause d'expiration automatique, qui oblige chaque texte à se justifier tous les cinq ans devant une commission indépendante, referme cette échappatoire.

Le principe de la donnée unique. D'ici cinq ans, plus aucun formulaire ne devrait demander à un citoyen ou à une entreprise une information déjà transmise à une administration française. L'infrastructure existe en partie. Manque la décision de l'étendre à toutes les interactions. C'est le poste le plus coûteux de ce chapitre, l'équivalent d'un grand programme numérique d'État, et le seul dont le retour se compte en milliards d'heures rendues au travail productif.

L'ensemble représente 100 à 150 millions d'euros par an en régime de croisière, quand les seules heures rendues aux PME se chiffrent en milliards d'euros.

Un quatrième chantier porte sur celui qui produit les règles. L'État et ses opérateurs forment le premier employeur du pays, et ils se gèrent encore comme une masse indifférenciée. La Cour des comptes en documente les symptômes : une gestion des ressources humaines restée impersonnelle dans l'Éducation nationale, une reconnaissance de la performance quasi inexistante, un recours croissant aux contractuels sans stratégie d'ensemble [451]. Une administration qui ne peut ni distinguer ses bons élé-

ments, ni corriger ses défaillances, ni recruter vite là où les compétences manquent compense par ce qu'elle sait produire, c'est-à-dire du texte. Simplifier les démarches et moderniser le management public sont les deux faces d'une même réforme, et la première ne tiendra pas durablement sans la seconde.

Budget récapitulatif, chapitre 5.

MESURE	COÛT POUR L'ÉTAT	HORIZON
Autorité indépendante d'évaluation d'impact avec droit de veto	20 à 30 M€/an	Opérationnelle en année 2
Règle d'échange (une règle nouvelle contre une charge supprimée)	Nul, règle de procédure	Dès la première loi de finances
Clause d'expiration quinquennale des réglementations	Coût marginal	Année 2
Généralisation de la donnée unique	300 à 500 M€ sur 3 ans, puis 30 à 50 M€/an	Complet en année 4
Total en régime de croisière	100 à 150 M€/an	

Qui gagne, qui perd. Les gagnants sont nombreux et dispersés : le dirigeant de PME qui récupère deux mois de travail par an, la startup qui vend au lieu de remplir, l’allocataire qui touche un droit sans reconstituer son dossier, le soignant qui documente moins et soigne davantage. Les perdants sont concentrés et organisés. Le marché de l’interprétation comptable et fiscale pèse 15 à 20 milliards d’euros par an ; une simplification qui en réduirait le volume d’un dixième déplacerait de l’ordre de 20 000 emplois, vers le conseil à plus forte valeur pour les cabinets qui sauront pivoter. Les directions productrices de normes perdront des périmètres. Les grandes entreprises perdront un avantage concurrentiel qu’elles n’avoient jamais. Une réforme qui ne fâcherait personne resterait un rapport de plus.

Les quatre rentes examinées jusqu’ici portent sur des positions qui se conquièrent au fil d’une vie. On peut entrer dans une profession protégée, acheter dans un quartier verrouillé, structurer son patrimoine, apprendre à lire le labyrinthe. Elles sont régressives et restent, au moins formellement, accessibles.

La dernière ne se conquiert pas. Elle se reçoit à la naissance, et elle amplifie toutes les autres.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [89] à [103], [154], [156], [157], [450] et [458].

Chapitre 6 — La rente de naissance

*L'héritage transmet le patrimoine, le diplôme transmet la position.
Deux versants d'une même rente, la plus déterminante des six et la
moins corrigée.*

Répondez à ces trois questions avant de lire la suite. Vos parents avaient-ils un diplôme du supérieur ? Y avait-il des livres chez vous, et quelqu'un pour vous parler de ce qu'ils contenaient ? Habitez-vous à moins de vingt minutes d'un lycée qui envoie des élèves en classe préparatoire ?

Trois oui vous placent à cent mètres devant la ligne. Trois non vous placent cent mètres derrière. Et le chronomètre, lui, est posé sur la ligne d'arrivée, où il enregistrera scrupuleusement l'ordre dans lequel tout le monde franchit le fil.

La République s'est construite contre cette course-là. Le 4 août 1789 abolit les privilèges héréditaires. Le Code civil impose le partage égal des successions pour briser les patrimoines dynastiques. L'école de Jules Ferry est conçue pour offrir à l'enfant du paysan ce que l'enfant du bourgeois reçoit sans y penser. Ces

trois actes disent la même chose : personne ne choisit ses parents, et c'est pourquoi l'État doit corriger ce que la naissance impose.

Deux siècles plus tard, le bilan est étrange. La République a supprimé les privilèges juridiques et laissé intacts les privilèges économiques et culturels qu'ils protégeaient.

SIX GÉNÉRATIONS

L'OCDE mesure combien de générations il faut, en partant du dixième le plus pauvre, pour qu'un descendant atteigne le revenu moyen de son pays. L'indicateur agrège tout, l'école, le marché du travail, la fiscalité, le logement, la transmission des codes familiaux.

Au Danemark, il faut deux générations. En Finlande et en Norvège, deux à trois. En France, **six** [36][335]. Six générations font un siècle et demi. Un enfant pauvre né aujourd'hui aurait des descendants au revenu moyen vers 2175.

Deux dynamiques produisent ce résultat, et elles se nourrissent l'une l'autre. Un patrimoine qui se transmet à un coût fiscal devenu marginal. Un capital culturel qui se convertit en accès

privilegié aux positions d'élite. Le premier porte sur ce que la famille possède, le second sur ce qu'elle sait.

CE QUE LA FAMILLE POSSÈDE

Une question, avant de tourner la page. À partir de quel montant paie-t-on des droits de succession en France, sur ce qu'on reçoit d'un parent ? Notez votre chiffre.

L'abattement est de 100 000 euros par enfant et par parent, et il se reconstitue tous les quinze ans. Interrogés sur ce seuil, la moitié des Français le situent dix à vingt fois en dessous de la réalité [112]. Si vous l'avez situé trop bas, vous venez de toucher du doigt ce qui protège cette rente mieux qu'aucun lobby : l'ignorance qu'ont les perdants de leur propre position.

La conséquence est considérable. Environ 90 % des successions en ligne directe ne donnent lieu à aucun droit [106]. Une réforme ciblée sur les très grandes transmissions ne toucherait donc pas davantage le ménage moyen qu'aujourd'hui. Pourtant, les enquêtes d'opinion montrent une opposition majoritaire à toute hausse, portée par des gens qui surestiment massivement leur propre exposition. Une coalition d'apparence populaire protège ainsi la position d'une minorité.

Au sommet, le tableau change d'échelle. Le patrimoine des ménages français approche 15 000 milliards d'euros, soit le double de ce qu'il représentait il y a quarante ans rapporté à la richesse produite [421]. Cette envolée doit peu à une épargne accrue, car le taux d'épargne a peu bougé. Elle vient de la hausse du prix des actifs, immobiliers pour l'essentiel.

La France transmet chaque année environ 300 milliards d'euros de ce patrimoine, l'équivalent du budget de l'État, et perçoit sur ce flux une vingtaine de milliards de droits, ce qui la place au premier rang des pays développés pour le poids de cet impôt dans sa richesse nationale [421]. Le problème n'est donc pas qu'elle taxe peu. Il est qu'elle taxe mal, et que la progressivité s'arrête juste avant ceux qu'elle devrait atteindre.

Le barème monte à 45 % en ligne directe. Le millième des héritiers les mieux dotés, qui reçoit en moyenne treize millions d'euros, acquitte un taux effectif de 10 % [106]. Un écart de un à quatre et demi, sur la population précisément visée par le barème le plus élevé. Trois dispositifs le produisent.

L'**assurance-vie** place les capitaux hors succession : au-delà de l'abattement, ils relèvent d'un régime séparé bien plus doux. L'encours français atteint environ 2 100 milliards d'euros, et aucun autre pays européen ne connaît d'équivalent à cette échelle [421]. Le **pacte Dutreil** exonère à 75 % la valeur des parts d'entreprises transmises en famille. L'intention initiale, éviter la liqui-

dation forcée d'entreprises familiales, était légitime ; dans les faits, la Cour des comptes en chiffre le coût à 5,5 milliards d'euros, dont 1 % des bénéficiaires captent 65 %, pour un gain moyen de l'ordre de 30 millions d'euros par transmission [106]. Les **abattements répétables**, enfin, permettent de donner 100 000 euros par enfant tous les quinze ans en franchise totale ; sur deux ou trois cycles, une famille prévoyante transmet des centaines de milliers d'euros sans déclencher la moindre fiscalité.

Derrière la technique, la scène est ordinaire. Un rendez-vous chez le notaire, un conseiller en gestion de patrimoine, un calendrier familial tenu sur une génération. Ce que la plupart des familles découvrent au moment d'un deuil, quelques-unes l'organisent trente ans à l'avance, en toute légalité. L'anticipation est devenue le vrai privilège.

Le centile supérieur des héritiers reçoit en moyenne au moins 4,2 millions d'euros nets, quand la moitié des Français hérite de moins de 70 000 euros au cours de sa vie entière et qu'une fraction importante d'entre eux n'hérite de rien [106]. Sur les dix plus grandes fortunes de France, une seule s'est construite en une génération à partir d'un milieu modeste [107]. L'image d'une très grande richesse qui se referait à chaque génération par le talent individuel est statistiquement fausse. La très grande richesse française se reproduit davantage qu'elle ne se réinvente, et c'est ce modèle que la fiscalité protège.

CE QUE LA FAMILLE SAIT

L'autre versant se transmet sans déclaration, sans calendrier et sans impôt.

L'école républicaine devait être le grand correcteur. Elle est devenue l'amplificateur principal. De 73 à 92 % des élèves des grandes écoles les plus sélectives sont issus des catégories socio-professionnelles supérieures, qui représentent 19 % de la population active [35], et cette concentration est plus forte aujourd'hui que dans les années 1980. À l'autre extrémité, environ 75 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans aucune qualification du second cycle [336], soit près de quatre fois l'effectif total de Sciences Po, Polytechnique et HEC réunis. À quinze ans, l'écart de performance entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers compte parmi les plus larges des pays développés. La France produit l'élite la mieux préparée d'Europe et la masse la moins bien formée, et ces deux résultats sortent du même système.

Quatre ressorts creusent cet écart.

Le système **trie tôt**, dès la fin de troisième, sur des critères de réussite scolaire fortement corrélés au capital culturel familial. Les familles informées orientent leurs enfants vers les filières qui

ouvrent des portes ; les autres les laissent dans celles qui les ferment.

La **géographie scolaire** fait le reste. Les lycées publics qui alimentent les meilleures classes préparatoires se concentrent dans une vingtaine d'arrondissements où le mètre carré dépasse 12 000 euros. Il faut habiter là pour y accéder, et habiter là coûte le prix d'une rente foncière. Chacune des deux rentes verrouille l'autre.

Le **privé sous contrat** reçoit environ 8 milliards d'euros par an de l'État, et jusqu'à 73 % de son budget avec les financements des collectivités, sans que la mixité sociale imposée au public lui soit demandée en retour [346]. Les familles aisées ajoutent des frais de scolarité pour accéder à un réseau dont les salaires sont majoritairement publics. L'État co-finance ainsi la stratification qu'il dit combattre.

La **préparation privée**, enfin, forme un marché de plus de 2 milliards d'euros par an [104]. Une prépa d'élite parisienne coûte entre 5 000 et 10 000 euros l'année. Ce marché sélectionne ses clients par leur capacité à payer et restitue aux familles aisées l'avance qu'une école publique gratuite devait effacer.

Le système scolaire français est gratuit dans son principe et payant dans son fonctionnement.

L'ENGRENAGE

Les deux capitaux ne forment pas deux problèmes distincts. Ils se convertissent l'un dans l'autre, comme Bourdieu l'a montré. L'argent achète les biens éducatifs, école privée, prépa, cours particuliers, séjours linguistiques. Les diplômes ainsi obtenus ouvrent les positions qui rapportent. Un diplômé des cinq écoles les plus sélectives a environ huit fois plus de chances que la moyenne d'atteindre à quarante-cinq ans le vingtième supérieur des revenus [35], et ce vingtième supérieur transmet à ses enfants de quoi les inscrire dans les mêmes écoles. La boucle se referme à chaque génération.

La France, elle, a combiné le pire des deux modèles. Les pays anglo-saxons assument une école compétitive et payante, corrigée par les bourses et les universités d'État. Les pays nordiques investissent massivement dans une école publique universelle, le Danemark dépensant par élève environ 22 % de plus que nous [337]. La France a maintenu une école publique gratuite et sous-financée, doublée d'un réseau privé largement subventionné et d'un marché parallèle réservé aux familles aisées. Elle affiche la gratuité du modèle nordique et produit la stratification du modèle anglo-saxon, sans les bénéfices de l'un ni les correctifs de l'autre.

RÉALIGNER LES LIGNES DE DÉPART

Le chantier fiscal repose sur deux principes qu'on peut tenir ensemble. Préserver intégralement l'exonération des transmissions modestes, avec un abattement maintenu à 200 000 euros au minimum par enfant, ce qui continue de couvrir la quasi-totalité des successions françaises sans aucun droit. Et redonner à la progressivité son sens réel sur le centile supérieur.

Cela suppose d'abord de refermer les régimes d'exception : intégration de l'assurance-vie dans la succession au-delà d'un seuil élevé, limitation du pacte Dutreil aux entreprises où les héritiers conservent un rôle opérationnel, encadrement des abattements répétables pour qu'ils cessent d'effacer les transmissions massives anticipées. Cela suppose ensuite un barème réellement progressif au sommet.

TRANCHE PAR HÉRITIER EN LIGNE DIRECTE	TAUX MARGINAL PROPOSÉ
Jusqu'à 200 000 €	0 %
200 000 € à 1 M€	20 %
1 M€ à 5 M€	45 %
5 M€ à 15 M€	65 %
Au-delà de 15 M€	80 %

Le rendement de l'ensemble se situe entre **10 et 20 milliards d'euros par an**, fourchette qui intègre déjà les réponses comportementales que toute simulation sérieuse anticipe [106][108]. Sur une législature, cela représente davantage qu'une année entière du budget de l'Éducation nationale.

Le précédent existe. Les États-Unis ont maintenu un taux marginal supérieur de 77 % sur les très grandes successions pendant trente-cinq ans, précisément durant les décennies de leur plus fort dynamisme entrepreneurial [108]. La faisabilité technique est acquise depuis longtemps.

Un argument décisif n'est presque jamais formulé. On hérite aujourd'hui à **cinquante ans** en moyenne, contre une trentaine d'années au début du siècle dernier [111]. Quand l'héritage arrive, la vie de l'héritier est faite : études achevées depuis vingt-cinq ans, carrière dans sa seconde moitié, logement acquis. L'héritage formel ne décide plus de sa trajectoire, il s'ajoute à une position déjà construite, et cette position vient de l'autre versant de la rente, trois ou quatre décennies de capital culturel et de donations largement exonérées. Taxer fortement le sommet de l'héritage ne prive donc l'héritier d'aucune opportunité, puisque les siennes ont été sécurisées trente ans plus tôt. Cela redistribue un patrimoine qui arrive trop tard pour ses bénéficiaires vers ceux dont la vie peut encore en être transformée.

Reste l'objection légitime : qui garantit que ces milliards iront à l'égalité des chances et non se perdre dans la dépense courante ? La réponse est l'affectation. Le produit va à un fonds dédié, exclusivement consacré aux instruments qui réalignent les lignes de départ : revalorisation enseignante, accueil de la petite enfance dans les zones défavorisées, orientation débiaisée, bourses au mérite, mixité du privé sous contrat, formation professionnelle des adultes. L'affectation est exclusive et aucun arbitrage budgétaire ne peut la détourner. Ce qui a bloqué trente ans d'opportunités chez les uns finance trente ans d'opportunités chez les autres.

Cette réforme a aussi quelque chose à offrir à ceux qu'elle vise. Plus de deux Français sur trois estiment que les grandes fortunes doivent davantage à l'héritage et aux relations qu'au travail [109]. Cette défiance dévalorise l'entrepreneuriat et nourrit une polarisation qui finit par coûter à tout le monde, y compris à ceux qui en profitent économiquement. Une fiscalité successorale vraiment progressive s'applique à la position d'origine et laisse intacte la rémunération du travail et du risque. Le succès construit par soi-même y gagne une légitimité qu'il a perdue.

Le chantier scolaire, détaillé au chapitre 11, porte sur trois fronts : ramener la rémunération des enseignants au niveau moyen des pays développés, généraliser les méthodes pédagogiques fondées sur les données probantes, et réformer l'orienta-

tion pour neutraliser les biais d'origine. Les Pays-Bas ont montré la voie sur ce dernier point en rétablissant la primauté du test standardisé sur l'avis subjectif de l'enseignant, après avoir constaté qu'à résultats identiques, les enfants de cadres recevaient plus souvent une orientation vers les filières longues [105]. Le coût budgétaire d'un tel correctif est marginal, puisqu'il s'agit d'une procédure.

Reste le verrou de la sélection elle-même. Un enfant du centile le plus aisé a 21 fois plus de chances qu'un enfant des 10 % les plus modestes d'intégrer HEC, Polytechnique ou l'INSP [110]. Le rendement de ces écoles est considérable, 35 à 50 % de revenu supplémentaire sur une carrière à niveau de diplôme équivalent, et six dirigeants du CAC 40 sur dix en sortent. Ce verrouillage se joue bien avant l'épreuve d'entrée, dans la qualité du collège, du lycée et du marché parallèle de la préparation. L'objectif est d'attaquer l'inégalité d'accès à la sélection, sans toucher au principe de la sélection. La méritocratie n'est pas l'ennemie de la République. Le faux méritocratisme, celui qui fait passer l'avance héritée pour du mérite personnel, l'est.

LE SYSTÈME REFERMÉ

Six rentes, donc, qui se renforcent mutuellement, et dont le coût se mesure à tout ce que le pays ne produit pas. Elles partagent une logique, protéger l'acquis contre la création, et un ressort, la victoire des organisés sur les dispersés.

Elles ne se démontent pas de la même façon. La rente fiscale cède à la volonté politique et à un rapport de force électoral. La rente foncière demande une réforme du droit des sols. La rente corporatiste suppose de séparer deux fonctions que les ordres ont fusionnées. La rente bureaucratique exige de changer l'architecture qui produit les règles. La rente de naissance appelle une réforme conjointe de la fiscalité successorale et de l'école, c'est-à-dire des deux instruments par lesquels une République est censée corriger l'inégalité d'origine.

Ces six rentes ne sont pas des problèmes sectoriels. Elles forment la condition générale qui empêche les solutions sectorielles de fonctionner. On ne construit pas un système de santé accessible quand le nombre de médecins est fixé par ceux dont les revenus dépendent de leur rareté. On ne forme pas les gens quand le diplôme verrouille les positions avant qu'ils aient commencé. On ne finance pas l'innovation quand le capital dort dans la pierre. On ne mène pas la transition énergétique quand un permis de construire prend dix-huit mois.

Aucune n'est une fatalité française. Aucune n'est inscrite dans un caractère national ou dans une exception irréductible. Ce sont des équilibres institutionnels, c'est-à-dire des choix sédimentés, souvent oubliés, mais des choix. D'autres pays européens, démocratiques et attachés à leur État social, en ont fait d'autres. Le Danemark n'est pas une moindre République parce que ses enfants pauvres rejoignent le revenu moyen en deux générations. Les Pays-Bas ne sont pas moins libres parce qu'ils confient davantage d'actes médicaux à des soignants qualifiés qui ne sont pas médecins.

La stagnation française est un système, non un destin. Il peut être démonté, à condition de le nommer dans son ensemble au lieu de bricoler secteur par secteur en ignorant ce qui les bloque tous.

La deuxième partie de ce livre part de là. Elle cesse de décrire ce qui empêche pour construire ce qui devient possible.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [35], [36], [104] à [112], [335] à [337], [346] et [421].

Chapitre 7 — Une France qui fonctionne

Cinq dimensions qui se tiennent les unes les autres, deux bornes à ne pas franchir, et un État qui cesse de tailler tous ses vêtements dans la même coupe.

La France a versé jusqu'en 2025 une prime au covoiturage. Elle attribuait le même montant à un Paris-Bordeaux desservi par une dizaine de trains à grande vitesse par jour et à un trajet entre un village et sa sous-préfecture, où aucun bus ne passe. Dans le premier cas, elle payait un déplacement qui aurait eu lieu de toute façon. Dans le second, elle représentait la différence entre aller travailler et ne pas y aller. Le même euro, deux effets sans rapport.

Cette prime a fini par être supprimée. Elle méritait autre chose qu'une suppression : elle méritait d'être taillée à la bonne mesure.

La France habille depuis quarante ans des situations radicalement différentes dans la même coupe, et appelle cela l'égalité. Une zone à faibles émissions imposée à une ville moyenne dépourvue de transports collectifs interdit de circuler sans offrir d'issue. Une école qui applique le même effectif par classe dans un quartier en grande difficulté et dans un quartier favorisé perpétue l'écart sous couvert de neutralité. Le prêt-à-porter administratif produit du saupoudrage, et le saupoudrage finit par décourager jusqu'à ceux qui le financent.

La partie qui s'ouvre construit une autre trajectoire, domaine par domaine. Reste à dire dans quel ordre on les prend, et sous quelle contrainte.

LE PIÈGE DES PRIORITÉS INFINIES

L'erreur classique des projets de réforme consiste à aligner les enjeux comme un menu où chaque plat vaudrait les autres. Santé, éducation, écologie, défense, industrie, démocratie : tous comptent, tous sont défendus avec la même conviction par leur ministre de tutelle. Cet égalitarisme rhétorique produit une absence d'ordre, et l'absence d'ordre devient l'incapacité d'arbitrer.

Or ces domaines se tiennent. Si l'énergie manque, la transition industrielle ne se fait pas. Si la santé se dégrade, le travail perd en efficacité. À l'inverse, une industrie qui se déploie produit la richesse qui finance la santé, qui réduit les coûts du système, qui libère des moyens pour l'école, qui forme la génération dont sortira l'innovation suivante. Séparer les enjeux arrange les discours ; la réalité les enchaîne.

L'ordre compte donc, et le refuser a un coût mesurable. La France a passé quinze ans à débattre de sa transition industrielle pendant que son parc électrique vieillissait sans plan de renouvellement ; elle a découvert en 2022 qu'aucune décarbonation ne se décrète sans électrons disponibles. Elle a réformé six fois sa formation professionnelle pendant que l'école primaire décrochait dans les classements internationaux, et s'étonne aujourd'hui de reconvertir difficilement des adultes que le collège avait déjà perdus. Ces séquences ne relèvent pas de la malchance. Elles viennent d'un débat public qui traite les domaines comme des rubriques budgétaires indépendantes, alors qu'ils se conditionnent les uns les autres.

Penser ces dépendances demande un cadre. Celui de ce livre emprunte à la hiérarchie des besoins d'Abraham Maslow, pour deux qualités rares [113]. Ses cinq catégories se retiennent sans aide-mémoire. Et elle sert depuis quatre-vingts ans, en santé publique comme en anthropologie politique, à cartographier ce

qu'une société doit assurer pour que ses citoyens existent, se sentent en sécurité, appartiennent à un collectif, se reconnaissent dans leur travail et se réalisent.

CINQ DIMENSIONS

Les psychologues contemporains ont nuancé l'hypothèse d'une progression strictement linéaire entre ces besoins, et les niveaux interagissent bien davantage qu'ils ne se succèdent [113]. C'est pourquoi ce livre s'en sert comme d'un écosystème plutôt que d'une pyramide.

DIMENSION	BESOINS	CE QUE CELA SUP- POSE D'UNE SOCIÉTÉ
Physiologique	Boire, manger, se chauffer, respirer	Eau potable, alimentation accessible, énergie disponible, air respirable
Sécurité	Se soigner, se loger, ne pas avoir peur	Système de santé efficace, logement abordable, sécurité physique, défense extérieure
Appartenance	Faire société, être reconnu, participer	Démocratie qui fonctionne, information libre, justice accessible, ancrage européen
Estime	Se former, être qualifié, contribuer	École équitable, formation continue, travail valorisé
Réalisation	Créer, entreprendre, se dépasser	Recherche, innovation, mobilité ascendante, projet commun

Le principe fonctionne dans les deux sens, et c'est cette dualité qui le rend utile.

Il y a des conditions premières. On ne demande pas à un pays sans énergie de débattre de transition industrielle. Le constat est empirique et n'a rien d'un dogme, car aucune société n'a jamais excellé en innovation, en démocratie ou en éducation tout en restant fragile sur ses besoins matériels élémentaires.

Il y a aussi une circulation permanente. La santé qui s'améliore libère du temps pour la formation. L'éducation qui se généralise forme des citoyens capables de délibérer. La démocratie qui fonctionne protège les institutions qui rendent la sécurité possible. La sécurité rend l'investissement possible, qui rend l'énergie disponible, qui permet à l'industrie de produire. Chaque dimension nourrit les autres, et aucune ne tient longtemps si les autres se dégradent.

LE PLANCHER ET LE PLAFOND

Un mot doit être défini avant tout le reste. L'abondance n'est pas la consommation maximale. C'est la capacité d'une société à produire des conditions de vie dignes pour tous, dans la durée.

Ce « dans la durée » change entièrement le rapport à l'environnement. Une société qui détruit sa biosphère pour atteindre l'abondance d'une génération consomme son propre socle. Une société réellement abondante ménage l'environnement parce

que c'est ce qui rend l'abondance soutenable, et parce que c'est ce qui rend la vie enviable. L'environnement traverse donc ce livre en fil rouge plutôt qu'en rubrique séparée.

D'où une règle, valable pour chaque réforme de ce livre. Toute proposition doit tenir entre deux bornes. Un plancher social, qui garantit à tous les besoins du tableau ci-dessus. Un plafond écologique, qui interdit d'exiger de la biosphère plus qu'elle ne peut soutenir. L'abondance défendue ici est ce qui tient entre les deux : du temps, de la santé, un logement digne, une éducation de qualité, un travail qui a du sens. Aucun de ces biens n'exige une consommation matérielle croissante, et plusieurs en exigent moins.

Le mot reste une abstraction de colloque tant qu'on ne dit pas ce qu'il change dans une vie. Une France abondante n'est pas une France où l'on consomme davantage. C'est une France où un aide-soignant de Roubaix habite à vingt minutes de l'hôpital où il travaille, dans un logement qu'il chauffe sans arbitrer entre le radiateur et les courses. Où une adolescente de Guéret peut viser une classe préparatoire sans que sa famille doive déménager ou payer un organisme privé. Où un artisan attend trois semaines une réponse de l'administration au lieu de sept mois, et consacre ce temps gagné à son métier. Où un couple qui gagne deux fois

le salaire médian peut acheter un trois-pièces dans la ville où il travaille. Où quelqu'un qui tombe malade à quarante ans retrouve un emploi à quarante-deux.

Aucune de ces situations n'exige une tonne de matière supplémentaire. Toutes exigent que les rentes de la première partie cessent de prélever ce qu'elles prélèvent.

La même logique engage la mission d'un gouvernement, qui est de maximiser le bien-être de ses citoyens présents et à venir. Sacrifier les seconds aux premiers, par la dette accumulée sans contrepartie productive, par l'épuisement des ressources, par le report indéfini des décisions difficiles, revient à manquer à la fonction de gouverner. Plusieurs des rentes de la première partie sont précisément des dispositifs par lesquels une génération s'approprie ce qui revient aux suivantes : l'héritage faiblement taxé, le foncier capté, la dette implicite des retraites non financées. Chaque réforme proposée dans la suite se juge donc à deux questions. Ce qu'elle fait aujourd'hui, ce qu'elle laisse demain.

L'ÉTAT SUR MESURE

Revenons au vêtement. Depuis vingt ans, les plateformes privées ont perfectionné un ciblage qui est l'exact envers de l'uniformité administrative. Une publicité, une recommandation, une offre :

tout est ajusté à l'utilisateur, à sa situation, à sa géographie. Ce savoir-faire existe, il est disponible, et il sert aujourd'hui la seule rentabilité commerciale, sans contre-pouvoir sérieux.

La thèse de ce livre est simple. L'État doit s'approprier ce savoir-faire, à des fins de justice et sous garantie démocratique. Tailler sur mesure ce qui était taille unique.

Cette différenciation publique se distingue du profilage privé par quatre traits, et ces quatre traits en font une politique défendable plutôt qu'une dérive technocratique.

Les droits ne se ciblent jamais. Santé, éducation, sécurité, justice, droit de vote restent universels et inconditionnels. Ce sont les transferts qui se différencient : aides, primes, subventions, accompagnements, incitations. Cette ligne empêche la personnalisation d'éroder l'universalisme. On cible les remèdes sans jamais toucher aux droits.

Les critères restent objectifs. Revenu, lieu de résidence, âge, situation familiale ou professionnelle, état de santé. Jamais l'origine, la religion, l'opinion ni l'orientation sexuelle. Cette frontière n'est pas négociable, car elle sépare un État qui personnalise pour servir d'un État qui profilerait pour trier.

Les règles sont publiques et auditables. Si une prime est ciblée géographiquement, la carte qui définit l'éligibilité est publiée. Si une aide à la rénovation dépend du revenu et du diag-

nostic énergétique, la formule est consultable. Si un accompagnement suit une typologie de bassins de vie, cette typologie est produite par l'INSEE et le Cerema, discutée au Parlement, contestable. Personne ne doit être éligible ou exclu sans pouvoir comprendre pourquoi.

Toute décision différenciée est attaquable. Recours administratif systématique, supervision de la CNIL et du Conseil d'État, amendement parlementaire possible à tout moment. Aucune règle ne se fige dans un algorithme opaque.

Reprenons la prime du début de ce chapitre pour voir ce que cela change. Dans sa version taillée sur mesure, elle ne verse plus rien pour un trajet dont les deux extrémités sont desservies par un train ou un métro. Elle verse en revanche le double de l'ancien montant lorsqu'une extrémité se trouve dans une commune sans transport collectif, situation que la carte publique d'accessibilité définit ligne à ligne, commune par commune, et que n'importe qui peut consulter et contester. Le budget total ne bouge pas. Son effet, lui, se concentre là où il produit quelque chose. Les plateformes de covoiturage connaissent déjà l'origine et la destination de chaque trajet, si bien que le ciblage ne demande aucune infrastructure nouvelle. Ce qui manquait n'était pas la technique, c'était la décision de renoncer à l'uniformité.

L'inquiétude que soulève une telle logique est légitime, et il vaut mieux la formuler que l'ignorer. Un État qui module ses aides selon la situation de chacun ressemble, de loin, à un État qui trie ses citoyens. Toute la différence est dans les quatre traits ci-dessus, et d'abord dans le troisième. Un dispositif dont la règle est publiée, discutée au Parlement et attaquable devant un juge reste un objet démocratique. Un dispositif dont la règle est enfouie dans un système d'information que personne ne peut lire cesse de l'être, quelle que soit la bonne foi de ceux qui l'ont écrit. Cette frontière se défend texte en main, jamais sur la bonne intention.

Ces quatre traits dessinent l'inverse exact de la bureaucratie aveugle qui applique la même formule à des situations incomparables, et de la plateforme qui personnalise pour vendre. Les chapitres qui suivent appliquent ce principe à des domaines très divers, de la prévention sanitaire à la mobilité par bassin de vie, de l'accompagnement des territoires à la fiscalité par patrimoine et par flux.

LA MÉTHODE

Cette partie ne prétend pas épuiser les sujets qu'elle aborde, car un livre n'y suffirait pas. Elle montre, sur les domaines qui structurent la vie quotidienne et la capacité productive du pays, qu'une autre trajectoire est possible, et qu'elle est finançable. La méthode reste la même partout.

Un diagnostic chiffré, appuyé sur des sources publiques et des coûts mesurés. Des comparaisons internationales dont on extrait le ressort transposable, en le distinguant du contexte culturel qui ne se transpose pas. Des mesures datées et budgétées, reliées aux ressources identifiées dans la première partie et consolidées au chapitre 14. Et une exigence de gouvernance, qui consiste à dire qui exécute : l'État fixe les règles et les incitations, des opérateurs variés exécutent sous contrat d'objectifs mesuré en résultats, une instance d'évaluation indépendante publie les bilans et met le Parlement en position d'arrêter ce qui ne marche pas.

Les chapitres qui suivent partent du socle matériel, l'énergie et l'alimentation, puis remontent vers ce qui protège, ce qui relie, ce qui forme, et ce qui projette la France au-delà d'elle-même.

Ils commencent donc par le sol sur lequel tout le reste repose. Sans énergie disponible, abordable et décarbonée, l'industrie ne produit pas, l'hôpital ne soigne pas, l'école n'enseigne pas. C'est aussi le domaine où la France a le mieux construit, puis le plus laissé filer, avant d'amorcer un redressement.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, référence [113].

Chapitre 8 — Produire : énergie et alimentation

Deux héritages exceptionnels, un parc nucléaire et une terre agricole, reçus des générations précédentes et consommés sans être renouvelés.

Quelle part de l'énergie que vous consommez sort d'une centrale nucléaire française ? Pensez à tout : le chauffage, la voiture, l'eau chaude, la cuisson, les trajets professionnels. Donnez un pourcentage avant de poursuivre.

L'électricité, toutes sources confondues, représente 26 % de la consommation finale d'énergie du pays, et le nucléaire en fournit à peu près les deux tiers : moins d'un cinquième de l'énergie que vous consommez sort d'une centrale nucléaire. Les énergies fossiles en représentent environ 60 % [124]. Autrement dit, l'essentiel de ce que les Français consomment sort d'un tanker, et non d'une centrale. Le carburant des voitures, le gaz des chaudières, le fioul domestique, la chaleur industrielle : tout cela arrive par bateau, et la facture se compte en dizaines de milliards

d'euros chaque année [123]. De l'argent brûlé au sens propre, qui ne finance aucune technologie française, aucun emploi local, aucun actif durable.

Ce chapitre traite des deux choses sans lesquelles rien d'autre ne tient : ce qui alimente les machines et ce qui remplit les assiettes. Dans les deux cas, la France a reçu un héritage rare. Dans les deux cas, elle l'habite sans l'entretenir.

LA MAISON DE FAMILLE

En 2022, la première puissance nucléaire civile d'Europe a dû importer de l'électricité pour passer l'hiver. Le pays qui avait bâti le plus grand parc nucléaire au monde rapporté à sa population découvrait la fragilité d'un outil vieillissant, au moment précis où la guerre en Ukraine faisait flamber le gaz. C'est la scène d'une maison de famille construite par les grands-parents, habitée depuis sans travaux, et dont la chaudière lâche un soir de janvier.

L'héritage était pourtant exceptionnel. Au lendemain du premier choc pétrolier, la France a décidé de construire en vingt ans le plus grand parc nucléaire civil au monde par habitant [119]. Cinquante-sept réacteurs, une filière d'ingénierie d'excellence,

trois générations de spécialistes formés. En 2000, trois quarts de l'électricité française étaient d'origine nucléaire, avec l'une des empreintes carbone les plus faibles d'Europe.

Cette réussite a produit sa propre illusion. L'énergie a cessé d'être un sujet politique pour devenir une affaire d'ingénieurs. Pendant que l'Allemagne sortait du nucléaire après Fukushima et rouvrait des centrales à charbon, la France fermait Fessenheim, dont l'autorité de sûreté jugeait pourtant les réacteurs conformes, et retirait ainsi de la capacité décarbonée à un parc qui en manquait déjà [133]. Entre la commande de Flamanville et l'annonce du programme de renouvellement, dix-huit ans se sont écoulés sans qu'un seul réacteur soit commandé, un délai sans équivalent dans l'histoire du nucléaire civil français.

Le parc s'est depuis redressé, avec une production nucléaire au plus haut depuis des années, une électricité décarbonée à plus de 95 % et un solde exportateur record qui replace la France au premier rang européen. L'outil n'était donc pas condamné. Cela ne dispense pas de le renouveler.

Une caractéristique du nucléaire commande toute sa politique, et la France a mis longtemps à la comprendre. Le combustible représente 5 % du prix final du kilowattheure [120]. Les 95 % restants sont de l'amortissement, de l'exploitation et des provisions de démantèlement. La structure de coût est l'exacte in-

verse de celle du gaz : très lourd à construire, presque gratuit à alimenter. La question centrale du nucléaire est donc une question de financement, et non de technologie.

Cette structure a aussi une portée stratégique. Quand le combustible pèse si peu, un pays peut stocker plusieurs années de consommation sans coût prohibitif, ce que la France fait effectivement [126]. Les fournisseurs d'uranium se diversifient et se trouvent loin des points de tension qui menacent les routes pétrolières. Un pays qui dépend du pétrole vit au rythme d'Ormuz, par où transite une part décisive du pétrole mondial [125] ; du gaz, au rythme de Moscou ou de Doha ; du panneau solaire, au rythme de Shenzhen, puisque l'essentiel de la production mondiale est chinoise, terres rares comprises [127].

Deux objections reviennent toujours, et toutes deux ont leur réponse. Sur la sûreté, à production équivalente et accidents compris, le nucléaire civil figure parmi les sources les moins mortelles, avec environ 0,03 décès par térawattheure contre 25 pour le charbon [136]. Sur les déchets, la totalité de ce que soixante-dix ans de nucléaire civil français ont produit en haute activité et vie longue tient dans 3 200 mètres cubes, l'équivalent d'une piscine olympique et demie [137].

TROIS DÉCISIONS ET UNE GARANTIE

Trois décisions, dont aucune ne demande de vote parlementaire, dessineront la France de 2035.

Le financement des nouveaux réacteurs. Le nucléaire se paie entièrement à la construction et se rembourse sur soixante ans [135]. Le taux auquel l'investisseur emprunte détermine donc presque intégralement le prix final. Si EDF emprunte aux conditions du marché, entre 7 et 9 %, l'électricité coûtera 90 à 110 euros le mégawattheure. Si l'État garantit la dette, le coût du capital tombe à 3 % et le prix descend à 50 ou 60 euros [115]. Sans changer une vis, sans modifier la conception d'un réacteur, l'État divise par deux le prix de l'électricité nucléaire française. Le Royaume-Uni a inscrit ce modèle dans sa loi et l'applique à son projet de Sizewell [116]. La France a retenu un montage équivalent, prêt d'État bonifié et contrat de long terme, pour un coût réévalué à près de 73 milliards d'euros sur les six premiers réacteurs.

Cette garantie a un porteur, et il faut le nommer. Si EDF cessait d'être solvable, c'est le contribuable qui honorerait la dette. Une garantie hors bilan ne coûte rien tant que tout va bien ; contingente, elle n'en est pas moins réelle.

Les délais de l'éolien en mer. L'éolien offshore atlantique est la source renouvelable la mieux adaptée au mix français, avec un facteur de charge près de trois fois supérieur à celui du solaire, et il produit en automne et en hiver, quand le nucléaire est en maintenance et la demande au plus haut [117]. Le blocage est administratif. Les procédures d'autorisation prennent sept à dix ans en France, contre trois en Allemagne depuis sa réforme [118], à cause de procédures qui se superposent entre administrations sans guichet unique. Un décret de simplification doublerait le rythme de déploiement sans coûter un euro.

Le réseau. Le débat public parle de production quand le goulot d'étranglement est le transport. Électrifier l'économie suppose de presque doubler la capacité du réseau, ce que les gestionnaires chiffrent à près de 200 milliards d'euros en quinze ans [129]. Ces investissements se financent par le tarif régulé sur trente ans, hors budget de l'État. Hors budget ne signifie pas gratuit : les consommateurs les rembourseront ligne après ligne, à raison de quelques dizaines d'euros par an et par foyer, le reste transitant par les prix des entreprises. Autant l'assumer d'emblée. Un réseau doublé se paie, et il vaut mieux le payer en tarif lisible et étalé qu'en boucliers tarifaires votés dans la panique, comme les 72 milliards d'euros engloutis pendant la crise des prix [128].

Derrière le réseau vient le cuivre, dont la demande mondiale doit croître de moitié en dix ans alors que l'Union européenne extrait à peine un tiers de ce qu'elle consomme [130]. Sans approvisionnement sécurisé, il n'y a ni réseau, ni transition, ni abondance électrique.

Ces trois décisions ont une chose en commun, qui explique pourquoi elles ne sont pas prises. Aucune ne produit de résultat visible avant la fin du mandat qui l'engage. Celui qui signe la garantie ne coupera aucun ruban ; celui qui simplifie les procédures verra les mâts sortir de l'eau sous un autre gouvernement ; celui qui lance le doublement du réseau laissera à son successeur le soin d'expliquer la ligne sur la facture. C'est la définition même d'une politique d'infrastructure, et c'est aussi la raison pour laquelle les démocraties les mènent mal.

Les grands-parents qui ont bâti le parc nucléaire n'ont pas vu ses meilleures années. Ils ont engagé un pays sur un pari de soixante ans, en sachant qu'ils n'en toucheraient pas les dividendes. Ce qui manque aujourd'hui tient moins à l'argent ou à la technique qu'à cette disposition d'esprit particulière, celle qui consiste à construire pour des gens qu'on ne connaîtra pas.

L'énergie a une inertie de dix à quinze ans, et c'est ce qui rend l'immobilisme si coûteux. Un industriel qui envisage une usine électro-intensive n'attend pas que l'électricité soit à 50 euros ; il

décide aujourd'hui sur la crédibilité du signal. Chaque année de retard est une année d'investissements qui partent ailleurs.

CE QUE L'ÉLECTRICITÉ PERMET

Le prix du kilowattheure décide de la géographie industrielle. Une usine d'aluminium consomme quatorze mégawattheures par tonne produite [121]. Quand l'électricité coûte 110 euros à Lyon et le tiers de ce montant dans un pays du Golfe, la décision d'investissement se prend à la calculette. Les alumineries françaises sont parties pour cette raison, et elles reviendraient pour la même. Les centres de calcul livrent aujourd'hui la même bataille, l'électricité représentant plus du tiers du coût d'exploitation d'un serveur qui tourne en continu [122].

Les effets déborderaient largement l'industrie. Les 3,1 millions de ménages en précarité énergétique, dont les factures de logement absorbent une part disproportionnée du revenu [132], en seraient les premiers soulagés. Les artisans dont les marges sont comprimées par le poste énergie retrouveraient de l'air. Les communes qui peinent à chauffer une salle des fêtes ou une école réaffecteraient ces budgets à autre chose.

Une fausse querelle traverse ce débat depuis vingt ans. L'opposition entre le nucléaire et les renouvelables n'a rien de technique : elle est politique. Dans un système électrique décarboné, les deux se complètent. Le nucléaire assure une production stable et pilotable, l'éolien en mer prend le relais pendant les maintenances et produit surtout l'hiver, le solaire couvre les pics d'été. Traiter ce sujet comme un affrontement entre deux camps revient à sacrifier la cohérence technique à la clarté idéologique.

CE QUI POUSSE

L'autre héritage obéit exactement à la même logique. Une société qui ne contrôle plus la production de ce qu'elle mange peut être affamée par décision étrangère, ou rendue dépendante d'une chaîne logistique mondiale dont la guerre en Ukraine a rappelé la fragilité. La dépendance alimentaire est l'équivalent strict de la dépendance énergétique, plus lente à se constater et plus difficile à reconstituer une fois installée. Un parc nucléaire se rebâtit en vingt ans. Un tissu de paysans qualifiés, une fois dispersé, ne se recrée par aucun décret.

Cette souveraineté-là repose sur une ressource qu'on oublie tant qu'elle coule du robinet. L'agriculture consomme près de la moitié de l'eau prélevée en France, et la quasi-totalité de ce qui

reste disponible l'été, précisément quand elle manque [452]. L'été 2022 a donné un aperçu du monde qui vient, avec plusieurs centaines de communes ravitaillées en eau potable par camion-citerne. Le débat public s'est réduit depuis à l'affrontement autour des retenues d'eau, quand la question se tranche en amont : comptage généralisé des prélèvements, tarification progressive de l'irrigation, priorité donnée aux pratiques économes dans les aides, et projets de territoire où le partage se négocie entre tous les usagers avant la sécheresse, et non pendant. Le sol, l'eau et ceux qui les travaillent forment un seul capital.

NEUF MILLIARDS POUR QUI

En janvier 2024, les autoroutes françaises se bloquent une par une, et deux hommes prennent la parole au nom du monde agricole.

Le premier s'appelle Jérôme Bayle, éleveur de bovins en Haute-Garonne, dans l'une des régions au revenu agricole le plus bas de France. Il parle de charges qui montent et de prix qui stagnent, de nuits passées à calculer si le mois sera bouclé. Il ne représente aucune organisation.

Le second s'appelle Arnaud Rousseau, président du syndicat agricole dominant. Il exploite 700 hectares de céréales en Seine-et-Marne, presque dix fois la ferme française moyenne, et préside le conseil d'administration d'un des plus grands groupes agro-industriels français [138][139]. C'est lui qui a pris les micros et négocié à Matignon.

Ils ont parlé au nom des mêmes gens sans défendre les mêmes intérêts. Cette distinction, que presque personne n'a faite dans les semaines suivantes, explique pourquoi l'agriculture française est en crise depuis vingt ans sans que rien ne bouge.

La politique agricole commune verse chaque année environ 9 milliards d'euros aux exploitations françaises, un transfert comparable au budget de la justice [139]. Rapporté au nombre d'exploitations bénéficiaires, cela ferait 30 000 euros chacune. La moyenne cache un abîme : un cinquième des exploitations capte plus de la moitié des aides, et les 5 % du sommet perçoivent chacune plus de 100 000 euros par an quand la moitié des fermes touche moins de 15 000 [139][386]. La Cour des comptes a jugé que cette répartition n'avait plus de justification pertinente. C'était il y a près de dix ans, et rien n'a changé.

Le ressort est simple. Les aides se calculent à l'hectare : elles priment la taille, jamais le besoin, l'emploi créé ou la qualité des pratiques. Dans un secteur qui se concentre, ce principe récom-

pense ceux qui sont déjà grands et accélère le mouvement. La France a perdu une exploitation toutes les quarante minutes depuis un demi-siècle, et les trois quarts de ses fermes en cinquante ans. Rien là-dedans ne relève d'une évolution technologique inévitable : on a fabriqué la concentration, puis on l'a présentée comme une fatalité.

Le paradoxe frappe les plus fragiles. Les petites exploitations dépendent des subventions pour 68 % de leur excédent brut, les grandes pour 27 % [150]. L'aide est vitale pour les petits et abondante chez les grands.

Trois corrections suffisent, et aucune ne demande un euro de plus. Plafonner les paiements directs à 100 000 euros par exploitation, avec dégressivité au-delà de 60 000, ce que le règlement européen autorise et que la France a choisi de ne pas appliquer, libérerait 400 à 600 millions d'euros par an à redistribuer [139]. Porter les paiements redistributifs sur les premiers hectares au maximum autorisé, au lieu du plancher que nous appliquons. Et substituer progressivement aux paiements de surface des paiements liés à ce que l'exploitation produit pour son territoire : emplois, certifications agroécologiques, transformation sur place, circuits courts.

Ces mesures ne coûtent rien au budget. Elles coûtent cher politiquement, et c'est exactement pour cela qu'elles ne sont pas appliquées.

Réduire les aides aux grandes exploitations ne va-t-il pas les ruiner ? Non, et les chiffres le montrent. Elles tirent les trois quarts de leur résultat de leur activité productive, et le plafonnement représenterait pour les 14 500 exploitations concernées une baisse moyenne de 30 000 à 40 000 euros. Une perte réelle qui n'éteint aucune activité. Il ne s'agit pas d'opposer deux agricultures : les grandes cultures produisent les volumes de la souveraineté alimentaire, et l'excédent commercial agricole s'est effondré à son plus bas niveau depuis les années 1970. Le socle productif lui-même a cessé d'être acquis.

LE PRIX DU POULET

Voyez maintenant ce que ces neuf milliards produisent dans votre assiette.

Un poulet Label Rouge chez le boucher coûte entre 15 et 20 euros. Un poulet industriel en grande surface, entre 5 et 7. Pour une famille de quatre personnes qui dispose de 400 euros par mois pour se nourrir, soit 3,30 euros par personne et par jour, l'écart n'ouvre aucun choix moral. Il ferme une porte.

La France est le pays dont la gastronomie est inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité. C'est aussi un pays où près d'un adulte sur deux est en surpoids ou obèse, et où les aliments

ultra-transformés fournissent plus de 30 % des calories consommées, dans une proportion qui augmente à mesure que le revenu baisse [145]. Ces deux réalités coexistent parce qu'elles ne concernent pas les mêmes personnes. La gastronomie française est un patrimoine de classe autant que de territoire.

Le marché biologique et les circuits courts se sont pourtant développés, avec des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne présentes dans toutes les régions [146]. Elles se concentrent dans les quartiers où l'on peut s'engager sur six mois et récupérer un panier le mardi soir à dix-huit heures trente. La transition alimentaire devient une transition de classe dès lors qu'elle ne s'accompagne d'aucune politique de prix, et elle reporte sur les individus une responsabilité qui appartient au système. La santé alimentaire des plus pauvres et la pauvreté des petits éleveurs sont deux symptômes du même dysfonctionnement.

Deux dispositifs y remédient. Le chèque alimentaire, déjà expérimenté à Montpellier, à Lyon et en Seine-Saint-Denis, prend la forme d'une carte fléchée vers des produits frais et peu transformés, la classification internationale des degrés de transformation fournissant le critère [146]. Généralisé aux cinq millions de ménages sous le seuil de pauvreté à raison de 50 euros par

mois, il représenterait environ 3 milliards d’euros par an, partiellement financés en relevant la TVA réduite dont bénéficient aujourd’hui les produits ultra-transformés.

La restauration collective offre le second levier, et il ne coûte presque rien. Sept millions de repas sont servis chaque jour dans les cantines, les restaurants d’entreprise, les maisons de retraite et les hôpitaux [147]. La loi leur impose la moitié de produits durables ; ils en atteignent le quart, faute de filières locales capables de livrer des volumes réguliers à prix stables. Ce qui manque est une organisation : des plateformes départementales qui centralisent les commandes, organisent la logistique et garantissent aux maraîchers un volume prévisible sur douze mois. L’État comme premier acheteur, pour créer une filière que le marché n’organise pas seul.

CEUX QU’ON NE VOIT PAS, ET CEUX QUI NE VIENNENT PLUS

Deux angles morts subsistent, et l’avenir du secteur s’y joue.

Le premier concerne les 200 000 à 300 000 saisonniers qui font les vendanges, les cueillettes et les récoltes maraîchères [142]. Une part significative vient du Maroc, de Roumanie ou de Pologne. Ils enchaînent des contrats de quelques semaines, co-

tisent à chacun d'entre eux pour le chômage, la retraite et la maladie, et ne franchissent jamais les seuils qui ouvrent ces droits. Le prélèvement existe, le bénéficiaire n'existe pas. L'économie ainsi réalisée sur leurs droits est en réalité un transfert net vers les ayants droit déjà reconnus : la précarité des uns finance la protection des autres.

Deux corrections suffisent, et elles empruntent à des régimes que la France applique déjà ailleurs. Un compteur qui consolide la durée travaillée sur plusieurs contrats et plusieurs années, sur le modèle de l'intermittence du spectacle, avec des droits portables. Et la conditionnalité sociale des aides agricoles, qui ajoute au respect des règles environnementales déjà exigé celui du droit du travail : salaire sans dérogation, logement aux normes, déclaration intégrale des heures, suivi médical des travailleurs exposés aux pesticides. Chaque versement annuel devient alors un moment d'audit, sans créer d'appareil de contrôle parallèle. Les exploitations qui emploient le plus de saisonniers sont précisément celles qui captent le plus d'aides, ce qui rend le dispositif aussi simple qu'efficace.

Le second angle mort est démographique. Près de 200 000 chefs d'exploitation partiront à la retraite d'ici 2030, quand 13 000 installations sont enregistrées chaque année, soit deux installés pour trois départs [151]. Le désir existe pourtant, puisque 20 000 candidats se présentent chaque année aux points d'ac-

cueil. Le blocage est le coût d'entrée, plusieurs centaines de milliers d'euros pour une exploitation polyvalente et jusqu'au million en viticulture.

Ce coût a une cause identifiable, et elle ramène au point de départ de ce chapitre. La valeur des terres agricoles a doublé en une génération pour atteindre environ 6 400 euros l'hectare [138], portée par des aides à l'hectare qui se capitalisent dans le prix du foncier. Les subventions versées aux exploitants finissent ainsi dans la poche des propriétaires, exactement comme les aides au logement finissent dans les loyers. Les jeunes qui s'installent achètent des terres dont le prix est gonflé par les aides censées les aider. Réformer la répartition des aides est donc aussi une réforme foncière.

En attendant que cette décapitalisation opère, un dispositif de transition ouvre la porte à ceux qui n'ont pas hérité d'une ferme : un portage long du foncier par les organismes publics existants, une garantie publique renforcée des prêts pour les candidats sans caution familiale, et une dotation d'installation majorée pour ces mêmes profils. L'ensemble représente quelques centaines de millions d'euros par an sur une décennie, à comparer à la disparition de dizaines de milliers d'exploitations supplémentaires, dont la reconstitution serait soit impossible, soit infiniment plus coûteuse.

Cette décennie décide de tout, car les deux calendriers se rencontrent : celui du choc démographique, qui vide les fermes, et celui de la transformation des aides, qui ferait redescendre le prix des terres. Passé ce moment, la porte se referme d'elle-même. Un métier qui n'a pas recruté pendant dix ans ne recrute plus, faute de gens capables de transmettre les gestes. Les compétences agricoles s'apprennent à côté de quelqu'un qui les possède, et il n'existe aucun moyen de rattraper une génération manquante autrement qu'en la remplaçant par des machines et des importations, ce qui revient à choisir la dépendance qu'on prétendait éviter.

Reste à dire ce qu'on défend en défendant le paysan, car la nostalgie est ici le pire des arguments. Un paysan n'est pas une figure du passé qu'on protège par attendrissement. C'est un acteur économique qui entretient des paysages, produit de la diversité alimentaire, fixe des populations dans des territoires qui se videraient sans lui, crée des emplois qu'aucune délocalisation n'atteint, et rend possible qu'un pays de soixante-neuf millions d'habitants ne dépende pas entièrement des marchés mondiaux pour se nourrir. Soutenir les petites et moyennes exploitations et faciliter leur reprise revient à investir dans une infrastructure nationale, au même titre qu'un réseau électrique ou un système de santé. Cela n'a rien à voir avec le fait de subventionner par tradition une profession en déclin.

Cette distinction change tout au projet. Au lieu de conserver un mode de vie, on finance ce qui porte la résilience alimentaire, l'emploi rural et la biodiversité. Et l'on cesse d'accepter qu'une politique agricole concentre plus de la moitié de ses aides sur un cinquième des exploitations, laisse un éleveur bovin sur cinq sous le seuil de pauvreté, ignore les travailleurs qui font les récoltes, et traite la qualité alimentaire comme un luxe de classe moyenne.

Budget récapitulatif, chapitre 8.

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Garantie d'État pour les nouveaux réacteurs	Hors bilan ; contribuable garant en dernier ressort	Finance publique de long terme	Décision d'investissement, mise en service à quinze ans
Simplification des procédures éolien en mer	Nul (décret)	Sans objet	Décret en année 1
Réseau de transport et de distribution	~12 Md€/an, nul pour l'État	Tarif d'utilisation régulé sur 30 ans	2026-2040
Sécurisation des approvisionnements en cuivre	~500 M€/an de garanties	Diplomatie économique	Contrats dès l'année 1
Redistribution des aides agricoles (plafonnement, paiements redistributifs)	Nul (enveloppe constante)	Plafonnement des grandes exploitations	Révision du plan national
Chèque alimentaire (5 millions de ménages)	~3 Md€/an	TVA relevée sur les ultra-transformés	Généralisation en 2 ans
Plateformes d'agrégation pour la restauration collective	100 à 200 M€/an	Ministère de l'Agriculture et régions	3 ans

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Compteur sa- sonnier et conditionnalité sociale	200 à 350 M€/an nets	Cotisations déjà prélevées	Montée en charge sur 3 ans
Installation des nouvelles générations	280 à 450 M€/an	Redéploiement et dépense nouvelle	Fenêtre 2026- 2035
Total dépense nette	~4 Md€/an		

Qui gagne, qui perd. Gagnent les ménages en précarité éner-
gétique, les industriels électro-intensifs qui reviendraient pro-
duire ici, les petites et moyennes exploitations qui retrouvent
une viabilité, les saisonniers qui obtiennent les droits qu'ils fi-
nancent déjà, les jeunes qui peuvent reprendre une ferme sans
en hériter, et les familles modestes dont l'assiette change.
Perdent les 14 500 plus grandes exploitations, dont l'aide pu-
blique se réduit de quelques dizaines de milliers d'euros ; les in-
dustriels de l'ultra-transformé, dont la TVA remonte ; les distri-
buteurs, qui devront accepter des prix d'achat compatibles avec
le droit du travail qu'ils exigeront de leurs fournisseurs ; et les
consommateurs, qui portent le tarif du réseau pendant la phase
d'investissement avant d'en recueillir les fruits.

La maison de famille tient encore debout, et la terre est toujours là. L'une et l'autre ont été bâties par des gens qui ne les ont pas vues arriver à maturité, et qui les ont transmises en état.

Reprenez le pourcentage que vous avez avancé en ouvrant ce chapitre. L'écart entre votre estimation et le cinquième réel mesure exactement ce que la France croit encore posséder, et ce qu'elle a laissé filer pendant qu'elle regardait ailleurs.

Le chapitre suivant quitte le socle matériel pour ce qui protège les personnes : se soigner, sortir sans calculer, et obtenir justice dans un délai qui garde un sens.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [114] à [151], [386] et [452].

Chapitre 9 — Habiter et circuler

Se loger et se déplacer forment une seule question, celle du rayon dans lequel une vie peut se dérouler. La France a laissé ce rayon se rétrécir pour quinze millions de personnes.

Prenez une carte de votre commune. Posez la pointe d'un compas sur votre logement et tracez le cercle de tout ce que vous pouvez atteindre en trente minutes sans voiture. Regardez ce que ce cercle contient. Un emploi qui vous corresponde. Un médecin traitant. Un lycée. Une gare. Un supermarché ouvert le dimanche.

Pour un Francilien, le cercle contient à peu près tout : 68 % des habitants de la région peuvent remplacer la voiture par le train pour leurs déplacements quotidiens. Pour un habitant des zones peu denses, la proportion tombe à 43 % [251]. Cet écart de vingt-cinq points résume vingt ans de politique publique conçue à Paris par des gens qui prennent le métro.

Ce rayon est le produit de deux décisions distinctes qu'on traite d'ordinaire séparément. La première concerne le logement : peut-on habiter là où sont les emplois, les écoles et les soins ?

La seconde concerne le transport : peut-on les rejoindre depuis là où l'on habite ? Une politique du logement qui ignore les transports repousse les ménages toujours plus loin. Une politique des transports qui ignore le logement finance des trajets que personne n'aurait dû avoir à faire. Les deux se décident ensemble ou elles échouent séparément.

Le chapitre 3 a montré comment le sol est devenu une rente et par quels leviers on la démonte. Celui-ci part de la vie qu'elle organise, et il commence par un rond-point.

LE ROND-POINT DE 2018

Novembre 2018, un gilet jaune sur un rond-point en Corrèze. Des semaines de commentaires ont suivi pour savoir ce que ce mouvement visait vraiment. L'écologie, Macron, la mondialisation.

Le mouvement visait l'absence d'alternative. Une taxe carburant décidée par des gens qui prennent le métro, appliquée à des gens qui n'ont que leur voiture, comme si la transition écologique pouvait se financer sur ceux qui n'ont jamais eu accès à la modernité tout court [250].

Quinze millions de Français, près d'un sur quatre, vivent aujourd'hui en précarité de mobilité, c'est-à-dire sans liberté réelle de choisir comment se déplacer. Dans les zones peu denses, un habitant sur trois est concerné, et la proportion devient majoritaire dans certains départements ruraux. Quatre personnes sur dix parmi elles ont renoncé à au moins un déplacement au cours des cinq dernières années, par impossibilité matérielle : un emploi qu'on ne pouvait pas rejoindre, un rendez-vous médical qu'on ne pouvait pas honorer [250][251].

La facture est double. Elle est financière d'abord, avec 11 % du revenu net consacré à la voiture pour ceux qui n'ont pas le choix, soit un surcoût de l'ordre de 1 400 euros par an par rapport à un ménage urbain [251]. Une dépense aussi contrainte qu'un loyer, pour un objet qui peut tomber en panne. Et quand la voiture lâche, tout lâche avec elle : le travail, les courses, l'école des enfants, la visite au parent âgé.

Elle se compte ensuite en heures. Un captif rural passe jusqu'à quatre-vingt-dix minutes par jour au volant, un usager urbain des transports collectifs une heure [258]. Les durées se ressemblent ; leur nature diffère du tout au tout. Le temps passé dans un train se lit, se travaille, se dort. Le temps au volant est intégralement confisqué par la conduite. Sur une vie active,

l'écart représente plusieurs milliers d'heures qui ne reviendront pas. Voici l'impôt invisible du volant, qui ne figure sur aucune fiche de paie et qu'aucun débat budgétaire n'a jamais examiné.

CE QUI VERROUILLE LE SOL

Le rayon commence par le logement, et le logement commence par le droit de construire. Le chapitre 3 a décrit comment le plan local d'urbanisme est devenu l'instrument des propriétaires installés. Reste à savoir ce qu'on met à la place.

Auckland a fait l'expérience. En 2016, la métropole néo-zélandaise a transféré la décision de densifier au niveau supra-communal et libéralisé le zonage sur les trois quarts de son foncier résidentiel. Quatre évaluations économétriques indépendantes convergent : le nombre de permis par habitant a approximativement doublé en cinq ans, et les loyers six ans après sont estimés **28 % inférieurs** à ce qu'ils auraient été sans la réforme [200]. C'est l'évaluation la plus solide dont nous disposons sur une libéralisation de zonage à l'échelle d'une grande agglomération.

La leçon se transpose sans difficulté. Si le foncier ne peut pas être libéré commune par commune, il doit l'être par la loi, sous la forme d'un droit de bâtir minimum opposable aux plans lo-

caux d'urbanisme dans un rayon défini autour des gares et des transports structurants. Plusieurs centaines de milliers de droits à bâtir apparaîtraient ainsi sans qu'un mètre carré de terrain supplémentaire soit consommé.

Deux verrous secondaires méritent d'être levés en même temps. Le contentieux de l'urbanisme, d'abord, avec ses quinze mille affaires annuelles et ses deux ans de délai ; en zone tendue, une opération sur deux subit au moins un recours [195]. Un promoteur qui ignore si son immeuble sortira dans deux ans ou dans cinq intègre ce risque au prix et le fait payer à l'acheteur. Une consignation restituée quand le recours prospère, un délai de jugement garanti par astreinte et une indemnisation qui remplace la démolition pour les opérations conformes suffiraient à neutraliser l'effet paralysant du seul risque de recours, sans retirer à personne le droit de contester.

Le foncier public dormant, ensuite. L'État et ses opérateurs détiennent plus de trente mille terrains, dont une part infime sert au logement [196]. La Foncière de l'État, qui doit centraliser ces actifs à partir de 2027, a besoin d'un mandat de production chiffré : trente mille logements par an issus du foncier public.

Reste la question qui décide de tout le reste. Quand une parcelle agricole devient constructible, sa valeur est multipliée par dix ou par cent, et cette plus-value revient aujourd'hui intégralement au propriétaire du sol. Munich applique depuis trente ans

une autre règle, connue sous le nom de SoBoN : tout terrain reclassé engage son propriétaire à produire 60 % de logements abordables, à céder les emprises de voirie et à financer les équipements. Près de 67 000 logements en sont sortis [197]. Le foncier reste privé ; la plus-value créée par une signature publique cesse d'être un cadeau sans contrepartie.

L'accèsion des classes moyennes relève, elle, du bail réel solidaire décrit au chapitre 3, qui sort le sol du prix payé par le ménage. Ces réformes du droit des sols en sont la condition d'échelle, car un organisme de foncier solidaire ne peut acheter que ce que le marché lui laisse acheter.

OÙ L'ON CONSTRUIT

Produire des logements ne suffit pas si on les place mal. On peut atteindre cinq cent mille mises en chantier par an et reproduire la crise sous une autre forme, en éloignant un peu plus les gens de leur travail et de leurs services.

L'urbaniste Carlos Moreno a donné un nom à l'objectif inverse, la ville du quart d'heure : habiter, travailler, s'approvisionner, se soigner, apprendre et se distraire à moins d'un quart d'heure à pied ou à vélo [212]. Barcelone en offre la version la mieux évaluée avec ses super-îlots, ces quartiers dont la voirie

intérieure a été rendue aux piétons ; celui de Sant Antoni a vu le dioxyde d'azote reculer d'un quart et le bien-être déclaré des riverains progresser.

Y voir d'abord une politique climatique serait passer à côté de l'essentiel. Ce que la proximité restitue, c'est du temps. Les minutes de trajet cessent d'être le prix à payer pour habiter quelque part. Les enfants vont à l'école à pied, le commerce du coin survit, et ceux qui ne conduisent pas cessent d'être prisonniers d'une organisation pensée pour les autres. Le bénéfice carbone existe, il vient en supplément. Et c'est précisément parce qu'elle améliore le quotidien de toutes les générations que cette politique résiste mieux, dans les urnes, que celles qui s'annoncent comme écologiques.

Dans quels quartiers densifier, alors ? Bâtir uniquement là où le foncier est bon marché revient à trier les gens par la géographie, et la France l'a fait pendant quarante ans. La loi impose depuis vingt-cinq ans un quota de logements sociaux aux communes des agglomérations tendues ; plus d'un millier restent déficitaires et 341 ont été déclarées carencées au dernier bilan, avec des sanctions inférieures à ce que leur rapporte le refus de construire [212]. Deux décisions y remédient. La substitution du préfet, déjà prévue par la loi, devient automatique après deux bi-

lans d'échec. Les pénalités deviennent réellement dissuasives et leur produit va financer le logement abordable des communes voisines qui, elles, construisent.

L'enjeu dépasse le logement. Il faut aujourd'hui six générations à un enfant des classes populaires françaises pour rejoindre le revenu médian, contre deux au Danemark. Une société où les enfants ne fréquentent jamais les mêmes écoles ne produit pas les mêmes trajectoires, et le tri résidentiel est le premier maillon de cette chaîne.

CE QUE COÛTE UNE PASSOIRE

Le rayon dépend aussi de ce qu'il reste à la fin du mois, et une part croissante de cette somme part dans le compteur.

Deuxième opération. Prenez votre facture annuelle d'énergie et divisez-la par la surface de votre logement. En dessous de cinq euros du mètre carré, vous habitez la France bien isolée. Au-delà de trente, vous habitez une passoire, et en quinze ans vous aurez versé à votre fournisseur le prix de la rénovation que vous n'avez jamais pu financer.

Sur une maison de cent mètres carrés, la facture annuelle avoisine 300 euros pour un logement classé A et 3 500 euros pour un logement classé G [205]. Un facteur dix, sur une dépense que personne ne peut arbitrer. La France compte environ 3,9 millions de résidences principales classées F ou G, et une révision récente du calcul officiel en a fait sortir 700 000 sans qu'un mètre carré soit rénové [205]. Un logement sorti de la statistique consomme exactement la même énergie le lendemain que la veille.

Trois traits font de cette dépense une question de justice. Elle est régressive, puisqu'elle absorbe 9 à 12 % du revenu disponible d'un ménage modeste mal logé contre 3 à 4 % chez un ménage aisé bien logé, et l'Observatoire de la précarité énergétique recense 3,1 millions de ménages concernés [205]. Elle s'aggrave à chaque choc, une hausse du gaz coûtant dix fois plus cher au locataire d'une passoire qu'à celui d'un logement performant. Elle est enfin asymétrique, et c'est le cœur du blocage : celui qui paie la facture n'est pas celui qui peut décider des travaux. Pour le million de passoires du parc locatif privé, seul le bailleur peut rénover, et son inaction se transforme en rente passive prélevée sur le locataire. Pour les deux millions et demi occupées par leurs propriétaires, souvent âgés et modestes, l'investissement de cinquante à soixante-dix mille euros est immédiat quand les économies s'étalent sur vingt ans.

MaPrimeRénov' devait résoudre cela. La Cour des comptes a constaté deux milliards d'euros engagés pour à peine 2 500 logements effectivement sortis du statut de passoire [206]. La conception est en cause, non le montant : le dispositif a financé des gestes isolés, une chaudière, des combles, des fenêtres, rarement suffisants pour faire sauter une classe. Six bénéficiaires sur dix du volet Sérénité restaient classés E, F ou G après travaux.

Le modèle qui fonctionne existe et se nomme Energiesprong. Il combine la préfabrication en usine des façades isolantes, des modules techniques et des toitures photovoltaïques, un assemblage sur site en une semaine sans déloger les occupants, une garantie de performance sur trente ans, et un financement par une hausse de loyer strictement égale à l'ancienne facture d'énergie [208]. Le locataire paie le même montant total qu'avant, le bailleur amortit son investissement, et le logement change de classe.

Voyons ce que cela donne dans une rue. À Wattrelos, dans le Nord, un bailleur social a traité de cette façon un ensemble de maisons ouvrières des années cinquante. Les façades sont arrivées sur camion, mesurées et percées en usine, fenêtres déjà posées. Une grue les a montées en quelques jours. Les habitants ont dormi chez eux pendant le chantier, ils ont continué d'aller travailler, et la semaine suivante ils vivaient dans un logement qui avait changé de classe énergétique. Leur quittance n'a pas

bougé, parce que la hausse de loyer a été calée exactement sur la facture d'énergie qu'ils ne payaient plus. Rien dans cette opération ne relève de la prouesse technique. Ce qui a manqué partout ailleurs, c'est une chaîne industrielle capable de produire ces façades en série et un financeur capable d'avancer l'argent sur vingt ans.

Onze mille logements néerlandais ont été traités ainsi, deux mille seulement en France. Si les objectifs initiaux n'ont pas été tenus, c'est faute de capacités de préfabrication et d'un cadre de tiers-financement stable ; la technique, elle, a fait ses preuves.

D'où la réforme centrale de ce chapitre : un opérateur national de tiers-financement énergétique, doté de garanties d'État, qui préfinance les rénovations performantes et se rembourse sur quinze à vingt ans par les économies réalisées. Pour les propriétaires âgés et modestes, l'avance est récupérée au moment de la mutation du bien, par vente ou par succession, ce qui évite de transformer une obligation légale en éviction. L'enveloppe se situe autour de 3 à 5 milliards d'euros de garanties annuelles, dont le coût budgétaire net représente une fraction, complétés par un investissement industriel public pour porter les capacités françaises de préfabrication au niveau du besoin. Le calendrier d'interdiction de location des passoires doit venir après cette capacité de financement, et non avant.

LE RÉSEAU DU QUOTIDIEN

Élargir le rayon suppose enfin de pouvoir en sortir, et la France a fait sur ce point un choix budgétaire qu'elle n'a jamais formulé à voix haute.

Depuis 1981, le pays a construit 2 800 kilomètres de lignes à grande vitesse et produit une réussite technique incontestable [253]. Pendant ce temps, les 24 000 kilomètres du réseau structurant, celui qui mène au lycée, à l'hôpital et à l'emploi de la ville voisine, ont vieilli sans être renouvelés au même rythme. L'âge moyen des voies y atteint trente ans, contre dix-sept en Allemagne, pour une cible technique de vingt-cinq. Près de 9 % du réseau circule en vitesse réduite pour cause de vétusté, et SNCF Réseau signale 4 000 kilomètres menacés d'ici 2030 [253].

La ligne Paris-Clermont-Ferrand concentre tout le problème. Le trajet officiel est passé de 3 h 05 dans les années 1990 à 3 h 13 aujourd'hui, et l'hiver où un train sur deux est arrivé hors délai n'a rien d'un souvenir lointain [253]. Une grande ville régionale a cessé d'être reliée à la capitale dans les conditions qu'elle connaissait avant 1990.

Derrière ces courbes, des vies se réorganisent à la baisse. Le lycéen attend le car de substitution sur le parvis d'une gare fermée. L'infirmière reprend sa voiture parce que le train ne passe

plus à l'heure de sa garde. Le retraité renonce au rendez-vous de la préfecture. Un réseau qui vieillit rétrécit, jour après jour, le périmètre de ce que ses usagers osent encore envisager.

L'effort de régénération avoisine aujourd'hui 3 milliards d'euros par an, quand l'Autorité de régulation des transports situe à 5 milliards le palier qui stabiliserait simplement l'état du réseau [253]. Le président de SNCF Réseau dit la même chose dans les mêmes termes. L'écart entre l'effort consenti et l'effort nécessaire mesure exactement la dette d'infrastructure que le pays se transmet à lui-même.

Deux voisins montrent ce qu'une décision tenue produit. L'Autriche a lancé en 2021 le Klimaticket, abonnement annuel unique donnant accès à l'intégralité des transports publics du pays pour trois euros par jour, et il dépasse 300 000 abonnés [254]. Le billet n'a pas créé l'offre ; il a rendu accessible celle que des décennies d'investissement avaient bâtie, y compris dans les vallées. La Suisse, elle, applique le cadencement horaire systématique avec correspondances synchronisées jusque dans les communes de quelques milliers d'habitants [255]. La densité n'explique rien, la constance politique explique tout.

FAIRE PAYER LA RENTE, ET LIBÉRER LES CAPTIFS

L'accise sur les énergies, héritière de la TICPE, rapporte environ 30 milliards d'euros par an [252]. C'est la quatrième recette de l'État, après la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. Elle est acquittée en large part par les quinze millions de captifs, ceux qui font le plein parce qu'aucune autre solution ne s'offre à eux.

Flécher 10 % du produit total vers la mobilité alternative dans les zones qui en sont dépourvues dégage environ 3 milliards d'euros par an [252], soit exactement le budget des mesures qui suivent. Ces 3 milliards représentent 0,6 % du budget de l'État, et les prélever sur la dépense indifférenciée est un choix politique qu'il faut assumer comme tel : restituer aux captifs une part de la taxe qu'ils paient en disproportion. C'est la promesse de 2018 tenue avec dix ans de retard.

Cet argent finance trois choses. Le cadencement à l'heure de toutes les lignes structurantes, avec correspondances synchronisées dans les gares régionales, pour environ 2 milliards par an. Un service de transport à la demande dans chaque intercommunalité rurale, relié aux gares et aux hôpitaux, pour 500 millions [257]. Le rétablissement de la prime au covoiturage, supprimée alors qu'elle atteignait 800 000 bénéficiaires, cette fois réservée aux trajets dont une extrémité se situe hors de portée d'un transport collectif [233].

Les zones à faibles émissions relèvent de la même logique. Elles fonctionnent à Lyon, Grenoble ou Strasbourg parce que des alternatives y existent. Ailleurs, elles interdisent à des ménages modestes de circuler dans la ville dont ils dépendent, et elles ont été retardées, vidées ou abrogées les unes après les autres jusqu'à la tentative de suppression censurée par le Conseil constitutionnel en mai 2026 [256]. La solution consiste à subordonner leur activation à un seuil d'offre de transport collectif, mesuré par un score d'accessibilité publié chaque année. Là où l'offre existe, la règle s'applique. Là où elle manque, elle attend que l'investissement ait été fait. Les zones environnementales allemandes reposent depuis toujours sur ce principe, et elles ont amélioré la qualité de l'air sans soulever de contestation majeure [256].

LE RAYON ÉLARGI

Un dernier levier change l'équation économique sur laquelle butent tous les autres. Dans un service de transport à la demande, le conducteur représente 60 à 70 % du coût d'exploitation [258]. C'est ce qui ferme les lignes de bus à faible fréquenta-

tion, et la raison n'a rien d'un mépris : personne ne peut payer un chauffeur huit heures par jour pour transporter cinq personnes.

L'automatisation renverse ce calcul. Waymo assure aux États-Unis environ 500 000 courses payantes par semaine dans une dizaine de métropoles, avec de l'ordre de 80 % de blessés en moins que les véhicules conduits par des humains [258]. La technologie a quitté le laboratoire. Son meilleur usage social se trouve pourtant loin des métropoles où elle se déploie : en ville, elle remplace des chauffeurs là où des alternatives existent déjà ; dans le rural, elle rend viable un service qui ne l'a jamais été. Une charge fixe insoutenable devient un coût variable proportionnel à l'usage, et une commune de quelques centaines d'habitants peut envisager un service permanent.

La France dispose du cadre réglementaire depuis 2021, et toutes ses expérimentations ont été urbaines ou périurbaines [258]. Corriger cet angle mort demande des sites d'expérimentation rurale dédiés, un par région, sur des usages précis : la commune vers la gare, la commune vers le pôle médical, le ramassage scolaire mutualisé. Le service doit être encadré par un cahier des charges public, pour qu'aucun opérateur privé ne s'installe en monopole local, et prévoir dès l'origine la reconversion des conducteurs vers l'accompagnement des passagers vulnérables. La phase pilote coûte 150 millions d'euros par an.

Cette réforme rend aussi au captif ce que le volant lui prend. Un trajet quotidien de quarante-cinq minutes redevient une demi-heure de lecture, de travail ou de repos. Sur trente ans de carrière, l'impôt invisible cesse d'être prélevé.

Un dernier constat demande du courage, et il vaut pour l'habitat comme pour le transport. La France rurale recouvre deux réalités. Des bassins de vie réactivables, organisés autour de villes moyennes desservies, où la déprise s'inverse quand le logement, les services et la mobilité sont remis à niveau ensemble. Et plusieurs milliers de communes dont la population a été divisée par deux ou trois en cinquante ans, où aucun programme ne rétablira une trajectoire. Le Japon, qui a franchi ce seuil dix ans avant nous, l'admet et l'organise. Promettre à chaque maire que sa commune sera sauvée revient à diluer les moyens jusqu'à ce qu'aucun bassin n'atteigne le seuil de service qui ferait basculer sa trajectoire. Une carte nationale des trajectoires démographiques, publiée par l'INSEE et le Cerema, discutable au Parlement, permet de concentrer l'effort là où il produit un effet et d'accompagner dignement la décrue ailleurs. La différenciation existe déjà dans les faits. Personne ne l'assume, donc personne ne la corrige.

Budget récapitulatif, chapitre 9.

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Droit de bâtir opposable, réforme des recours, Foncière de l'État	~0,3 Md€/an	Budget de l'État courant	Loi en année 1 ; 300 000 logements sur foncier public à 2035
Tiers-financement de la rénovation énergétique (500 000 rénovations/an)	6 à 8 Md€/an dont 3 à 5 Md€ de garanties	Garanties partiellement hors bilan ; certificats d'économie d'énergie	Parc classé F ou G sous 2 % en 2035
Cadencement des lignes structurantes	~2 Md€/an	10 % de l'accise sur les énergies	Montée en charge sur 5 à 7 ans
Transport à la demande dans chaque inter-communalité rurale	~0,5 Md€/an	Accise fléchée	Généralisation d'ici 2035
Covoiturage ciblé et forfait mobilités	~0,2 Md€/an	Accise fléchée	Loi de finances année 1
Mobilité autonome rurale, phase pilote	~0,15 Md€/an	Accise fléchée	Pilotes jusqu'en 2030, déploiement ensuite
Zones à faibles émissions conditionnées	0 net	—	Activation au score d'accessibilité

Le détail des modalités et le calendrier complet figurent dans la liste des mesures publiée en ligne.

Qui gagne, qui perd. Les gagnants sont les quinze millions de captifs, les locataires de passoires dont la facture cesse d'alimenter l'inaction de leur bailleur, et les ménages qui pourront enfin habiter à distance raisonnable de leur emploi. Les perdants ont un nom. Les propriétaires des zones tendues verront leur bien s'apprécier plus lentement, puisque l'expérience d'Auckland situe le recul entre un cinquième et un quart par rapport au scénario sans réforme ; celui qui possède un seul logement perd sur le papier et conserve son toit. Les bailleurs qui ont laissé leur bien se dégrader devront investir ou vendre. Les communes qui refusent de construire perdront la maîtrise du droit des sols autour de leurs gares. Ce déplacement est assumé, car la valorisation dont il retranche quelques points s'est construite pendant vingt ans sur le loyer, le carburant et les heures de conduite de ceux qui n'avaient pas le choix.

Le rayon d'une vie ne se décrète pas. Il se construit en même temps par le droit des sols, par la rénovation du parc et par le réseau qui relie les gens à ce dont ils ont besoin. La France a traité ces trois chantiers dans des ministères séparés, avec des budgets

séparés, et le résultat se lit sur la carte : des zones où l'on peut tout atteindre à pied et des zones où l'on ne peut rien atteindre sans réservoir plein.

Reprenez le cercle que vous avez tracé en ouvrant ce chapitre. Il ne dépend ni de votre énergie ni de vos choix. Il dépend de décisions prises ailleurs, par d'autres, et qui peuvent être prises autrement.

Le chapitre suivant aborde la deuxième condition d'une vie ordinaire, après celle de pouvoir habiter et se déplacer : celle de pouvoir se soigner, sortir sans calculer et obtenir justice dans un délai qui garde un sens.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [195] à [197], [200], [205], [206], [208], [233] et [250] à [258].

Chapitre 10 — Protéger : santé, sécurité, justice

Trois promesses de la République, trois files d'attente, et la même règle non écrite : ceux qui peuvent payer en sortent, les autres patientent ou renoncent.

Trois questions. Combien de temps avez-vous attendu votre dernier rendez-vous chez un spécialiste ? Si vous déposiez plainte demain pour une escroquerie bancaire, combien de temps avant qu'on vous rappelle ? Et si vous aviez un litige avec votre bailleur, iriez-vous au tribunal ?

Ces trois questions décrivent la même chose. La République promet de vous soigner, de vous protéger et de vous faire droit. Dans les trois cas, elle a laissé s'installer une file d'attente, et dans les trois cas, il existe une porte latérale pour qui peut la payer : le spécialiste en secteur 2, le quartier où l'on ne calcule pas en sortant le soir, l'avocat qui suit le dossier. La file reste pour les autres.

Ce chapitre traite ensemble ce que l'action publique traite séparément. Les trois relèvent pourtant de la même dimension, celle qui rend une vie ordinaire possible, et souffrent du même mal : des moyens calibrés sur ce qui se voit, quand le nombre de victimes se trouve ailleurs.

SOIGNER

L'Organisation mondiale de la santé a classé la France première au monde pour la performance de son système de santé. C'était il y a un quart de siècle [2]. Aujourd'hui, 6,7 millions de Français n'ont pas de médecin traitant et 87 % du territoire est classé en zone de fragilité médicale [76].

L'acquis reste considérable et mérite d'être défendu avant d'être critiqué. La quasi-totalité de la population est couverte par l'Assurance maladie, le reste à charge des ménages compte parmi les plus faibles des pays développés [153], et l'espérance de vie française figure parmi les plus élevées du monde. Ce que le Conseil national de la Résistance a bâti en 1945 tient encore debout. Il se fissure en quatre endroits.

La première fissure est géographique, et elle vient directement de la rente corporatiste du chapitre 4. Cinquante ans de *numerus clausus* ont asséché le vivier de médecins, et le déploie-

ment des professions intermédiaires reste freiné par les mêmes résistances. La France compte environ 4 000 infirmières en pratique avancée pour plus d'un demi-million d'infirmiers en exercice. Aux États-Unis, la proportion équivalente est neuf fois supérieure [185].

Une expression mérite qu'on s'y arrête, « ne pas avoir de médecin traitant ». Ce n'est pas l'absence d'un interlocuteur pour les rhumes. C'est le fait que personne ne suit votre tension d'une année sur l'autre, que personne ne remarque que vous avez maigri, que personne ne connaît l'antécédent qui rend telle douleur inquiétante chez vous et banale chez un autre. La médecine générale est une mémoire autant qu'une compétence. Quand elle disparaît, les gens n'arrêtent pas de tomber malades ; ils arrivent simplement plus tard, aux urgences, avec une pathologie qu'un suivi régulier aurait prise dix-huit mois plus tôt.

La télémedecine comble une partie du vide, avec près de 14 millions de téléconsultations en 2024 [184], et les pharmaciens formés prescrivent désormais des antibiotiques pour les angines et cystites simples. Ces outils ne valent pourtant que s'ils sont accessibles à tous. Une cabine de téléconsultation à cinq euros comble un désert médical ; la même cabine à trente euros installe une médecine à deux vitesses à l'intérieur du désert.

La deuxième fissure est hospitalière, et c'est la rente bureaucratique qui l'a creusée. Plus d'un soignant hospitalier sur deux déclare souffrir d'anxiété ou de surcharge, la durée médiane d'attente aux urgences atteint trois heures, et les infirmiers passent jusqu'à 30 % de leur temps sur des tâches non cliniques [154][155]. Les personnels non soignants représentent environ 34 % des effectifs contre 21 % en Allemagne, et la Cour des comptes évalue à quelque 15 milliards d'euros par an ce que coûte la bureaucratie hospitalière [189]. La tarification à l'activité a converti du temps médical en temps de saisie ; chaque autorité de tutelle a ajouté ses propres remontées d'indicateurs.

Les technologies disponibles peuvent inverser une partie de cette tendance. Des robots acheminent médicaments et échantillons dans les couloirs, des exosquelettes divisent par trois la sollicitation lombaire lors des transferts de patients, et les outils de transcription automatique du compte rendu font gagner une médiane de deux heures de saisie par praticien et par jour dans les hôpitaux nord-américains qui les ont déployés [183]. Aucune ne remplace le soin. Toutes redistribuent le temps vers le patient.

Encore faut-il que la masse documentaire diminue réellement, faute de quoi l'automatisation produira les mêmes formulaires plus vite et le temps gagné sera repris ailleurs. Une revue exhaustive du reporting hospitalier, la fusion des indicateurs

exigés par les différentes autorités en un référentiel unique consultable par chacune, et la simplification radicale du codage permettraient, selon la Cour des comptes, de redéployer vers le soin l'équivalent de 6 000 soignants à temps plein [189], sans une seule embauche supplémentaire. C'est près de deux promotions annuelles d'infirmiers diplômés rendues au contact du patient.

La troisième fissure est le péché originel du système. La France consacre 333 milliards d'euros par an à la santé et supporte un déficit de l'Assurance maladie supérieur à 20 milliards [161]. Elle dépense beaucoup et elle dépense mal, parce que le système de 1945 a été conçu pour rembourser des actes de soin, sans jamais financer la santé elle-même. Chaque consultation génère un remboursement ; la prévention, qui évite l'acte, ne génère rien.

Le résultat est mesurable. La prévention absorbe 2,3 % des dépenses de santé françaises, contre 3,4 % en moyenne dans les pays développés et 5 % recommandés par l'Organisation mondiale de la santé [158]. Le dépistage organisé du cancer du sein plafonne à 46 % de participation quand le Danemark dépasse 80 % [159]. Le dépistage du cancer du poumon, qui réduit la mortalité d'au moins un cinquième, est recommandé aux États-Unis depuis plus de dix ans ; la France a lancé un programme pilote en 2025 [160].

La quatrième fissure est sociale, et elle contient toutes les autres. Entre les 10 % les plus aisés et les 10 % les plus pauvres, l'écart d'espérance de vie atteint treize ans en France [177], l'un des plus élevés d'Europe occidentale. Cet écart dépasse le système de soins : il combine des conditions de travail plus dures, un logement et une alimentation de moindre qualité, un stress chronique de la précarité. Le système de santé peut soit l'amortir, soit l'amplifier. Il l'amplifie.

Il l'amplifie par une segmentation absente du projet de 1945. D'un côté une médecine sans dépassement, accessible et saturée, un hôpital public où l'imagerie et le spécialiste se comptent en mois. De l'autre une médecine à dépassements concentrée dans les centres-villes aisés et des cliniques accessibles à qui dispose d'une bonne mutuelle. Les deux médecines sont juridiquement identiques et produisent des trajectoires de santé différentes.

Cette segmentation touche aussi ce que les campagnes de prévention appellent les comportements individuels. Un ouvrier sur quatre fume quotidiennement contre à peine plus d'un cadre sur dix, et 30 % des personnes qui jugent leur situation financière difficile fument contre 10 % de celles qui se disent à l'aise [191]. Traiter le tabac comme un choix qu'une brochure suffirait à corriger revient à ignorer sa fonction, qui est d'amortir un stress que d'autres n'ont pas à supporter.

Ce qui arrive, et pour qui

À ces fissures se superpose la plus grande transformation de la médecine depuis les antibiotiques. La montre connectée détecte l'hypertension avec l'agrément des autorités sanitaires américaines [173], les capteurs de glycémie sans piqûre arrivent, les tests génomiques identifient des risques avant qu'ils ne se manifestent. La médecine passe de « je suis malade, je me soigne » à « je sais que je pourrais l'être, je l'empêche ». L'intelligence artificielle est déjà là : plus de 1 350 dispositifs médicaux fondés sur elle sont autorisés outre-Atlantique, et sur la mammographie elle détecte le cancer avec une sensibilité de 90 % contre 78 % pour un radiologue seul [164][165]. Les thérapies géniques corrigent désormais la séquence défectueuse elle-même, et non plus ses seuls symptômes [168].

Une seule question compte ici, et elle décide de tout : pour qui ?

La première thérapie génique approuvée coûte 2,2 millions de dollars par patient [175]. Le séquençage complet d'un génome coûtait des milliards de dollars il y a vingt ans ; il en coûte 200 aujourd'hui [176]. Les innovations médicales commencent chères et deviennent accessibles, mais la vitesse de cette démocratisation dépend entièrement de décisions de remboursement et d'achat public. Si la médecine prédictive reste réservée à ceux qui la paient, les treize ans d'écart d'espérance de vie cesseront

d'être une inégalité de revenu pour devenir une inégalité biologique. Ce serait une rupture anthropologique de la promesse républicaine.

Trois décisions l'évitent.

Doubler l'effort de prévention, en passant de 2,3 % à 5 % des dépenses de santé, représente environ 9 milliards d'euros par an [187]. Les retours sont documentés : la revue systématique de référence, portant sur cinquante-deux études économiques d'interventions de santé publique, trouve un retour médian de quatorze euros pour un euro investi [192]. La difficulté n'est pas le rendement, c'est le décalage : la dépense est immédiate, le retour arrive sur dix à quinze ans, et l'arbitrage budgétaire annuel tranche toujours en faveur du curatif urgent. D'où la nécessité de sanctuariser cette ligne hors de la discussion annuelle.

Ce décalage explique un demi-siècle d'échec, et il vaut la peine de le regarder en face. Un ministre qui finance de la prévention paie aujourd'hui pour des maladies qui n'arriveront pas dans dix ans, sous un gouvernement dont il ne fera pas partie, et dont personne ne saura jamais qu'elles ont été évitées. Une hospitalisation qui n'a pas lieu ne produit aucune statistique, aucun ruban à couper, aucun reportage. À l'inverse, chaque euro retiré à la prévention se voit immédiatement dans un budget équilibré et ne coûte politiquement rien avant longtemps. Le calendrier électoral joue contre la prévention à chaque échéance, et aucune

bonne volonté ministérielle n'y suffira : seule une règle qui retire cette ligne de l'arbitrage annuel, comme pour d'autres engagements de long terme, peut tenir dans la durée.

Concrètement, ces 9 milliards financent un bilan préventif sans reste à charge à intervalles réguliers, la remise à niveau des dépistages organisés, et surtout un dispositif qui va au-devant des populations que les deux premiers ne touchent jamais, faute de temps, d'information ou de médecin. C'est ce troisième volet, et lui seul, qui pèse sur les treize ans d'écart.

Intégrer la médecine prédictive au parcours remboursé, à une condition explicite : tout dispositif qui y entre doit y entrer pour tous, sans reste à charge. L'Allemagne a créé un cadre d'évaluation rapide qui inscrit en douze mois les outils validés scientifiquement. La France dispose des mêmes compétences d'évaluation ; il lui manque une obligation de délai. Le ciblage par populations à risque évite l'explosion des coûts, et la formation des généralistes conditionne tout le reste, car un outil inscrit sur une liste mais jamais prescrit ne sert à personne.

Reprendre la main sur le médicament. Une vulnérabilité s'est installée sans que personne ne la décide. Près de 3 900 signalements de rupture ou de risque de rupture ont été enregistrés l'an dernier ; l'essentiel des principes actifs pharmaceutiques est fabriqué en Asie, et le nombre d'entreprises pharmaceutiques implantées en France a été divisé par deux en vingt

ans [162][163][180]. Le pays qui a inventé le principe de précaution sanitaire n'a pas de doctrine de souveraineté pharmaceutique.

La réponse tient en trois niveaux. Une cartographie publique des points de vulnérabilité, molécule par molécule : origine du principe actif, nombre de fournisseurs alternatifs, dépendance à un site unique. La publier compte autant que la produire, car sans publicité l'exécutif décide seul des vulnérabilités qu'il traite et le coût politique de l'inaction reste nul. La pénurie d'amoxicilline pédiatrique de l'hiver 2022 était connue en interne depuis des années et n'a émergé publiquement qu'au moment de la rupture. Ensuite, des engagements d'achat sur cinq à dix ans, à un prix garantissant la viabilité, pour les molécules produites en Europe ; c'est cette visibilité, qu'aucune incitation fiscale ne procure, qui a permis aux États-Unis de relocaliser une partie de leur production d'antibiotiques essentiels. Enfin des stocks stratégiques, dont le coût est marginal au regard du coût clinique d'une rupture : quelques semaines de retard dans l'initiation d'un traitement oncologique peuvent séparer la survie du décès.

Débloquer les données. La France possède l'une des bases de santé les plus exhaustives au monde, couvrant plus de 70 millions de personnes sur un quart de siècle [190]. Le délai moyen d'accès pour un projet de recherche est de dix-huit mois. Pendant ce temps, le Royaume-Uni a constitué une cohorte de 500

000 personnes consentantes intégrant génomique, imagerie et données cliniques, exploitable immédiatement. Notre base est incomparablement plus large et reste inutilisable au bon rythme. Ramener le délai à quatre-vingt-dix jours, généraliser un consentement granulaire dans l'espace santé de chaque assuré, construire une cohorte clinique de profondeur équivalente et imposer les standards internationaux d'interopérabilité : sans cela, les intelligences artificielles qui orienteront demain les diagnostics seront entraînées ailleurs, sur les données des autres, et rachetées à prix d'importation. Ces données ont été produites par les Français à travers un système auquel ils cotisent ; leur usage doit leur bénéficier en premier.

PROTÉGER

Deuxième file d'attente, et une estimation à faire. Selon vous, combien de Français déclarent chaque année un débit frauduleux sur leur compte bancaire ? Avancez un nombre.

La réponse est de 2,3 millions, mesurés par l'enquête de victimisation du service statistique du ministère de l'Intérieur [220]. La même année, le pays enregistrait 887 homicides volontaires [217]. Les deux données n'ont pas la même nature, l'une venant d'une enquête déclarative et l'autre de faits constatés, et c'est

justement ce qui rend la comparaison instructive : la seconde est comptée avec précision parce qu'on la regarde, la première est estimée parce que la plupart des victimes ne portent pas plainte. Ces deux chiffres n'occupent pas la même place dans le débat public, ni dans les budgets, et l'écart entre les deux résume la politique française de sécurité.

Deux constats se mélangent en permanence dans le débat public. **Le long terme rassure** : le taux d'homicides pour 100 000 habitants a été divisé par deux en trente ans, pour tomber à 1,4, comme dans presque toute l'Europe occidentale [217]. **Le court terme inquiète sur certains fronts** : ce taux est reparti à la hausse depuis huit ans, la France enregistre désormais plus d'homicides que l'Allemagne à population comparable, ce qui n'était pas vrai il y a quinze ans, et la moitié de cette hausse est liée au narcotrafic [216][217].

Le panorama complet est plus contrasté que les unes ne le laissent croire. Les atteintes aux biens baissent continûment depuis dix ans : sur les cambriolages et les vols de véhicules, la France est plus sûre qu'en 2010. Les atteintes aux personnes progressent. Et les escroqueries croissent plus vite que tout le reste, avec plus de 400 000 victimes enregistrées en 2024, en hausse de plus de 60 % en huit ans [220].

Quatre situations habitent ces colonnes de chiffres. Dans les quartiers nord de Marseille, un point de deal actif génère jusqu'à 90 000 euros de recettes par jour, et les habitants qui n'ont ni choisi ni validé cette économie vivent avec les guetteurs dans les cages d'escalier [216]. À Senlis, une mère de deux enfants est tuée par son ex-conjoint quelques jours après le rejet de sa quatrième demande d'ordonnance de protection [221]. À Charleville-Mézières, une aide-soignante clique sur un courriel imitant sa banque et voit partir la totalité de son épargne vers une plateforme chypriote ; on lui répond que le dossier sera transmis au pôle régional [220]. À Roubaix, un lycéen ne va plus en cours depuis des mois à cause d'une vidéo qui circule ; entre le signalement et le déplacement d'une équipe, il s'écoule trois semaines.

Ces quatre situations n'occupent ni les mêmes colonnes de journal, ni les mêmes services, ni les mêmes ministres. Elles ont la même propriété : la République promet une protection qu'elle ne délivre pas, à des gens qui n'ont pas les moyens d'en organiser eux-mêmes la substitution.

Un mot sur une question que le débat français traite mal, en la surchargeant d'un côté et en la contournant de l'autre. La statistique publique ne mesure que la nationalité des mis en cause, jamais l'origine, si bien que la France a choisi de ne pas mesurer précisément ce dont elle débat le plus. Ce que la recherche internationale établit solidement tient en deux points. Les immigrés

de première génération présentent, à âge et sexe comparables, des taux d'implication égaux ou inférieurs à ceux des natifs. L'écart apparaît à la deuxième génération, et il apparaît en Europe sans apparaître aux États-Unis [228]. Une même origine produit donc des trajectoires différentes selon le pays d'accueil, ce qui met en cause le contexte d'accueil et non l'origine. La France cumule précisément les facteurs qui produisent cet écart : ségrégation résidentielle plus forte qu'en Allemagne, écarts scolaires parmi les plus élevés des pays développés, chômage des jeunes issus de l'immigration environ double à diplôme égal. Les organisations criminelles recrutent là où l'école, le travail et le logement ont cessé d'offrir une trajectoire. Autoriser des statistiques d'origine anonymisées, agrégées et réservées à l'évaluation des politiques publiques permettrait enfin d'en débattre sur des chiffres ; l'absence de mesure n'a pas fait disparaître le soupçon, elle l'a rendu autonome.

L'angle mort

Revenons à la question du début, celle des 2,3 millions de comptes débités frauduleusement. Cette délinquance est devenue, en volume, l'une des plus massives que subissent les Français, et elle reste la moins traitée. Le préjudice consolidé approche 1,2 milliard d'euros par an, les demandes d'assistance au

dispositif public ont augmenté de moitié en un an, et à peine une victime sur six porte plainte, principalement parce que la démarche est perçue comme inutile [220].

S'y ajoutent les attaques contre les organisations, rançongiciels sur les PME, les collectivités et les hôpitaux, dont les coûts directs dépassent 500 millions d'euros par an. Une PME sur trois touchée n'y survit pas à dix-huit mois. Les petites communes paient le plus lourd tribut, faute d'équipe informatique et de budget dédié.

L'asymétrie avec l'Allemagne éclaire le retard. L'office fédéral allemand de sécurité informatique emploie environ 1 500 personnes et sert à la fois de régulateur, d'opérateur pour les PME et les collectivités et de coordinateur d'écosystème. Son équivalent français compte moins de la moitié de cet effectif, un budget deux fois inférieur, et un périmètre limité pour l'essentiel aux opérateurs vitaux et aux services de l'État [220]. Les PME, les communes et les indépendants sont renvoyés vers une structure d'une cinquantaine de personnes pour un public cible de plusieurs millions d'organisations.

La correction tient en trois décisions. Étendre le mandat de l'agence nationale à la protection du grand public et des PME en doublant ses effectifs sur cinq ans. Responsabiliser les plateformes et les fournisseurs de paiement, avec remboursement automatique des victimes en cas de défaillance documentée du

dispositif anti-fraude, ce qui ne coûte rien à l'État. Et structurer une filière de réponse à incident accessible aux petites structures. Le tout représente 200 à 300 millions d'euros par an, à comparer aux dommages directs déjà subis.

La rente criminelle

Le marché français des drogues illicites représente 6,8 milliards d'euros par an, environ les deux tiers du budget de la Justice, et il a triplé en quinze ans [216]. Il est intégralement entre les mains d'organisations criminelles, sans régulation ni règle de concurrence : la violence y tient lieu de droit. La France applique la politique de prohibition la plus stricte d'Europe occidentale et affiche les taux de consommation les plus élevés de l'Union.

L'histoire a déjà tranché ce débat une fois. Les États-Unis ont prohibé l'alcool en 1920 avec une intention honorable ; la consommation a baissé légèrement puis remonté, la violence organisée a explosé, les homicides ont augmenté pendant toute la période. L'abrogation, treize ans plus tard, a fait s'effondrer en quelques années les organisations qui vivaient de ce marché [222]. Aucune arrestation n'y était pour rien : on leur avait retiré leur revenu.

La rente criminelle est une rente comme les autres. Elle capte des revenus considérables grâce à une barrière légale, en l'occurrence la prohibition elle-même, et elle se maintient parce que

ses victimes, les habitants des quartiers concernés, sont dispersées et peu entendues.

Trois précédents européens éclairent la sortie. L'Uruguay a légalisé le cannabis sous monopole public, avec distribution en pharmacie et plafond mensuel nominatif : en dix ans, la part du marché illégal est tombée de la totalité à environ un quart, sans augmentation de la consommation chez les jeunes [223]. Le Canada a choisi des licences privées encadrées : 70 % du marché est passé au circuit légal, pour plus d'un milliard de dollars de recettes fiscales annuelles et une consommation stabilisée chez les mineurs [223]. L'Allemagne offre le contre-exemple utile, ses contraintes d'accès laissant subsister une part substantielle du circuit illégal.

Pour la France, un modèle intermédiaire, production sous monopole public et distribution en points de vente contrôlés à un prix fixé juste sous celui du marché illégal, capterait 60 à 75 % du marché actuel en cinq à sept ans [223]. L'effet sur la rente est arithmétique : c'est autant de financement qui disparaît des organisations, à un degré que la répression seule n'a jamais atteint. Sur l'héroïne, la Suisse a montré la voie depuis trente ans avec un traitement médicalisé sous prescription : mortalité en baisse de 80 % dans la cohorte traitée, délinquance d'acquisition en baisse de 60 %, et tarissement quasi total du recrutement de nouveaux consommateurs [225]. Sur la cocaïne, la France n'a

pas de prise unilatérale, mais assécher le cannabis prive les mêmes organisations de leur capital de roulement, et la coopération portuaire européenne reste très en deçà de son potentiel, puisque les saisies représentent moins d'un dixième du flux estimé.

Le scandale qu'on regarde sans agir

Les violences intrafamiliales touchent environ 220 000 femmes par an déclarées aux forces de sécurité, jusqu'à 350 000 en comptant les non-déclarations [221]. En vingt ans, ces chiffres n'ont pas baissé. Sur la même période, l'Espagne a réduit d'un quart le nombre de victimes et d'un tiers celui des féminicides.

L'Espagne n'avait, il y a vingt ans, ni meilleure culture du signalement, ni police mieux formée, ni budget supérieur. Elle a voté une loi qui a tout changé [221], et ses quatre composantes sont transposables telles quelles. Des juridictions spécialisées, plus d'une centaine, qui traitent le pénal, le civil et la protection dans un circuit unique et ramènent le délai de protection effective de plusieurs mois à quelques jours. Une formation obligatoire et continue de tous les magistrats et policiers affectés à ces dossiers, quand la France n'en impose aucune à ses fonctionnaires de police et de gendarmerie. Une dotation matérielle

réelle, avec 3 200 bracelets actifs en Espagne contre quelques centaines chez nous. Et une gouvernance unifiée rattachée au chef du gouvernement, avec un budget consolidé.

La chaîne française cède à chacun de ses quatre maillons. Trop de plaintes deviennent des mains courantes, qui n'enclenchent aucune procédure, et à peine quelques dizaines de commissariats sur plusieurs milliers sont labellisés pour l'accueil renforcé de ces victimes. L'ordonnance de protection a été délivrée 4 300 fois l'an dernier pour un besoin estimé entre 25 000 et 35 000. Le bracelet anti-rapprochement recule au lieu de se déployer. Et l'hébergement manque cruellement : environ 11 000 places spécialisées pour un besoin quatre fois supérieur, ce qui signifie très concrètement que des victimes restent au domicile conjugal des semaines après avoir porté plainte, faute de toute autre solution.

Le plan qui corrige ces quatre maillons coûte entre 540 et 820 millions d'euros par an, dont le poste le plus rentable est aussi le moins cher : la formation. Le premier contact d'une victime avec la police est statistiquement le moment où la trajectoire bifurque. Un fonctionnaire formé reconnaît les marqueurs de danger réel, dont les traces de strangulation antérieure, le prédicteur le plus robuste d'un féminicide à venir ; il prend la plainte et déclenche les protections. Un fonctionnaire non formé minimise, interroge la victime sur sa part dans le conflit, suggère de rentrer

pour que les choses se calment. Le coût social de ces violences est évalué à 3,6 milliards d'euros par an, dont 760 millions à la charge directe de l'État [221] : c'est une politique qui se finance par ce qu'elle évite.

Glasgow

Au milieu des années 2000, l'Organisation mondiale de la santé désignait Glasgow comme la capitale européenne du meurtre. La police locale y a créé une unité de réduction de la violence fondée sur un pari : traiter la violence comme une épidémie, donc mobiliser ensemble la police, la santé publique, le logement, l'école et les services sociaux [226].

Quatre composantes structuraient le dispositif. Tout jeune blessé par arme arrivant aux urgences était reçu dans les vingt-quatre heures par un travailleur social qui lui proposait logement, formation et sortie de groupe. Des trêves territoriales étaient négociées avec les chefs de bande, avec accès à l'emploi en contrepartie. La prévention devenait obligatoire à l'école primaire. Et la coordination entre police et services sociaux passait sous une chaîne de décision unique.

Le résultat est sans ambiguïté. Les homicides en Écosse sont passés de 137 à 59 par an, et les violences à l'arme blanche à Glasgow ont été divisées par deux [226]. Cela s'est fait sans augmentation significative des moyens de police, avec un investis-

sement initial financé par redéploiement. Le modèle inspire depuis Londres, Stockholm et Manchester. Aucune ville française ne l'a transposé à cette échelle.

La France a d'ailleurs fait le chemin inverse. La police de proximité a été supprimée en 2002 pour une raison explicitement assumée : les agents en uniforme dans les quartiers ne font pas de chiffre [230]. Vingt-deux ans plus tard, il n'existe plus de fonctionnaire affecté à un quartier précis, connu de ses habitants, présent dans la durée, capable de repérer les jeunes qui basculent et les commerces sous pression. La reconstruire suppose 15 000 à 20 000 agents affectés durablement à un secteur, ce qui est finançable à effectif global constant. Les gardes statiques mobilisent de l'ordre de 11 000 équivalents temps plein, les transfèvements judiciaires plusieurs milliers malgré un transfert à l'administration pénitentiaire prévu depuis quinze ans, et la saisie procédurale absorbe jusqu'au cinquième du temps d'un policier de terrain sur des logiciels mal conçus [216]. Le gisement dépasse 20 000 postes.

Une dernière asymétrie structure tout le rapport français à la sécurité, et elle explique pourquoi les moyens vont si rarement là où le besoin se trouve. Les politiques nationales sont pensées par des élus, des hauts fonctionnaires et des experts qui, dans leur immense majorité, ne vivent pas dans les territoires les plus

exposés. Quand un ministre annonce une opération d'envergure dans un quartier, il agit sur un lieu qu'il connaît par ses notes de cabinet.

Ce décalage produit deux effets. D'abord une instrumentalisation : les enquêtes d'opinion montrent régulièrement que la peur de l'insécurité est plus vive dans les zones rurales et périurbaines que dans les quartiers où la violence est statistiquement la plus forte, et les politiques se calibrent sur cette peur, quand la violence se trouve ailleurs. Ensuite un abandon opérationnel : les territoires les plus touchés sont ceux où l'État s'est retiré de tout le reste, l'école, la santé, les services publics, mais sur lesquels la sécurité doit produire des résultats chiffrés à elle seule.

C'est exactement ce que Glasgow a corrigé. L'unité de réduction de la violence a fait davantage que faire baisser les homicides : elle a réinstallé les services publics dans les quartiers les plus dégradés, en construisant la sécurité comme le produit d'une politique sociale, sanitaire et scolaire plutôt que comme une affaire de police seule.

Cette bascule suppose un troisième acteur, et il faut le nommer parce qu'aucune politique ne réussira sans lui. Un téléspectateur exposé plusieurs heures par jour à l'information continue finit par croire qu'il vit dans un pays au bord de la rupture, quand son expérience quotidienne raconte une histoire beaucoup plus banale. Confronter ce que les images montrent à ce

que sa propre vie enseigne est une discipline civique, et elle s'apprend. Sans cet effort, l'opinion continuera d'exiger une politique réglée sur des séquences de journal télévisé, sans jamais compter les gens réellement atteints.

Un mot, enfin, sur les outils de surveillance. La vidéosurveillance algorithmique peut être autorisée sous conditions cumulatives : finalités strictement énumérées par la loi, modèles auditable par l'autorité de protection des données, voie de recours effective. La reconnaissance faciale en temps réel dans l'espace public, elle, doit rester prohibée sans exception. La différence n'est pas de degré. Un outil de surveillance acceptable suppose que le citoyen sache qu'il existe, connaisse les critères qui peuvent le déclencher contre lui et puisse en contester l'application devant un juge. La reconnaissance faciale en temps réel ne peut tenir aucune de ces trois conditions : elle identifie chaque passant à son insu et détruit l'anonymat de circulation, qui est la condition matérielle des libertés de réunion et de manifestation.

FAIRE DROIT

Troisième file, et la plus lente. Un contentieux civil de première instance met en moyenne 637 jours à être tranché en France, contre 237 en médiane européenne, sur les dernières données comparables disponibles [90]. Un Français sur trois a déjà renoncé à faire valoir ses droits pour des raisons financières [83]. Et 86 100 personnes sont détenues pour environ 62 500 places, dont plus d'un quart en détention provisoire [294].

Derrière ces durées, des existences restent suspendues. Le bailleur qui ne perçoit plus rien depuis dix-huit mois et continue de rembourser son prêt. Les parents qui se disputent une garde et dont les enfants grandissent pendant la procédure. Le prévenu qui attend son procès en maison d'arrêt et qui, s'il est relaxé, aura perdu son emploi et son logement en attendant qu'on lui dise qu'il n'avait rien fait. Un délai n'est pas une lenteur administrative parmi d'autres ; c'est du temps de vie prélevé sur des gens qui n'ont commis, pour la plupart, que l'erreur d'avoir besoin d'un juge.

Le budget n'explique pas cette panne. Avec plus de 10,5 milliards d'euros hors pensions et 96 000 agents [295][299], la justice française se situe dans la moyenne de ses voisins. Ce qui manque est dans l'organisation du flux et dans l'architecture des institutions.

Un exemple donne la mesure du gaspillage. Les tribunaux de police traitent chaque année plus de douze millions d'affaires, dont l'écrasante majorité sont des amendes forfaitaires de stationnement ou de vitesse réglées par procédure automatique [299]. En volume, ce flux écrase tout le reste. En charge humaine réelle, il ne pèse presque rien, puisqu'une amende se traite en quelques minutes quand une affaire correctionnelle mobilise greffes, avocats et audiences pendant des mois. Cet écart entre le volume affiché et la charge réelle explique pourquoi les débats sur les moyens de la justice tournent si souvent à vide : on compare des chiffres qui ne mesurent pas la même chose, et le contentieux qui décide vraiment de la vie des gens, le logement, la famille, les violences, disparaît dans la masse.

Sur l'accès, deux leviers. Élargir l'aide juridictionnelle en relevant les plafonds et en finançant des permanences juridiques dans les maisons de services publics coûte 300 à 500 millions d'euros par an, une fraction modeste du budget [83]. Autoriser des professionnels du droit intermédiaires pour les actes standardisés, comme le font le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie, relève du chapitre 4 et produit ici son effet le plus direct : une convention de divorce par consentement mutuel ou un litige de bail cessent d'exiger le tarif d'un avocat.

Sur les délais, ajouter des magistrats sans changer le flux ne fait que déplacer le goulot. Il faut d'abord cesser d'envoyer au tribunal ce qui peut se régler avant. Rendre la médiation obligatoire et gratuite pour les ménages modestes sur les litiges du quotidien, voisinage, consommation, bail, copropriété, tranche une part importante des conflits en quelques semaines sans mobiliser greffe ni salle d'audience. Pour ce qui doit rester au tribunal, la spécialisation vient ensuite : 90 à 110 chambres dédiées aux violences intrafamiliales, au narcotrafic et aux mineurs, sur le modèle espagnol, pour 200 à 300 millions d'euros par an. La dématérialisation des procédures simples, où le papier qui circule entre parties, avocats et greffes ajoute des semaines à des litiges souvent simples, demande 150 à 200 millions sur trois ans.

Sur la prison, le point sensible est le domicile. Un aménagement de peine ou un bracelet exige une adresse stable ; faute d'adresse, le juge enferme. Or un cinquième des personnes incarcérées est sans domicile à l'entrée et près d'un tiers se retrouve sans abri à la sortie [306]. Sur les quelque 53 400 sorties annuelles pour délit, près de la moitié se font sèches, sans aménagement ni logement organisé. Les garder enfermées n'est ni juste ni efficace ; les libérer sans rien n'est plus une politique, c'est un abandon. La troisième voie consiste à créer des adresses : 6 000 à 8 000 places d'hébergement judiciaire homologuées, avec un travailleur social mobilisé trois à six mois avant la libé-

ration. Le droit le permet déjà et le placement extérieur hébergé ne concerne aujourd'hui qu'un millier de personnes ; le goulot est budgétaire, car le droit ne s'y oppose pas. La Norvège a bâti tout son système sur ce principe, préparer la sortie dès l'entrée, et obtient une récidive plusieurs fois inférieure à la nôtre [297].

Sur la confiance, enfin, une réforme qui ne coûte presque rien et que la France repousse depuis trente ans. Les magistrats du siège sont protégés par leur statut ; le parquet reste placé sous l'autorité du garde des Sceaux, ce qui fait de la France une exception européenne. Quand un citoyen lit qu'un classement sans suite intervient après une affaire politique, ce n'est plus le juge qu'il soupçonne, c'est toute la chaîne. Séparer le ministère public du ministère de la Justice, comme l'ont fait l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, suppose que le garde des Sceaux fixe des orientations générales de politique pénale sans jamais décider du sort d'une enquête, et que nominations et discipline passent par un Conseil supérieur de la magistrature renforcé. Le coût budgétaire est nul. Le coût politique est le seul obstacle.

Budget récapitulatif, chapitre 10.

MESURE	COÛT ANNUEL	CONTREPARTIE OU FINANCEMENT
Prévention portée de 2,3 % à 5 % des dépenses de santé	+9 Md€	Retour documenté de plusieurs euros par euro à dix ans ; ré-orientation interne
Médecine prédictive intégrée au parcours remboursé	2 à 4 Md€ à maturité	Sans reste à charge, condition d'équité non négociable
Données de santé : délais, cohorte, interopérabilité	~0,3 Md€/an et 2 Md€ sur 5 ans	France 2030
Modernisation technologique des hôpitaux les moins dotés	3 à 5 Md€ sur 5 ans	6 000 soignants redéployés vers le soin
Régulation publique du cannabis	recette de 0,8 à 1,2 Md€	Recettes fiscales nettes, hors économies de répression
Traitement médicalisé de l'héroïne	100 à 150 M€	Modèle suisse, 10 à 15 villes pilotes
Police de proximité et unités de réduction de la violence	580 à 820 M€	Redéploiement de 20 000 postes existants
Plan violences intrafamiliales	540 à 820 M€	À comparer à 3,6 Md€ de coût social annuel
Cybersécurité de masse	200 à 300 M€	À comparer à 500 M€ de coûts directs annuels

MESURE	COÛT ANNUEL	CONTREPARTIE OU FINANCEMENT
Justice : accès, médiation, chambres spécialisées, dématérialisation	650 à 1 000 M€	Budget existant à trajectoire tenue
Hébergement judiciaire et alternatives à la détention	400 à 600 M€	Récidive et coût carcéral évités
Séparation du parquet et de l'exécutif	Nul	Révision constitutionnelle

Le détail figure dans la liste des mesures publiée en ligne. Sur le volet sécurité, les recettes de la régulation et les économies pénitentiaires ramènent le coût net proche de zéro à l'horizon de cinq à dix ans.

Qui gagne, qui perd. Gagnent les 6,7 millions de Français sans médecin traitant, les habitants des quartiers où le trafic fait la loi, les 220 000 femmes qui déclarent chaque année des violences, les 2,3 millions de victimes de fraude bancaire, et tous ceux qui renoncent aujourd'hui à faire valoir un droit. Perdent les organisations criminelles, dont la principale source de revenus passe au circuit légal. Perdent les ordres professionnels, qui cessent de décider seuls qui peut suivre un diabétique stable ou rédiger un bail. Perdent les établissements de santé financés à l'activité, dont les recettes reculeront quand la prévention fera

baisser les hospitalisations évitables, ce qui oblige à accompagner la transition de leur financement au lieu de la leur faire subir. Perd enfin l'exécutif, qui renonce à son autorité sur le parquet.

Les trois files de ce chapitre ont la même issue. Celui qui peut payer en sort, par le secteur 2, par le déménagement, par l'avocat. Celui qui ne le peut pas attend, puis renonce, et le renoncement ne laisse aucune trace statistique. Le patient qui ne consulte plus n'apparaît nulle part. La femme qui ne redépose pas plainte non plus. Le locataire qui abandonne son litige encore moins.

C'est pourquoi ces trois politiques se jugent au même critère, qui n'est ni le budget ni le nombre d'annonces : le délai réel entre le moment où quelqu'un a besoin de la République et celui où elle répond.

Le chapitre suivant quitte ce qui protège pour ce qui élève, c'est-à-dire ce qu'une société fait de ses talents entre l'école, le travail et l'entreprise.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [2], [76], [83], [90], [153] à [161], [164], [165], [168], [173], [175] à [177], [183] à [194], [216] à [230] et [294] à [306].

Chapitre 11 — Apprendre, travailler, entreprendre

Trois passages décident d'une vie et d'une économie : entrer dans un métier, en changer, faire grandir ce qu'on a créé. La France rate les trois, et toujours de la même façon.

Ouvrez votre compte personnel de formation. Regardez le solde. Cherchez maintenant le prix d'une formation qualifiante d'infirmier, de développeur ou de technicien de maintenance.

Le crédit annuel est de 500 euros pour un salarié, 800 pour un non-qualifié [350]. Une reconversion réelle coûte entre 5 000 et 20 000 euros et demande dix-huit à trente-six mois. Avec quelques années d'accumulation, on finance un bilan de compétences. Le passage lui-même reste hors d'atteinte.

Cet écart dépasse de loin la formation professionnelle. Une vie active se joue sur trois passages : entrer dans un métier, en changer quand le premier disparaît, et faire grandir ce qu'on a créé. La France excelle en amont de chacun d'eux et défaille au moment de les franchir. Elle forme l'élite la mieux préparée

d'Europe et laisse décrocher sa masse. Elle protège admirablement ceux dont le poste existe encore et abandonne ceux qui doivent en changer. Elle produit des découvertes de rang mondial et ne les transforme pas en entreprises.

Dans les trois cas, la même règle : ceux qui franchissent le passage sont ceux qui avaient déjà quelque chose.

ENTRER

Prenez le temps de répondre à celle-ci. À quel âge votre orientation a-t-elle été décidée, et qui a rempli le dossier ?

Le système français trie tôt, dès la fin de la troisième, sur des critères de réussite scolaire fortement corrélés au capital culturel des familles. Le chapitre 6 a montré ce que cela produit : six générations pour qu'un enfant du bas de l'échelle rejoigne le revenu médian, contre deux au Danemark. Pourquoi l'école, qui devait corriger cet écart, l'amplifie-t-elle ?

Elle l'amplifie d'abord parce qu'elle trie sans former. Les évaluations internationales mesurent en mathématiques 113 points d'écart entre élèves favorisés et défavorisés en France, contre 93 en moyenne dans les pays développés [342]. Le pays produit simultanément l'élite la mieux préparée du continent et

l'une des masses les moins bien formées. Les deux résultats sortent du même établissement, souvent de la même salle des professeurs.

Elle l'amplifie ensuite parce que le métier d'enseignant s'est dévalorisé. En début de carrière, un professeur des écoles français gagne environ 15 % de moins que la moyenne des pays développés, et l'écart se creuse avec l'ancienneté [337]. Aucun système éducatif au monde n'a progressé sans rendre le métier désirable. Les pays qui ont redressé leurs résultats, la Finlande hier, le Portugal plus récemment, ont commencé par là. Rame-ner les rémunérations de début de carrière au niveau moyen des pays comparables suppose une hausse de 15 à 25 %, financée par le redéploiement des dépenses fiscales identifiées au chapitre 2.

Elle l'amplifie enfin parce que la pédagogie n'a pas suivi la science. Un résultat expérimental, établi dans les années 1980 et jamais démenti, mérite d'être connu de tous : un élève moyen accompagné individuellement selon une pédagogie de maîtrise, où l'on ne passe à la notion suivante qu'une fois la précédente acquise, atteint le niveau des 2 % de tête d'une classe ordinaire [343]. Le préceptorat individuel est resté hors de portée financière pour un système qui accueille douze millions d'élèves chaque matin. Ce que la dernière décennie a changé, c'est précisément le coût de cette individualisation. Les outils de diagnostic et d'entraînement adaptatif ne remplacent aucun professeur ;

ils lui rendent l'information dont il manque, c'est-à-dire qui a compris quoi, à quel moment, et sur quelle notion précise l'écart se creuse.

À ces trois causes s'ajoute un financement qui travaille contre l'objectif affiché. L'État verse environ 8 milliards d'euros par an aux établissements privés sous contrat, et jusqu'aux trois quarts de leur budget avec les concours des collectivités, sans exiger en retour la mixité sociale imposée au public [346]. Le second degré privé accueille 21 % des élèves et concentre les enfants des catégories favorisées dans des proportions sans rapport avec le reste du système. L'argent public finance ainsi la séparation qu'il prétend combattre. Conditionner ces financements à des obligations de mixité équivalentes à celles du public ne coûte rien et change l'équilibre.

Une voie entière, que la France a méthodiquement dévalorisée, complète ce tableau. L'Allemagne fait cohabiter depuis un siècle l'école et l'entreprise dans un système où l'apprentissage mène, dans certaines branches industrielles, à des revenus médians comparables à ceux des diplômés du supérieur. Le pays n'en est pas devenu plus mobile pour autant, mais il offre aux enfants des classes populaires une voie qui n'est pas vécue comme une relégation. En France, le lycée professionnel est devenu ce que le sociologue Stéphane Beaud appelle le tri par dé-

faut, celui d'un système qui ne dit plus qu'il trie. La plupart des élèves y sont orientés sans avoir choisi, et l'orientation subie produit exactement ce qu'on en attend : du décrochage.

Le redressement de cette voie ne demande aucune invention. Il demande que les entreprises y prennent la place qu'elles occupent en Allemagne, que les enseignants y soient rémunérés à hauteur de la difficulté du poste, et que les élèves puissent en sortir vers le supérieur sans se heurter à un plafond de verre administratif. Une voie professionnelle qu'on choisit vaut infiniment mieux qu'une voie générale qu'on subit.

Entrons enfin dans la salle de classe elle-même. Un professeur de collège face à vingt-huit élèves ne dispose d'aucun moyen de savoir, à la fin de l'heure, lesquels ont compris. Il le découvre trois semaines plus tard, au contrôle, quand l'écart s'est déjà installé et que les six élèves qui avaient décroché à la deuxième séance ont cessé d'essayer. Ce n'est ni une faute professionnelle ni un manque de conscience ; c'est une limite physique de l'attention humaine, et elle est la même depuis Jules Ferry. Rendre visible en temps réel qui bute sur quoi ne remplace pas le professeur, ne réduit pas son rôle et ne diminue pas ses heures. Cela lui rend l'information qui lui manque pour faire ce qu'il sait déjà faire.

Vient alors la question que l'irruption des machines rend brûlante : que faut-il enseigner ? Le système central, celui qui touche douze millions d'élèves, reste organisé autour du diplôme comme finalité, dans un pays où le chômage des jeunes dépasse 20 %, parmi les plus élevés d'Europe occidentale. Quand l'intelligence devient industrialisable, la valeur se déplace vers ce qu'une machine ne fait pas : formuler un problème qui n'a pas encore de forme, juger de la qualité d'une réponse, travailler avec d'autres, tenir une position sous contradiction. Ce sont des compétences qui s'enseignent, et qu'un système organisé autour de la restitution enseigne mal.

Le raisonnement dérape facilement, ici, vers une conclusion fausse. Que la machine sache résoudre une équation ne dispense personne d'apprendre les mathématiques ; on ne juge pas une réponse qu'on serait incapable de produire. Les savoirs fondamentaux deviennent au contraire plus nécessaires, puisqu'ils sont ce qui permet d'évaluer un travail qu'on n'a pas fait soi-même. Ce qui change, c'est la place qu'occupe la restitution dans l'évaluation. Un système qui note principalement la capacité à redonner ce qu'on a reçu forme des élèves à faire précisément ce qu'une machine fait mieux et pour rien.

Ce déplacement a une conséquence que peu de systèmes éducatifs ont tirée. Si la valeur se loge dans le jugement, alors l'école doit faire produire davantage et restituer moins : des tra-

vaux longs, des projets qui échouent parfois, des textes qu'on défend devant une classe, des désaccords qu'on argumente. Ce sont des formats coûteux en temps de professeur, et c'est exactement pour cette raison qu'ils ont reculé à mesure que les effectifs montaient. Rendre du temps aux enseignants est donc la condition matérielle du changement pédagogique, davantage qu'une revendication catégorielle.

La même logique vaut pour ce qu'on appelle l'orientation. Un élève de troisième à qui l'on demande de choisir une voie ne connaît, au mieux, que les métiers exercés dans sa famille. Celui dont les parents sont ingénieur et médecin dispose d'une carte du monde professionnel ; celui dont les parents sont caissière et magasinier en a une autre, tout aussi honorable et bien plus étroite. L'écart d'information est ici un écart de destin, et il se corrige à coût presque nul, par des stages qui ne soient pas symboliques, par la présence régulière de professionnels dans les classes, et par une information systématique sur les débouchés et les rémunérations réelles de chaque filière. Un système qui laisse chacun s'orienter avec la carte de ses parents reproduit les positions de ses parents.

CHANGER

Le deuxième passage est celui que la France a bâti pour ne jamais avoir à le franchir.

Le contrat social de 1944 tient en une phrase : qui travaille est protégé. Celui qui cotise aura une retraite, celui qui perd son emploi est indemnisé, celui qui veut se former a des droits. Ce contrat a été écrit pour un monde de carrières industrielles à vie, dans une économie qui croissait de 5 % par an. Il a fonctionné remarquablement pendant trente ans.

Il protège les postes, et non les personnes, et cette différence devient intenable. Trois millions de travailleurs précaires ou de plateforme se tiennent aujourd'hui à la marge du système [349]. Et le chiffre qui devrait arrêter tout le monde : 43 % seulement des chômeurs français sont indemnisés par l'assurance chômage [351]. Une protection qui laisse dehors la majorité de ceux qu'elle devait couvrir a cessé d'être une protection ; elle est devenue le privilège de ceux qui y sont entrés à temps.

L'automatisation ne va pas fissurer ce contrat en supprimant brutalement des emplois. Elle le fissure en rendant obsolète sa logique. Les estimations disponibles situent autour de 27 % la part des tâches aujourd'hui effectuées en France qui seront automatisables d'ici 2030, et près de la moitié d'ici 2035 [347]. Ce sont des fragments de presque tous les emplois, et non un quart

des emplois entiers. Concrètement, cela veut dire qu'un métier sur deux changera de contenu sans changer de nom, et que les gens devront apprendre autre chose en restant à la même place. Environ 2,4 millions de salariés occupent des postes de bureau classés à risque élevé dans les cinq prochaines années : saisie, comptabilité de base, support client scriptable [348].

Deux acquis vont subir cette transformation de plein fouet, et il vaut mieux le dire que le découvrir.

Les retraites pèsent 13,9 % de la richesse nationale, le poste le plus lourd de toute la dépense publique, et reposent sur des cotisations assises sur les salaires qui rapportent environ 300 milliards d'euros par an. Une baisse de 10 % de la masse salariale cotisante retirerait 30 milliards de recettes annuelles. Un système financé par le travail humain dans une économie qui en utilise moins doit trouver d'autres assiettes, et cette question sera tranchée par les faits si elle ne l'est pas par la loi.

Les 35 heures posent la question inverse. Un salarié dont le métier est augmenté par la machine et qui produit 40 % de plus travaille aujourd'hui exactement autant qu'avant. Le gain de productivité existe et ne se traduit ni en temps ni en salaire pour celui qui le réalise. Transformer la durée légale en droit individuel à négocier une réduction proportionnelle aux gains constatés, au poste ou dans l'entreprise, rendrait au travailleur une

part de ce que la machine produit à travers lui. Vingt-huit heures au même salaire, ou trente-cinq heures avec une prime de productivité : le choix appartiendrait à celui qui produit.

Cette bascule se comprend mieux à hauteur d'une personne. Prenez une comptable de quarante-cinq ans dans une PME de province. Son métier ne va pas disparaître : il va se vider de sa moitié la plus répétitive, la saisie, le rapprochement bancaire, la préparation des déclarations. Ce qui restera, l'analyse, le conseil au dirigeant, la détection d'anomalies, correspond à la partie du métier qu'elle exerce le moins aujourd'hui faute de temps. Elle a donc devant elle une transformation heureuse sur le papier, à une condition : que quelqu'un finance les huit mois de formation qui séparent ce qu'elle sait faire de ce qu'on attendra d'elle. Personne ne les finance. Son employeur n'y a pas intérêt à court terme, l'assurance chômage ne la couvrira que si elle perd d'abord son emploi, et son compte formation contient de quoi payer trois semaines de cours du soir. Elle restera donc à son poste jusqu'à ce que le poste devienne intenable, et le pays découvrira alors qu'il a une reconversion de masse à financer dans l'urgence plutôt qu'une transition à accompagner.

Le Danemark a réglé ce problème il y a trente ans par un arrangement que les économistes appellent flexicurité, et qui tient en trois pièces indissociables : des règles de licenciement souples, une indemnisation généreuse, et un accompagnement

intensif vers le prochain emploi, avec obligation réelle de formation. Les employeurs acceptent de financer la deuxième et la troisième parce qu'ils obtiennent la première. La France a longtemps regardé ce modèle en n'en retenant qu'une pièce à la fois, ce qui garantit qu'il ne fonctionne pas : la souplesse sans l'accompagnement produit de la précarité, l'accompagnement sans la souplesse produit du chômage de longue durée.

Trois réformes rattachent le contrat à la personne, là où il s'accrochait au poste.

Protéger le travailleur plutôt que l'emploi. Un plancher de revenu proportionnel au temps travaillé, des cotisations retraite obligatoires et un accès complet à la formation pour les trois millions de travailleurs de plateforme et de précaires. Ce n'est pas une extension du salariat ; c'est le rattachement de droits à la personne, quel que soit le contrat qui l'emploie.

Financer les vraies reconversions. Tripler le crédit annuel de formation pour tous les actifs, le multiplier par cinq pour ceux dont le métier est le plus exposé à l'automatisation, et créer un droit exceptionnel de 15 000 à 20 000 euros activable une fois dans une vie. C'est ce montant, et lui seul, qui finance le passage d'un métier à un autre. Les dispositifs actuels financent l'intention et laissent la porte fermée.

Rouvrir l'assurance chômage. Une indemnisation qui ne couvre que 43 % des demandeurs d'emploi appelle une révision des conditions d'entrée, faute de quoi le système continuera d'exclure exactement ceux que les transformations à venir précipiteront vers lui.

Ces trois réformes butent sur une question de financement qu'il faut poser franchement. Un système social assis sur les salaires se finance mal dans une économie qui utilise proportionnellement moins de travail humain. Trois assiettes peuvent prendre le relais, et aucune n'est indolore. La valeur ajoutée des entreprises, qui capte le résultat quelle que soit la part du travail dans sa production. Les revenus du capital, dont le chapitre 2 a montré qu'ils échappent aujourd'hui au barème du travail. Et la consommation, qui pèse sur tous et qu'il faudrait alors compenser pour les ménages modestes. Ce livre plaide pour un basculement partiel vers les deux premières, parce que la troisième reproduirait à l'identique la régressivité déjà documentée. Ce qui est certain, c'est qu'un système qui continue de faire reposer 300 milliards d'euros de recettes annuelles sur la seule masse salariale se prépare à découvrir le problème par la crise, faute de l'avoir réglé par la loi.

Un mot, enfin, du salaire minimum, que la transformation des métiers rend paradoxalement plus important. Quand une machine augmente la productivité d'un poste peu qualifié, la

question n'est plus de savoir si l'emploi disparaît, mais qui capte le gain. Sans plancher salarial et sans négociation collective réelle, il revient intégralement à l'employeur. Le salaire minimum n'est pas seulement un dispositif de justice ; c'est le mécanisme qui garantit qu'une part du progrès technique redescende vers ceux qui travaillent avec les machines.

GRANDIR

Troisième passage, et nouvelle question. Combien d'entreprises technologiques françaises figurent parmi les cent premières capitalisations mondiales ?

Aucune. Le pays compte douze médailles Fields, l'Institut Pasteur, et des ingénieurs formés ici qui alimentent les équipes de Google, de DeepMind et de Stripe. Personne ne conteste l'excellence en amont ; personne ne conteste non plus l'échec au passage à l'échelle. Tout le sujet est dans ce contraste.

Ce moment critique a un nom : le passage à l'échelle. Une entreprise a prouvé que sa technologie fonctionne et doit désormais investir 200 à 500 millions d'euros pour construire son équipe commerciale, industrialiser sa production et conquérir des marchés étrangers. À ce stade précis, le capital européen manque. Sur le segment qui compte ici, le capital-risque de fin

de cycle qui finance ces grosses levées de technologie de rupture, l'Europe ne pèse qu'environ 5 % du total mondial, contre 50 % pour les États-Unis [360]. Une entreprise française qui réussit se retrouve devant un choix simple : accepter un investisseur américain et déplacer progressivement son centre de gravité, ou rester petite.

La France n'est pas restée immobile. L'initiative Tibi oriente depuis plusieurs années l'épargne des assureurs et des grands investisseurs institutionnels vers des fonds de croissance, avec près de 30 milliards d'euros mobilisés en trois phases [444]. La direction est la bonne, l'ordre de grandeur reste court quand une seule levée de deep tech absorbe jusqu'à un demi-milliard. Mistral a montré qu'une trajectoire française est possible, avec une valorisation approchant les 12 milliards d'euros et la plus haute d'Europe pour une entreprise d'intelligence artificielle [359]. Une réussite ne fait pas un écosystème.

Le goulot d'étranglement n'est pourtant pas seulement financier, et c'est la partie la moins comprise du problème. Ce qui manque à une jeune entreprise technologique, ce sont des clients. Le crédit d'impôt recherche coûte près de 8 milliards d'euros par an, ce qui en fait l'outil de soutien à l'innovation le plus généreux d'Europe [363] ; il subventionne la dépense de recherche sans jamais garantir un débouché. Or un investisseur qui hésite à mettre 200 millions dans une levée de deep tech ne

craint pas le risque technologique, qu'il sait évaluer. Il craint le risque de marché, celui de financer un produit que personne n'achètera.

Les États-Unis ont résolu ce problème il y a quarante ans avec un dispositif d'une simplicité désarmante. Une loi impose que 3,2 % des budgets de recherche des agences fédérales soient contractuellement réservés aux entreprises de moins de cinq cents salariés. Le programme représente 3 milliards de dollars par an, et son retour est estimé à au moins dix fois cette somme en valeur économique créée [362]. Il ne subventionne rien : il achète. La différence est décisive, parce qu'une commande publique réduit précisément le risque que le capital privé ne sait pas porter.

Il vaut la peine de comprendre pourquoi une commande vaut mieux qu'une subvention, car l'intuition dit souvent l'inverse. Une subvention verse de l'argent contre une promesse de recherche, sans que personne ne vérifie qu'il en sort un produit vendable. Une commande verse le même argent contre une livraison, ce qui oblige l'entreprise à construire quelque chose qui fonctionne, dans un délai, pour un client identifié. Elle lui donne au passage ce qu'aucune aide ne procure : une première référence. Un hôpital, une armée ou une administration qui a acheté et utilisé le produit devient l'argument commercial qui ouvre les marchés suivants, en France et à l'étranger. Les entreprises amé-

ricaines de défense, de spatial et de santé numérique se sont toutes construites ainsi, sur des premiers contrats publics que personne n'appelle des subventions.

La France a d'ailleurs pratiqué cette méthode avec un certain succès. Le programme nucléaire, le TGV, Ariane et le minitel sont nés de commandes publiques massives adressées à une industrie qu'il fallait faire exister. Le pays a ensuite oublié cette compétence au profit de guichets fiscaux, plus faciles à annoncer et plus difficiles à évaluer. Rétablir la commande comme instrument principal ne demande aucune administration nouvelle : les acheteurs publics existent, les budgets sont votés, seule la règle de répartition manque.

En France, moins de 5 % des marchés publics dans les secteurs technologiques sont accessibles aux PME et aux jeunes entreprises [377]. Réserver 3 % de la commande publique aux entreprises innovantes de moins de deux cent cinquante salariés, et viser 20 % d'accessibilité, ne coûte pas un euro de plus : c'est une contrainte de répartition sur des achats déjà décidés. Et réorienter 2 milliards des 8 du crédit d'impôt recherche vers des commandes conditionnelles à la livraison transforme une subvention à la dépense en achat de résultat.

La même scène se rejoue chaque année. Une entreprise française de sept ans a construit une technologie qui fonctionne, elle emploie soixante personnes près de Grenoble, et elle doit lever

trois cents millions pour attaquer le marché mondial avant qu'un concurrent américain ne prenne la place. Deux fonds européens lui proposent chacun quarante millions, ce qui ne suffit pas. Un fonds californien lui propose la totalité, à une condition implicite : que le siège social, puis l'équipe dirigeante, puis les recrutements décisifs, migrent progressivement de l'autre côté de l'Atlantique. Personne ne trahit personne dans cette histoire, et aucun des acteurs ne fait autre chose que son métier. Le pays perd simplement, une fois de plus, une entreprise qu'il a formée, financée en amorçage et dont il ne verra ni les emplois ni les impôts.

Cette scène se répète chaque année, et les terrains sur lesquels elle se joue sont précisément ceux où la France a des atouts réels : la santé et les biotechnologies, l'énergie décarbonée, l'intelligence artificielle appliquée à l'industrie, la défense, le calcul quantique. Ce ne sont pas des paris : ce sont des domaines où le pays dispose déjà de laboratoires de rang mondial, d'une base industrielle et, dans plusieurs cas, d'une demande publique importante. Il lui manque le chaînon qui transforme cette avance en entreprises de taille mondiale.

Un frein culturel s'ajoute aux freins financiers, et il coûte cher. En France, un entrepreneur qui échoue reste marqué par cet échec, dans son accès au crédit comme dans le regard de son écosystème. Aux États-Unis, un fondateur qui a fait faillite une

fois lève plus facilement la fois suivante, parce que l'échec y est lu comme de l'expérience acquise. Le droit français a progressé, avec des procédures de rebond et un dispositif qui permet à un salarié devenu créateur de conserver ses allocations pendant la durée de ses droits [380]. La culture, elle, avance moins vite que le droit. Un pays qui punit l'échec obtient exactement ce qu'il demande : peu de tentatives.

Deux angles morts complètent le tableau.

Le premier est géographique et sectoriel. L'innovation qui compte n'est pas seulement celle qui lève des fonds. Un menuisier du Jura qui adopte la découpe numérique et double sa productivité, un maraîcher qui installe des capteurs de sol et réduit d'un tiers sa consommation d'eau, un kinésithérapeute qui fait reculer les récidives avec un logiciel de suivi : ces gains n'attirent aucun capital-risque et créent de la richesse réelle dans des territoires que les grandes vagues technologiques ne toucheront pas directement. La France compte 1,5 million d'artisans et 3 millions de PME [369]. La diffusion des technologies existantes vers ce tissu produirait davantage de croissance que la création de quelques licornes supplémentaires.

Le second est humain. Un quart seulement des levées de fonds va à des entreprises fondées ou cofondées par des femmes, et les équipes entièrement féminines, qui représentent 10 % des créations, captent 2 % des montants levés en France [382]. Un

pays qui laisse à l'écart la moitié de ses talents au moment précis du passage à l'échelle se prive d'une ressource qu'aucune politique industrielle ne remplacera. Conditionner les soutiens publics à des objectifs de mixité, à enveloppe constante, transforme une intention affichée depuis dix ans en règle du jeu.

Reste une limite qu'il serait malhonnête de passer sous silence : la France seule ne suffit pas. Un marché intérieur de soixante-neuf millions d'habitants ne permet pas d'atteindre l'échelle où se jouent les technologies dont il est question ici. Une entreprise américaine vend sur un marché unifié de trois cent quarante millions de consommateurs, avec un droit unique, une monnaie unique et une commande publique fédérale. Une entreprise française vend sur un marché européen encore fragmenté par vingt-sept droits nationaux, autant de procédures de marchés publics et des normes qui divergent secteur par secteur. C'est cette fragmentation, davantage que le niveau des aides, qui explique une part de l'écart. Le chapitre 13 revient sur ce que l'Europe pourrait devenir pour les réformes de ce livre : un multiplicateur, ou le miroir de nos propres blocages.

Le résultat de tout cela se lit dans un seul indicateur. Les dépenses privées de recherche et développement représentent 1,44 % de la richesse nationale française, contre 2,8 % aux États-Unis

et près de 4 % en Corée du Sud [375]. Ce n'est pas un problème de chercheurs, la France en forme d'excellents. C'est un problème d'entreprises assez grandes pour en employer beaucoup.

Budget récapitulatif, chapitre 11.

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Revalorisation enseignante alignée sur la moyenne des pays comparables	5 à 6 Md€	Redéploiement des niches fiscales du chapitre 2	Trajectoire sur 5 ans
Conditionnement du financement public du privé sous contrat à la mixité	Nul	Réglementaire	Rentrée suivante
Outils pédagogiques adaptatifs et formation des enseignants	0,5 à 1 Md€	Budget Éducation nationale et France 2030	5 ans
Droits sociaux portables pour les travailleurs de plateforme et précaires	1 à 2 Md€	Cotisations nouvelles assises sur les plateformes	Loi en année 1
Crédit de formation triplé et droit de reconversion de 15 000 à 20 000 €	4 à 6 Md€	Redéploiement de la formation professionnelle existante	Montée en charge 3 ans
Réouverture de l'indemnisation chômage	2 à 3 Md€	Unédic, à trajectoire négociée	Négociation en année 1

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Commande publique réservée aux PME innovantes	Nul (contrainte de répartition)	Marchés déjà budgétés	Décret en année 1
Réorientation d'une part du crédit d'impôt recherche vers la commande	Nul (2 Md€ redéployés)	Crédit d'impôt recherche existant	Loi de finances
Diffusion technologique vers l'artisanat et les PME	0,5 à 1 Md€	Bpifrance, régions	5 ans

Le détail figure dans la liste des mesures publiée en ligne ; la trajectoire d'ensemble est consolidée au chapitre 14.

Qui gagne, qui perd. Gagnent les élèves que le système trie aujourd'hui à quatorze ans, les enseignants dont le métier rede- vient tenable, les trois millions de travailleurs sans protection, tous ceux dont le métier va changer de contenu, les PME qui ac- cèdent enfin à la commande publique, et les fondatrices que le capital ignore. Perdent les grands groupes, premiers bénéfi- ciaires du crédit d'impôt recherche, dont 2 milliards de créance fiscale migrent vers des commandes ouvertes à la concurrence. Perdent les établissements privés sous contrat qui refuseraient les obligations de mixité en échange du financement public.

Perdent les plateformes, qui devront cotiser sur le travail qu'elles organisent. Et perdent, plus largement, tous ceux dont la position tient à ce que le passage reste difficile pour les autres.

Une objection traverse ce chapitre de bout en bout, et elle mérite une réponse plutôt qu'un contournement. Tout cela coûte cher, dira-t-on, dans un pays qui dépense déjà davantage que ses voisins pour son école, sa protection sociale et son soutien à l'innovation. C'est exact, et c'est précisément le sujet. La France consacre à son système éducatif une part de richesse comparable à celle de ses voisins pour des résultats inférieurs, elle dépense davantage en soutien à l'innovation que n'importe quel pays européen sans produire d'entreprise de taille mondiale, et elle finance une protection sociale qui laisse dehors la majorité des chômeurs. Le problème n'a jamais été le montant. Il est que l'argent va aux positions établies plutôt qu'aux passages : aux établissements déjà dotés plutôt qu'à ceux qui décrochent, aux grands groupes plutôt qu'aux entreprises qui doivent grandir, aux emplois qui existent plutôt qu'aux gens qui doivent en changer.

C'est la même logique que celle des six rentes de la première partie, transposée à ce qu'une société fait de ses talents. Protéger ce qui est en place coûte moins cher politiquement que d'ouvrir

ce qui est fermé, et cela coûte infiniment plus cher économiquement, avec un décalage de vingt ans qui met les deux factures hors du champ de vision d'un même gouvernement.

Les trois passages de ce chapitre ont une propriété commune. Chacun est franchissable pour qui dispose déjà d'un capital, culturel, financier ou relationnel : la famille qui sait remplir un dossier d'orientation, l'épargne qui finance une reconversion, le réseau qui ouvre la porte d'un fonds d'investissement. Chacun est infranchissable pour les autres, et l'on appelle cela le mérite.

Reprenez le solde de votre compte formation. Ce montant ne dit rien de vos capacités ni de votre volonté. Il dit ce qu'une société a décidé de mettre à votre disposition le jour où votre métier disparaîtra.

Le chapitre suivant quitte ce que la France fait de ses talents pour ce qui lui permet de décider ensemble : l'information, la démocratie et ce qui tient les générations et les territoires.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [337], [340], [342], [343], [346] à [351], [359], [360], [362], [363], [369], [373], [375], [377], [380], [382] et [444].

Chapitre 12 — Les règles du jeu

Une démocratie qui défait à chaque alternance ce qu'elle a construit, un débat public sans faits communs, et un pays qui discute mal de sa propre composition. Trois conditions sans lesquelles rien de ce livre ne tient.

Depuis vos dix-huit ans, combien de fois la France a-t-elle changé d'avis sur le nucléaire ? Combien de réformes des retraites avez-vous vues passer ?

Cinq réformes des retraites en trente ans, sans que le problème de fond soit réglé. Une politique nucléaire retournée à cent quatre-vingts degrés en moins d'une décennie, qui a laissé le pays à découvert quand la crise du gaz est arrivée, et qui a pesé lourd dans les 72 milliards d'euros de bouclier tarifaire [128]. La France décide beaucoup et tient peu.

Trois conditions décident du sort de tous les chapitres précédents. Des règles qui survivent à l'alternance, faute de quoi chaque chantier de ce livre meurt au scrutin suivant. Des faits partagés, sans lesquels aucun arbitrage ne peut être compris ni

accepté. Et une idée claire de qui compose le pays, parce qu'on ne construit rien de commun avec des gens dont on refuse de parler.

CE QUI NE TIENT PAS

Commençons par le symptôme, puisqu'il est massif. En février 2026, 87 % des Français estimaient que les responsables politiques ne se préoccupent pas assez de ce que pensent les citoyens, et 78 % disaient n'avoir aucune confiance dans la politique, un record depuis que la mesure existe [281]. La confiance dans le gouvernement mesurée par l'OCDE est tombée de 34 % à 22 % en deux ans, très en dessous de la moyenne des pays comparables. Cette défiance n'a rien d'une humeur ; elle enregistre une expérience répétée, celle de décisions annoncées, contestées, votées, suspendues, puis reprises à zéro.

Trois pannes la produisent.

La première est l'absence de garde-fous. En France, n'importe quelle décision peut être défaite par une majorité d'une voix au scrutin suivant. Cette souplesse a été pensée comme une vertu démocratique, et elle en est une pour les choix réversibles. Elle devient un défaut coûteux pour tout ce qui engage au-delà d'un mandat. Une centrale se construit en quinze ans, une filière

industrielle en vingt, une réforme de l'école produit ses effets sur une génération. Aucun de ces horizons ne survit à une règle du jeu où chaque majorité peut tout reprendre.

Le nucléaire en offre la démonstration complète. Une loi fixe l'objectif de réduire la part du nucléaire à la moitié du mix électrique, une centrale ferme, des investissements de maintenance sont différés. Huit ans plus tard, une autre loi commande de nouveaux réacteurs [133][134]. Entre les deux, la filière a perdu des compétences, les industriels ont gelé leurs plans, et le pays a payé la crise énergétique au prix fort. Personne n'a eu tort séparément : chaque décision était cohérente avec la majorité qui l'a prise. C'est leur succession qui a transformé une crise du gaz en crise française.

La deuxième panne est l'absence de consensus construit en amont. La France décide d'abord et négocie ensuite, sous la pression de la rue. La réforme des retraites de 2023 a été adoptée sans vote de l'Assemblée nationale, contre l'opinion documentée de 70 % des Français, au terme de semaines de conflit [282]. Deux ans plus tard, sans changement de majorité, elle était suspendue et l'âge de départ gelé, pour un coût de près de 2 milliards d'euros.

D'autres démocraties procèdent dans l'ordre inverse. L'Irlande, sur des sujets autrement plus explosifs que les retraites, a expérimenté des assemblées citoyennes tirées au sort, qui déli-

bèrent pendant des mois avec des experts contradictoires avant de formuler une recommandation soumise au référendum. Sur l'avortement, question qui avait déchiré le pays pendant trente ans, la recommandation a été adoptée par deux tiers des votants. Le dispositif ne produit pas de miracle. Il produit la seule chose que la France n'obtient jamais : une décision que les perdants acceptent, parce qu'ils ont vu comment elle s'est construite.

La troisième panne est la centralisation. Environ 20 % des dépenses publiques françaises sont décidées au niveau local, contre 50 % en Allemagne et 60 % en Suisse [288]. Cette architecture a un défaut peu discuté : elle propage les erreurs à l'échelle du pays entier. Une réforme conçue à Paris s'applique d'emblée à soixante-neuf millions de personnes, sans avoir été éprouvée nulle part. En Allemagne, un Land teste, se trompe, corrige, et les quinze autres regardent. L'erreur reste locale, l'apprentissage devient collectif.

Ces trois pannes ont un point commun, et il explique pourquoi elles résistent à la bonne volonté. Aucune ne résulte d'un défaut de caractère de la classe politique française. Elles découlent d'une architecture conçue pour un objectif précis, qui était de permettre l'alternance après les blocages de la Quatrième République. La Cinquième a magnifiquement réussi ce qu'on lui demandait : produire des majorités capables de décider

vite. Elle n'a jamais été outillée pour la question inverse, celle de savoir ce qui doit survivre au changement de majorité. Un régime optimisé pour alterner produit mécaniquement des politiques qui alternent.

C'est pourquoi les remèdes ne relèvent ni de l'exhortation ni du changement d'hommes. L'architecture a besoin des pièces qui lui manquent, sans qu'on touche à celles qui fonctionnent.

Quatre réformes changent cet équilibre, et aucune ne demande de bouleverser la Constitution.

Une **règle de stabilité pour les décisions de long terme** : les engagements pluriannuels lourds, programmation énergétique, trajectoire budgétaire, investissements d'infrastructure, sont votés à une majorité renforcée et ne peuvent être défaits qu'à la même majorité. C'est ce que la France fait déjà, sans le dire, pour ses lois de programmation militaire, qui traversent les alternances depuis quarante ans.

Des **assemblées citoyennes en amont** des réformes structurantes, tirées au sort, dotées de temps et d'expertise contradictoire, dont la recommandation est soit reprise, soit rejetée par un vote motivé du Parlement. L'obligation de motiver le rejet est la pièce décisive : elle transforme un exercice consultatif en contrainte politique.

Une **décentralisation de l'expérimentation** : autoriser explicitement des régions à tester des dispositifs différents pendant une durée définie, avec évaluation publique et généralisation conditionnée aux résultats. C'est la seule manière de découvrir ce qui marche sans le faire payer au pays entier.

Une **instance d'évaluation indépendante** qui publie les bilans des politiques publiques et met le Parlement en position d'arrêter ce qui ne fonctionne pas. La France évalue peu, tard, et sans conséquence. Un dispositif qui ne produit pas ses effets doit s'éteindre par défaut plutôt que se reconduire par inertie.

Une objection se présente immédiatement, et elle est sérieuse. Verrouiller des décisions à une majorité renforcée revient à lier les mains des générations suivantes, ce qui est exactement ce que ce livre reproche aux rentiers. Tout dépend de ce qu'on verrouille. Une majorité renforcée protège une trajectoire et son financement, jamais un contenu. Elle rend difficile d'abandonner un programme énergétique en cours de route ; elle laisse entièrement libre de choisir quelles technologies il finance, à quel rythme et pour quel prix. La distinction est la même que pour un budget militaire pluriannuel, que personne ne considère comme une atteinte à la souveraineté du Parlement suivant.

Quelque chose de plus profond se joue ici, que les Français perçoivent mieux que leurs institutions. Une démocratie ne promet pas que la décision sera la bonne. Elle promet deux choses

seulement : que la règle sera la même pour tous, et que ceux qui ont perdu pourront gagner la fois suivante sans avoir à casser quoi que ce soit. La première promesse s'abîme quand certains obtiennent des exceptions ; c'est tout l'objet de la première partie de ce livre. La seconde s'abîme quand plus rien ne subsiste d'un mandat à l'autre, car la perspective de gagner un jour perd son sens si ce qu'on gagne est immédiatement défait. Une majorité qui sait qu'elle ne pourra pas tout reprendre est aussi une opposition qui accepte plus facilement de perdre.

Ces réformes touchent directement aux rentes de la première partie. Les 92 milliards de niches fiscales existent parce qu'une niche créée par un gouvernement peut être défaite et ne l'est presque jamais : son bénéficiaire est organisé et vote, ses victimes sont dispersées et ne s'organisent pas. Une clause d'extinction automatique, une évaluation publiée et un vote motivé pour reconduire renversent cette asymétrie sans qu'aucun ministre ait à affronter chaque lobby séparément.

CE QU'ON NE PARTAGE PLUS

Une démocratie peut fonctionner avec des désaccords profonds. Elle ne peut pas fonctionner sans faits communs, car sans eux le débat ne porte plus sur ce qu'il faut faire, mais sur ce qui est vrai.

La France a investi environ 35 milliards d'euros sur dix ans, dont treize de fonds publics, pour couvrir le territoire en très haut débit [261]. Dans le même temps, environ 8 millions de personnes, plus de 15 % de la population, utilisent peu ou jamais internet, et la proportion atteint 62 % chez les plus de 75 ans [259]. Le pays a financé le tuyau et négligé la robinetterie.

Cet écart a une conséquence directe et coûteuse. Prendre rendez-vous en préfecture, déclarer ses revenus, renouveler une carte Vitale sont devenus des actes numériques qui supposent une connexion et une compétence qu'une personne sur six ne possède pas. L'État paie alors deux fois : il finance la dématérialisation d'un côté et maintient les guichets de l'autre, puisque le canal numérique n'a absorbé aucune demande chez ceux qui ne peuvent pas le suivre [262]. L'Estonie, dont 99 % des services publics sont en ligne, a déployé simultanément des médiateurs numériques dans chaque commune [100]. Le volet humain coûte entre 500 millions et un milliard d'euros par an, et c'est lui qui rentabilise les milliards déjà dépensés.

La deuxième fracture est celle de la confiance dans l'information. La France se classe régulièrement en bas des comparaisons internationales, avec 29 % de confiance dans les nouvelles, quarante et unième sur quarante-huit pays, contre 63 % en Finlande [264]. Ce chiffre ne mesure pas la qualité du journalisme français, qui reste élevée. Il mesure la perception d'un public qui voit

se concentrer la propriété des médias entre quelques mains et qui n'a aucune raison évidente de distinguer, dans le flux, ce qui a été vérifié de ce qui ne l'a pas été.

L'argent public y contribue à contretemps. Les aides à la presse représentent de l'ordre de 600 millions d'euros par an, dont l'essentiel sous forme indirecte, taux de TVA très réduit et tarifs postaux privilégiés, qui bénéficient mécaniquement aux titres les plus gros [266]. L'aide au pluralisme proprement dite, qui cible les journaux fragiles à faibles ressources publicitaires, pèse une vingtaine de millions. Autrement dit, l'essentiel du soutien public renforce la concentration qu'une petite fraction tente de corriger. La Norvège fait l'inverse et consacre plus de 100 euros par habitant et par an à un soutien explicitement dirigé vers les médias régionaux et les titres de niche qui ne seraient pas viables autrement [265].

Trois corrections en découlent. Basculer les aides indirectes vers des aides au pluralisme conditionnées à des critères de déontologie vérifiables, indépendance de la rédaction, transparence de l'actionnariat, existence d'une charte opposable. Doter l'audiovisuel public d'une loi de programmation pluriannuelle qui le sorte de l'arbitrage budgétaire annuel, comme la défense et la justice. Et généraliser, de l'école primaire à la formation des adultes, un enseignement de résilience cognitive qui apprend à identifier une source, à reconnaître un procédé de manipulation

et à distinguer une corrélation d'une causalité. Ce dernier volet coûte peu et produit ses effets sur vingt ans, ce qui explique qu'aucun gouvernement ne s'y attelle.

Les plateformes ont changé quelque chose de plus profond que ce que le diagnostic courant retient. Le problème principal n'est pas qu'elles diffusent des mensonges, même si elles le font. Il est qu'elles ont substitué à un espace public commun une collection d'espaces privés qui ne se recoupent plus. Deux voisins qui votaient différemment lisaient autrefois le même journal régional et regardaient le même journal télévisé ; ils partageaient les faits et se disputaient sur les conclusions. Ils reçoivent aujourd'hui deux flux distincts, calibrés chacun sur ce qui retient leur attention, et se disputent désormais sur les faits eux-mêmes. Un désaccord politique est fécond ; un désaccord sur le réel ne mène nulle part.

Ce qui produit cet effet n'est pas une intention malveillante mais un modèle économique. Un algorithme réglé sur le temps passé sélectionne ce qui indigné, puisque l'indignation retient mieux que la nuance. Exiger la transparence des critères de recommandation, ouvrir les données d'audience à la recherche publique et rendre les responsables techniques auditables ne relève donc pas de la censure : cela revient à demander à une infra-

structure devenue centrale de rendre compte de ses règles, comme on l'exige déjà d'une banque ou d'un opérateur de réseau.

Une dernière menace est trop souvent laissée aux seuls services de renseignement. L'ingérence informationnelle d'États étrangers n'est plus une hypothèse : elle est documentée, outillée, et elle cible précisément les fractures qu'un pays laisse ouvertes. Une société où 29 % des gens font confiance à leurs médias offre une surface d'attaque qu'aucun dispositif technique ne compensera. La meilleure défense contre la manipulation extérieure reste un débat intérieur qui fonctionne.

QUI EST AUTOUR DE LA TABLE

Vient enfin la question que le débat français traite le plus mal, alors qu'elle décide de tout le reste : de qui parle-t-on quand on dit « nous » ?

Deux mouvements démographiques la posent, et le pays les discute séparément alors qu'ils forment les deux faces du même problème.

Le premier est le vieillissement. Le système de retraites a été conçu quand l'espérance de vie des hommes atteignait environ soixante ans pour un âge légal fixé à soixante-cinq. L'espérance de vie après 65 ans est aujourd'hui de 19,9 ans pour les hommes et 23,6 ans pour les femmes, contre une douzaine et une quinzaine d'années dans les années soixante [317]. La France compte 17,3 millions de retraités [316]. Aucun réglage à la marge ne fera disparaître cette arithmétique.

Le débat français se concentre pourtant sur un seul paramètre, l'âge légal, qui est aussi le plus injuste. L'espérance de vie en bonne santé à cinquante ans varie de huit ans entre un cadre supérieur et un ouvrier [318]. Un maçon qui a commencé à dix-huit ans a accumulé quarante-six ans de travail physique à soixante-quatre ; un consultant qui a commencé à vingt-cinq en a accumulé trente-neuf, derrière un bureau. Leur imposer la même borne au nom de l'égalité produit une inégalité que chacun constate et que le système refuse de nommer.

La Suède procède autrement depuis vingt-cinq ans, avec une fenêtre de départ flexible entre 63 et 70 ans où le montant s'ajuste automatiquement à l'espérance de vie et à la croissance [319]. La règle n'a pas fait disparaître le débat, elle l'a déplacé : on discute des paramètres de la formule au lieu de refaire la loi tous les six ans. Ouvrir une fenêtre progressive, permettre la retraite partielle en travaillant à 80, 60 ou 40 % avec une pension

correspondante et sans pénalité fiscale, et intégrer une pénibilité mesurée sur le terrain, sans s'en remettre aux déclarations : trois pièces qui rendent le système à la fois soutenable et défendable.

Une injustice plus discrète mérite d'être nommée, parce qu'elle concerne les plus vulnérables. Un système de retraite qui verse des pensions calculées sur une carrière complète pénalise mécaniquement ceux dont la carrière ne l'a pas été : les femmes qui se sont arrêtées, les travailleurs à temps partiel subi, ceux qui ont enchaîné les contrats courts que le chapitre 11 décrit. Ces trajectoires produisent des pensions faibles chez des gens dont l'espérance de vie est déjà plus courte, si bien que le système leur prend davantage et leur rend moins, deux fois. Aucun débat sur l'âge légal ne corrige cela ; seule une révision des règles de calcul et des minima le fait.

Le vieillissement est par ailleurs traité comme une charge alors qu'il est aussi un marché. Plus de 22 millions de personnes de soixante ans et plus vivront en France d'ici quinze ans, avec des besoins que presque personne ne prend au sérieux. Huit millions de logements nécessitent des travaux d'adaptation pour rester habitables avec l'âge [322], et la filière qui devrait les réaliser n'existe qu'à l'état artisanal. Le pays qui saura industrialiser l'adaptation du logement, les services à domicile et les technologies d'autonomie exportera ce savoir-faire à toute l'Europe, qui vieillit derrière nous.

Le second mouvement est migratoire, et la France y gaspille précisément ce qui lui manque. Quelque part dans le pays, un médecin formé à Damas ou à Alger surveille l'entrée d'un centre commercial, pendant que son diplôme attend qu'une commission le valide [309]. À quarante kilomètres, une commune cherche un médecin traitant, comme 6,7 millions de Français. Cette scène ne relève d'aucune fatalité : elle résulte de procédures de reconnaissance des qualifications dont la lenteur n'a aucune justification sanitaire, comme le chapitre 4 l'a montré.

Le débat public pose la question en termes de volumes quand elle se pose en termes de flux et de conditions. Étudiants, travailleurs qualifiés, regroupement familial, demandeurs d'asile et migrations irrégulières relèvent de logiques entièrement différentes, appellent des politiques distinctes, et sont discutés comme un seul bloc. Trois décisions produiraient plus d'effet que dix débats. Autoriser le travail des demandeurs d'asile dès le dépôt du dossier, ce qui supprime l'inactivité forcée qui produit à la fois de la dépense publique et de la délinquance de subsistance. Accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers dans les métiers en tension, avec évaluation rapide des compétences réelles, comme l'Allemagne le pratique. Et faire de l'apprentissage intensif du français une obligation réciproque, financée sé-

rieusement par l'État et exigée du nouvel arrivant, car le contrat d'intégration que la France signe n'est aujourd'hui honoré par aucune des deux parties.

Le chapitre 10 a établi ce que la recherche dit de la sécurité : l'écart apparaît à la deuxième génération, en Europe et pas aux États-Unis, ce qui met en cause le contexte d'accueil et non l'origine. La conséquence pratique est que la politique d'intégration est une politique de sécurité de moyen terme, et que les traiter dans deux ministères qui ne se parlent pas garantit l'échec des deux.

Le débat français n'entend jamais une évidence pourtant décisive pour ce livre : l'immigration et le vieillissement se répondent arithmétiquement. Un pays dont la population active diminue et dont les besoins de soins explosent a besoin de bras et de compétences, et il en a besoin dans les métiers précisément où les tensions sont les plus fortes : la santé, l'aide à domicile, le bâtiment, l'agriculture saisonnière. Ce constat ne tranche aucun débat sur les volumes ni sur les conditions, qui restent des choix politiques légitimes. Il interdit seulement de discuter des deux sujets comme s'ils n'avaient aucun rapport, ce que la France fait pourtant depuis trente ans, avec un ministère qui cherche des soignants et un autre qui explique qu'il y a trop d'arrivants.

Le contrat d'intégration mérite d'être pris au sérieux par ses deux signataires. L'État doit financer un apprentissage linguistique intensif qui fonctionne, reconnaître les qualifications en mois plutôt qu'en années, et sanctionner réellement la discrimination à l'embauche que vingt ans de tests sur CV documentent sans que rien ne bouge. Le nouvel arrivant doit apprendre la langue, respecter les règles communes et s'inscrire dans le travail. Un contrat qu'une seule partie honore n'est pas un contrat, et c'est aujourd'hui la situation dans les deux sens.

Budget récapitulatif, chapitre 12.

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Majorité renforcée pour les engagements de long terme	Nul	Réforme du règlement et loi organique	Année 1
Assemblées citoyennes en amont des réformes structurantes	30 à 50 M€	Budget des assemblées	Année 1
Droit à l'expérimentation régionale évaluée	Nul	Cadre existant à élargir	Année 1
Instance d'évaluation indépendante des politiques publiques	40 à 60 M€	Redéploiement des corps d'inspection	Année 2
Médiation numérique et points d'accès physiques	500 M€ à 1 Md€	Rentabilise les 35 Md€ déjà investis dans le réseau	3 ans
Basculer des aides indirectes à la presse vers le pluralisme conditionné	Nul (600 M€ redéployés)	Aides existantes	Loi de finances
Loi de programmation de l'audiovisuel public	Nul en soi	Sanctuarisation pluriannuelle	Année 1

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Éducation à la résilience cognitive, de l'école aux adultes	30 à 50 M€	Éducation nationale et formation continue	5 ans
Retraite flexible, partielle, et pénibilité mesurée	Neutre à terme, coût de transition	Réforme systémique	Ouverture en 2028, plein régime à 2035
Filière d'adaptation des logements au vieillissement	Voir chapitre 9	Tiers-financement	10 ans
Travail des demandeurs d'asile et reconnaissance accélérée des diplômés	Nul, recettes nettes	Réglementaire	Année 1

Le détail figure dans la liste des mesures publiée en ligne.

Qui gagne, qui perd. Gagnent tous ceux qui subissent aujourd'hui l'instabilité des règles, c'est-à-dire les industriels qui investissent à quinze ans, les collectivités qui planifient, et les ménages qui paient les factures de l'hésitation. Gagnent les 8 millions de Français que le numérique a laissés sur le quai. Gagnent les journaux fragiles, aujourd'hui écrasés par des aides qui favorisent les gros. Gagnent les métiers pénibles, à qui la re-

traite flexible rend des années de vie en bonne santé. Gagnent les médecins étrangers dont les diplômes dorment et les communes qui les cherchent. Perdent les majorités successives, qui renoncent à défaire l'œuvre de la précédente. Perdent les grands groupes de presse, dont les aides indirectes se redéployent. Perdent les administrations centrales, qui cèdent au terrain le droit d'expérimenter autrement. Et perd, plus généralement, celui qui tire avantage du fait que les règles changent souvent, car c'est toujours celui qui a les moyens de suivre.

Une démocratie se juge moins à la qualité de ses débats qu'à la durée de vie de ses décisions. La France discute beaucoup, vote souvent, et recommence sans cesse. Chacune de ces reprises a un coût que personne n'inscrit nulle part, et qui se compte pourtant en dizaines de milliards, en filières perdues et en confiance qui ne revient pas.

Reprenez le compte que vous avez fait en ouvrant ce chapitre. Ces réformes successives n'ont pas échoué faute d'intelligence ou de courage. Elles ont échoué parce que rien, dans nos règles, n'oblige une décision à survivre à celui qui l'a prise.

Le chapitre suivant sort des frontières pour examiner ce que la France peut faire à une échelle qu'elle ne contrôle pas seule.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [76], [100], [128], [133], [134], [259] à [267], [281], [282], [288], [293], [309], [316] à [322].

Chapitre 13 — La France dans le monde

Un pays trop petit pour peser seul, et qui détient pourtant des atouts que personne d'autre en Europe ne possède. Reste à savoir ce qui se décide à Paris, ce qui se décide à Bruxelles, et ce qui ne se décide nulle part.

Quel pays possède la deuxième zone maritime du monde ?

La France. Environ 10 millions de kilomètres carrés d'espace maritime, dont 97 % proviennent de ses outre-mer, ce qui en fait le seul pays européen physiquement présent dans l'Atlantique, l'océan Indien et le Pacifique [406bis]. Peu de Français le savent, et cette ignorance dit beaucoup : le pays possède un monde qu'il ne regarde pas.

La France est un archipel à trois niveaux. Un archipel de territoires, dispersés sur trois océans, où vivent 1,6 million de personnes et stationnent en permanence quelque 7 000 militaires. Un archipel de gens, avec une diaspora de près de deux millions et demi de personnes, en croissance continue depuis vingt ans

[406]. Et un archipel de locuteurs : 396 millions de personnes parlent français selon le dernier rapport de l'Organisation internationale de la francophonie, ce qui en fait la quatrième langue du monde, et les projections atteignent 590 millions en 2050, dont neuf sur dix en Afrique [409].

Un archipel n'a de force que si ses îles sont reliées, et si quelqu'un décide à quelle échelle on les gouverne.

CE QUE LA FRANCE SAIT FAIRE SEULE

Commençons par ce qui fonctionne. Le cas est assez rare pour mériter d'être compris avant d'être réformé.

La France est l'un des très rares pays au monde capables de produire l'ensemble de leur défense : avions de combat, sous-marins, satellites, missiles, dissuasion nucléaire. Ce tissu industriel produit des résultats mesurables. Les exportations d'armement ont atteint un record d'environ 27 milliards d'euros lors de la vente de quatre-vingts Rafale aux Émirats, et se maintiennent depuis autour de 20 milliards par an [235]. Ces contrats sont arrachés à la concurrence américaine chez des clients exigeants, et il n'existe pas d'audit plus probant.

Cette industrie porte une politique économique que personne ne présente comme telle. Elle emploie des ingénieurs, fait vivre des sous-traitants dans des territoires que rien d'autre n'irrigue, et produit des technologies qui migrent vers le civil sans coûter un euro de subvention. Les États-Unis l'ont compris depuis longtemps : leur agence de recherche de défense fonctionne avec 220 personnes et environ 4,4 milliards de dollars par an, et les technologies qu'elle a fait naître représentent une capitalisation boursière cumulée qui dépasse vingt mille milliards de dollars [236]. Elle ne subventionne pas la recherche : elle commande des résultats, comme le chapitre 11 l'a décrit.

Vient alors le paradoxe. Les mêmes entreprises, les mêmes ingénieurs et les mêmes usines qui gagnent à l'export accumulent sur le marché domestique des retards de dix ans et des surcoûts dépassant 30 % du budget initial [238]. Ni les compétences ni la volonté ne font la différence : tout est dans le modèle d'acquisition. À l'export, le client définit un besoin, met en concurrence et paie à la livraison. En France, l'État co-conçoit pendant des années avec l'industriel, modifie le cahier des charges en cours de route, et finit par payer les conséquences de ses propres changements d'avis. Le remède est connu et se pratique ailleurs : spécifier un résultat plutôt qu'une solution, geler le besoin, payer à la performance, et accepter d'acheter parfois sur étagère ce qu'on ne sait pas produire mieux.

Reste la pièce que la France est seule à détenir sur le continent, et dont le débat public parle mal. La dissuasion nucléaire coûte 6 à 7 milliards d'euros par an, environ 13 % du budget de défense français [240]. Cette charge n'apparaît nulle part dans les comparaisons européennes. L'Allemagne consacre à sa défense un budget désormais supérieur à 100 milliards d'euros, sans aucune dépense nucléaire [242] ; la Pologne y consacre 4,3 % de sa richesse nationale, premier ratio de l'Alliance atlantique, sans davantage. Se doter d'une dissuasion souveraine coûterait à l'Allemagne plusieurs dizaines de milliards à l'installation, puis 10 à 15 milliards par an [241].

Autrement dit, la France finance pour le compte du continent une capacité dont ses voisins bénéficient sans la payer, et cette asymétrie n'est comptabilisée ni dans les contributions au budget européen, ni dans le critère de 2 % du produit intérieur brut qui mesure les efforts de défense au sein de l'Alliance. Il ne s'agit pas de réclamer un remboursement, qui n'aurait aucun sens stratégique. Il s'agit d'obtenir que cette contribution soit reconstruite dans les arbitrages européens, en équipements financés en commun, en priorités industrielles ou en poids décisionnel. Un pays qui porte une charge collective sans jamais la faire valoir finit par la porter seul et sans influence.

Une difficulté plus discrète menace cet outil, et elle ne relève pas du budget. Une armée ne se mesure pas à ses équipements mais aux gens qui les servent, et la France peine à recruter et surtout à fidéliser. Un mécanicien aéronautique formé aux frais de l'État vaut beaucoup sur le marché civil ; un cyber-combattant, davantage encore. Les armées forment ainsi, à leurs frais, une partie des compétences que l'industrie leur reprend cinq ans plus tard. Aucune loi de programmation ne corrige cela, parce que le problème se situe dans les conditions concrètes du métier : les mutations qui cassent la carrière du conjoint, le logement en garnison, l'école des enfants déplacée tous les trois ans. Ce sont des sujets sans prestige, moins visibles qu'un porte-avions, et qui décident pourtant de la capacité réelle du pays à tenir son format.

La programmation militaire en cours a envoyé un signal budgétaire fort et laissé le modèle intact. Elle augmente les crédits sans réformer la manière de les dépenser, ce qui produit mécaniquement le même résultat en plus grand. Un pays qui augmente son budget de défense de moitié sans toucher à son modèle d'acquisition financera les mêmes retards, plus chers.

CE QU'ELLE NE PEUT PAS FAIRE SEULE

L'arithmétique ne laisse aucune place au doute. Face à un budget de défense américain proche de 954 milliards de dollars et à un budget chinois estimé à 336 milliards, les 57 milliards français ne tiennent aucune comparaison [242]. Additionnées, les dépenses des vingt-sept États membres forment le deuxième budget militaire de la planète. Séparées, elles produisent vingt-sept armées qui n'utilisent pas les mêmes munitions.

Le même raisonnement vaut pour presque tout ce que ce livre propose. La réforme fiscale du chapitre 2 fonctionnera mieux si l'Union harmonise l'impôt sur les sociétés, faute de quoi une partie des profits continuera de se localiser là où le taux est le plus bas. La souveraineté pharmaceutique du chapitre 10 ne se reconstruit pas à l'échelle d'un seul pays quand l'essentiel des principes actifs vient d'Asie. Les entreprises technologiques du chapitre 11 ont besoin d'un marché de 450 millions de consommateurs, sans quoi elles resteront des proies.

Ce marché existe déjà, et il est devenu si banal qu'on ne le voit plus. Le marché unique est la plus grande zone d'échange intégrée du monde : aucun droit de douane interne, des standards communs, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Les estimations de son apport situent le gain pour la France entre 80 et 100 milliards d'euros par an par rapport à un scénario sans lui [383]. Le commerce entre

États membres représente environ 60 % de leurs exportations totales, ce qui signifie qu'une entreprise française a pour marché domestique l'Europe plutôt que la France [384].

Le Royaume-Uni a fourni l'expérience grandeur nature que personne n'aurait osé mener. L'organisme indépendant chargé des prévisions budgétaires à Londres chiffre la perte de long terme à 15 % des échanges avec l'Union et 4 % de productivité nationale [403]. Aucun de ces chiffres n'était contesté avant le vote ; ils étaient simplement inaudibles.

L'Europe reste pourtant très en deçà de ce qu'elle pourrait être, et pour des raisons que la France peut aider à corriger.

Le monde, lui, s'est durci sans que l'Europe change de rythme. Il s'organise en blocs qui se ferment : subventions industrielles massives d'un côté de l'Atlantique, capacités de production écrasantes de l'autre côté du Pacifique, et une compétition où les États assument désormais de protéger leurs entreprises sans s'embarrasser des règles qu'ils avaient eux-mêmes écrites. À cela s'ajoute un acteur d'un type nouveau : quelques entreprises technologiques dont la capitalisation dépasse le produit intérieur brut de la plupart des États membres, qui négocient d'égal à égal avec des gouvernements et arbitrent entre juridictions comme on choisit un fournisseur.

Dans ce paysage, l'Europe occupe une position singulière qu'elle n'ose pas tenir. Elle est le seul bloc démocratique encore capable de tenir tête aux deux modèles dominants, et le seul dont le marché soit assez grand pour que ses règles s'imposent. Ce qui lui manque n'est ni la taille ni la richesse : c'est la capacité de décider vite, et l'acceptation que peser suppose parfois de déplaire.

Le marché unique s'arrête aux services, qui représentent pourtant 70 % de la richesse européenne. L'Union compte trente-quatre groupes d'opérateurs mobiles quand les États-Unis en ont trois [383bis]. Un architecte, un comptable ou une entreprise de logiciel qui franchit une frontière retrouve un droit national entier à absorber. Acheter le marché unique des services produirait davantage de croissance que n'importe quel plan de relance, et ne coûterait rien.

Le budget européen finance encore largement le passé. Environ 153 milliards d'euros par an, dont la part historiquement dominante va à l'agriculture selon les règles que le chapitre 8 a démontées, quand la recherche, la défense commune et les infrastructures de réseau restent sous-dotées au regard des enjeux [385]. Redéployer ce budget est un combat politique difficile ; c'est aussi le seul levier disponible à court terme, puisque personne n'augmentera les contributions nationales.

La décision européenne reste otage de l'unanimité sur les sujets qui comptent, fiscalité et politique étrangère au premier chef. Un État membre sur vingt-sept suffit à bloquer, ce qui garantit l'immobilité sur exactement les dossiers où l'Europe aurait le plus de valeur. Étendre le vote à la majorité qualifiée à ces domaines est la réforme institutionnelle la plus importante que la France puisse porter, et la plus difficile.

L'Europe a déjà accompli beaucoup, et l'oubli de ces acquis nourrit le procès permanent qu'on lui fait. La paix entre des nations qui se sont massacrées pendant des siècles est devenue si évidente qu'elle a cessé d'être un argument. La monnaie unique a supprimé le risque de change pour des millions d'entreprises et a tenu pendant deux crises majeures. Le programme d'échange universitaire a fait circuler des générations entières. Les normes européennes, que l'on présente volontiers comme une charge, sont devenues le standard mondial dans plusieurs domaines : un fabricant asiatique qui veut vendre en Europe applique les règles européennes, et il finit souvent par les appliquer partout parce qu'il est plus simple de produire une seule version. Cette capacité à imposer ses règles sans imposer sa force est un pouvoir que peu de puissances possèdent.

La régulation européenne fait pourtant l'objet d'un procès qui mérite d'être instruit sérieusement, parce qu'il contient une part de vérité. Réguler une technologie avant qu'elle n'existe sur

son territoire revient à contraindre ses propres laboratoires pendant que les concurrents étrangers avancent sans entrave, puis à leur ouvrir le marché une fois qu'ils dominent. C'est ce qui menace l'Europe sur l'intelligence artificielle. La leçon n'est pas de renoncer à réguler, ce qui reviendrait à abandonner le seul pouvoir dont l'Union dispose. Elle est de réguler les usages sans brider les technologies elles-mêmes, et de faire coïncider le calendrier de la règle avec celui de l'industrie qu'elle prétend encadrer.

Une contradiction française mérite d'être nommée. Le pays réclame une Europe puissance et refuse régulièrement les transferts de souveraineté qui la rendraient possible ; il demande une harmonisation fiscale et défend ses propres niches ; il veut une préférence européenne dans les marchés publics et achète américain quand cela l'arrange. Cette contradiction a un coût : elle prive la France de la crédibilité nécessaire pour entraîner les autres.

CE QUI VIENT

Trois mouvements de fond décideront de la place de la France, et aucun ne se règle en un mandat.

Les migrations climatiques. La projection de référence de la Banque mondiale estime à environ 216 millions le nombre de personnes susceptibles d'être déplacées à l'intérieur de leurs propres frontières d'ici 2050 par les effets directs du dérèglement : sécheresses, effondrement des rendements agricoles, montée des eaux, stress hydrique [407]. Ces déplacements se concentreraient en Afrique subsaharienne, en Asie et en Afrique du Nord. Deux éléments méritent d'être retenus. Le premier est qu'il s'agit très majoritairement de déplacements internes, et non de flux vers l'Europe : le débat français confond systématiquement les deux. Le second est qu'une action immédiate sur les émissions et sur l'adaptation réduirait ce total de 80 %. La politique migratoire de 2050 se joue aujourd'hui, dans les budgets d'adaptation et de coopération plutôt que dans les débats sur les frontières.

Le rétrécissement de l'influence. Les derniers soldats français ont quitté le Sénégal, après le Tchad et la Côte d'Ivoire ; de l'ancienne présence militaire en Afrique ne subsistent que Djibouti et le Gabon, moins de deux mille hommes. En trois ans, la France a perdu l'essentiel d'un dispositif construit en soixante. Qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, la relation avec le continent africain ne continuera pas sur les mêmes bases. Or c'est là que se joue l'avenir de la francophonie, avec neuf futurs locuteurs sur dix.

Cette francophonie est traitée comme un héritage alors qu'elle est un actif. Près de 400 millions de locuteurs aujourd'hui, potentiellement 590 millions en 2050 : c'est un espace économique, culturel et universitaire que la France sous-exploite massivement. Les moyens consacrés à l'enseignement du français à l'étranger, aux bourses universitaires et aux médias francophones sont sans rapport avec l'enjeu, et l'essentiel de l'effort repose sur des institutions dont les budgets baissent depuis quinze ans. Un pays qui laisse s'éteindre la langue qu'il partage avec un demi-milliard de personnes se prive du seul actif d'influence qui ne s'exproprie ni ne se taxe.

La fuite des talents. Le nombre de Français installés à l'étranger a augmenté de 23 % en dix ans, et les profils les plus qualifiés partent dans des proportions plus élevées : 19 % des polytechniciens d'une promotion récente, 17,4 % des centraliens, 15 % des diplômés des écoles de commerce. Ce mouvement n'a rien d'une trahison ; c'est un signal. Les gens partent là où leur travail est mieux payé, mieux financé et moins entravé, ce que les chapitres précédents ont documenté domaine par domaine. La diaspora peut d'ailleurs devenir un atout si le pays cesse de la traiter comme une perte : les pays qui réussissent le mieux, Israël, l'Irlande, l'Inde, entretiennent des liens actifs avec leurs ex-

patriés, qui investissent, recrutent et ouvrent des marchés. Encore faut-il leur proposer autre chose que des files d'attente consulaires.

Ces trois mouvements convergent vers un endroit que la métropole regarde peu : les outre-mer. Ce sont eux qui donnent à la France sa zone maritime, sa présence dans l'Indo-Pacifique et une part de sa voix dans les enceintes internationales. Ce sont aussi les territoires où les indicateurs de ce livre sont les plus dégradés : chômage, coût de la vie, accès aux soins, logement. Un pays qui tire de ses outre-mer son statut de puissance maritime et qui y laisse subsister les écarts les plus élevés de la République se prépare des ruptures qu'aucun discours ne préviendra. La cohérence commande d'y appliquer en priorité les politiques des chapitres précédents, à commencer par celles du logement, de la santé et de la mobilité.

Trois chantiers découlent de tout ce qui précède. Le premier consiste à traiter la francophonie comme une politique économique et non comme un héritage à entretenir, avec des moyens proportionnés à un espace d'un demi-milliard de personnes : enseignement, bourses, universités partagées, production audiovisuelle. Le deuxième consiste à faire de l'adaptation climatique des pays exposés une priorité de l'aide publique au développement, parce que chaque euro dépensé là-bas réduit une pression qui arrivera ici. Le troisième consiste à organiser la rela-

tion avec la diaspora : un pays qui compte deux millions et demi de ressortissants à l'étranger dispose d'un réseau commercial et scientifique que personne n'a pensé à activer.

Reste un dernier acteur, dont la France dépend et qu'elle ne contrôle pas. Les États-Unis sont son premier client hors Union européenne et son premier investisseur étranger ; c'est le même allié qui a imposé un tarif de 15 % sur la plupart des biens européens [409bis]. La Chine représente son premier déficit commercial bilatéral, près de 50 milliards d'euros, soit près de la moitié du déficit total du pays, et une dépendance d'intrants que le chapitre 8 a détaillée. Entre deux blocs qui se ferment, aucune position n'est confortable. Une seule est tenable, et elle passe par l'échelle continentale.

Budget récapitulatif, chapitre 13.

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
Réforme du modèle d'acquisition de défense (résultat spécifié, besoin gelé, paiement à la performance)	Économies estimées de 10 à 15 % sur les programmes	Budget de défense existant	Programmes engagés dès l'année 1
Agence de commande de rupture sur le modèle américain	300 à 500 M€	Redéploiement des crédits d'études	Année 2
Reconnaissance de la charge nucléaire dans les arbitrages européens	Nul	Négociation	Mandat en cours
Achèvement du marché unique des services	Nul	Directive européenne	5 ans
Redéploiement du budget européen vers recherche, défense, réseaux	Nul (à enveloppe constante)	Cadre financier pluriannuel	Prochaine négociation budgétaire
Extension du vote à la majorité qualifiée	Nul	Révision des traités	Long terme

MESURE	COÛT ANNUEL	FINANCEMENT	HORIZON
(fiscalité, politique étrangère)			
Francophonie : enseignement, bourses, médias	500 M€ à 1 Md€	Redéploiement de l'aide au développement	10 ans
Adaptation climatique dans l'aide aux pays exposés	1 à 2 Md€	Aide publique au développement existante	Continu

Le détail figure dans la liste des mesures publiée en ligne.

Qui gagne, qui perd. Gagnent l'industrie de défense, qui cesse de subir un client indécis ; les entreprises de services, à qui l'Europe s'ouvre enfin ; les chercheurs et les industriels que le budget européen redéployé financerait ; et les pays francophones avec lesquels la relation redeviendrait réciproque. Perdent les grands programmes coopératifs dont l'architecture actuelle protège les positions acquises de chaque industriel national. Perdent les bénéficiaires du budget agricole européen dans sa répartition actuelle. Perd l'État français une part de sa capacité à bloquer seul, puisque la majorité qualifiée coupe dans les deux sens. Ce dernier point est le prix d'entrée, et il faut l'assumer au lieu de prétendre qu'une Europe efficace se construirait sans lui.

Une objection revient dès qu'on propose de transférer des décisions à Bruxelles, et elle est légitime : l'Union souffre d'un déficit démocratique réel. Ses décisions se prennent dans des enceintes que peu de citoyens identifient, son parlement n'a pas l'initiative des lois, et les responsables les plus puissants ne sont désignés par personne directement. Prétendre le contraire serait malhonnête.

Deux réponses s'imposent pourtant. La première est que ce déficit se corrige, et que la France ferait mieux de porter cette correction que de s'en servir comme argument pour ne rien transférer : initiative législative donnée au Parlement européen, désignation des dirigeants liée au résultat des élections, publicité des positions prises par chaque État en conseil. La seconde est qu'une décision prise à vingt-sept sans être comprise reste moins grave qu'une décision qui n'est prise nulle part. Sur la fiscalité des multinationales, sur les normes technologiques ou sur la défense, l'alternative au vote européen n'est pas la souveraineté nationale : c'est l'absence de décision, et le choix par défaut de règles écrites ailleurs.

Un archipel dispersé sur trois océans, un demi-milliard de locuteurs à l'horizon d'une génération, la seule dissuasion nucléaire de l'Union, deux millions et demi de Français répartis dans le monde : peu de pays comparables disposent d'un tel jeu.

Reprenez la question du début. La deuxième zone maritime du monde appartient à un pays qui n'en fait presque rien, faute d'avoir décidé ce qu'il voulait en faire. C'est peut-être la meilleure image de ce chapitre : la France n'a pas d'abord un problème de moyens, elle a un problème d'échelle et de décision.

La troisième partie de ce livre revient sur le sol français pour répondre à la question que tout lecteur se pose depuis le premier chapitre. Qui paie tout cela ?

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [235] à [245], [383], [383bis], [384], [385], [401], [403], [406], [406bis], [407], [409] et [409bis].

Chapitre 14 — Qui paie l'abondance

L'addition de toutes les propositions de ce livre, ce qu'elle représente vraiment, et par où elle se finance sans augmenter la pression sur ceux qui la subissent déjà.

Deux questions, à prendre dans l'ordre. Combien la France dépense-t-elle chaque année en dépenses publiques ? Et combien coûte, selon vous, l'ensemble des réformes proposées dans ce livre ?

La dépense publique française approche 1 600 milliards d'euros par an, soit 57 % de la richesse produite, le ratio le plus élevé des grandes économies mondiales [412]. L'addition de ce livre se situe entre 49 et 60 milliards d'euros par an en régime de croisière, auxquels s'ajoutent 6 à 8 milliards d'investissements ponctuels étalés sur les cinq premières années.

Autrement dit, entre 1,7 et 2,1 % de la richesse nationale, ou 3 à 4 % de dépense publique supplémentaire dans un pays qui en engage déjà seize cents milliards. Le chiffre est sérieux sans être vertigineux, et c'est ce qui rend la discussion possible.

Qui règle l'addition, alors ?

CE QUE COÛTE LE LIVRE

Le détail figure dans la liste des mesures publiée en ligne, mais les grandes masses méritent d'être posées ici.

La santé, la sécurité et la justice représentent le poste le plus lourd, avec l'effort de prévention doublé, l'intégration de la médecine prédictive au parcours remboursé, la refonte de la police de proximité, le plan sur les violences intrafamiliales et l'ouverture de l'accès au droit. L'école, la formation et l'innovation viennent ensuite, avec la revalorisation enseignante et le financement réel des reconversions. Le logement, la rénovation énergétique et la mobilité forment le troisième bloc. L'énergie et l'agriculture pèsent moins que ce que l'on croit, car l'essentiel y passe par des garanties d'État et par une redistribution à enveloppe constante.

Deux précisions comptables évitent les doubles comptes. Le chèque alimentaire relève à la fois de la politique agricole et de la prévention sanitaire ; il n'est compté qu'une fois. Les garanties accordées aux nouveaux réacteurs et au réseau électrique ne sont pas des dépenses budgétaires : elles ne coûtent rien tant

que les opérateurs restent solvables, et le contribuable les honore dans le cas contraire. Ce risque est réel et il est assumé ; il n'est pas une dépense.

Aucun programme politique n'a jamais présenté cette addition, et la raison en est simple. Les programmes politiques français annoncent des mesures sans les additionner, ou additionnent des dépenses sans nommer leurs financements. Les deux exercices sont plus confortables que celui-ci, parce qu'ils permettent de ne fâcher personne. Un chiffrage complet, en revanche, désigne nécessairement ceux qui paieront, et c'est la raison pour laquelle il est si rare.

Cette réticence a une cause plus profonde que la lâcheté individuelle. Les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont dépensé au-delà des recettes pendant quarante ans, reporté les réformes qui coûtent immédiatement et ne rapportent qu'après l'élection, et laissé la dette franchir 3 500 milliards d'euros [412]. Aucun de ces choix n'était irrationnel du point de vue de celui qui le faisait : chacun optimisait un horizon de cinq ans dans un système qui ne récompense que cet horizon. C'est le même mécanisme que celui des rentes de la première

partie, appliqué au temps plutôt qu'à l'argent. Une génération capte ce qui revient aux suivantes, et personne n'a jamais eu à l'assumer devant elles.

CE QU'ON DÉPENSE DÉJÀ MAL

La première source de financement ne demande aucun prélèvement nouveau. Elle consiste à cesser de payer ce qui ne marche pas.

Les dépenses fiscales. La France y consacre environ 92 milliards d'euros par an, à travers 465 niches recensées [413]. Le chapitre 2 a détaillé la méthode : passer chaque dispositif à une question unique, bâtit-il la France de demain ou protège-t-il celle d'hier, et voter les suppressions dans un texte unique plutôt qu'une par une. Le rendement d'une réforme graduelle et respectueuse des droits acquis se situe autour de 50 milliards d'euros par an à maturité.

Les allègements de cotisations. Le dispositif issu de la transformation du crédit d'impôt compétitivité représente environ 22 milliards d'euros par an [414]. Son effet sur l'emploi est bien documenté au voisinage du salaire minimum, et beaucoup moins au-delà. Maintenir intégralement les allègements jusqu'à 1,6 fois le salaire minimum, là où ils fonctionnent, et recentrer la

tranche supérieure, soit une dizaine de milliards, sur les secteurs exposés à la concurrence internationale avec des engagements vérifiables d'investissement et de formation : la mesure dégage plusieurs milliards sans toucher aux emplois qu'elle protège réellement.

Les exemptions d'assiette sociale. La Cour des comptes chiffre à environ 18 milliards d'euros par an le manque à gagner sur les seuls compléments de salaire exonérés [449]. Le chapitre 2 a montré la boucle : chaque exemption creuse le déficit social, le déficit nourrit le discours sur l'excès de dépenses, et l'on demande aux assurés de combler par des franchises un trou organisé du côté des recettes.

Les aides à l'apprentissage, multipliées par trois en quelques années pour atteindre environ 12 milliards par an [415], financent aujourd'hui indistinctement les contrats qui n'auraient pas existé sans elles et ceux qui auraient eu lieu de toute façon. Un ciblage sur les métiers en tension dégagerait 3 à 4 milliards sans réduire les contrats utiles.

Les soutiens aux énergies fossiles, que l'OCDE évalue à environ 8 milliards d'euros par an pour la France [416], financent l'inverse exact de ce que le chapitre 8 propose. Leur extinction progressive, assortie d'un accompagnement des secteurs concernés, est affaire de simple cohérence.

Une revue sérieuse de l'ensemble, qui n'en retiendrait qu'une fraction prudente, dégagerait entre 15 et 25 milliards d'euros par an, sans augmenter d'un centime les prélèvements. Simplement en arrêtant ce qui ne marche pas.

CE QUI SE REMBOURSE

Une partie de l'addition n'est pas une dépense. C'est un investissement dont le retour est documenté, et confondre les deux fausse tout le raisonnement.

La prévention sanitaire en offre le cas le plus net, avec un retour médian de quatorze euros par euro investi sur les programmes évalués. La rénovation énergétique se rembourse sur les économies d'énergie que les ménages paient déjà à leur fournisseur. Les places d'hébergement judiciaire coûtent une fraction d'une place de prison. Le financement des reconversions professionnelles évite des années d'indemnisation. La formation des professions de santé intermédiaires rapporte plusieurs fois son coût à l'Assurance maladie.

Ces retours ont un défaut commun : ils arrivent entre cinq et vingt ans après la dépense, c'est-à-dire toujours après l'élection suivante. C'est la raison pour laquelle ils ne sont jamais engagés, et c'est pourquoi ce livre propose de les sortir de l'arbitrage bud-

gétaire annuel par des engagements pluriannuels sanctuarisés. Sans cette règle, chaque loi de finances tranchera comme elle tranche depuis quarante ans, en faveur de l'urgence contre l'investissement.

LES RECETTES NOUVELLES

Le solde restant appelle des recettes, et il vaut mieux dire lesquelles que laisser croire que tout se financera par des économies.

La fiscalité successorale. Le chapitre 6 a exposé la réforme : abattement préservé à 200 000 euros par enfant, ce qui laisse la quasi-totalité des successions françaises exonérées, fermeture des régimes d'exception qui permettent aux plus grands patrimoines de contourner le barème, et progressivité réelle au sommet. Rendement estimé entre 10 et 20 milliards d'euros par an, affectés exclusivement à un fonds d'égalisation des opportunités.

L'unification de la fiscalité du capital et du travail. Le chapitre 2 en a établi le principe et le rendement, entre 10 et 20 milliards par an, en refermant au passage la mécanique qui permet à un patrimoine de se former, de se dépenser et de se transmettre sans jamais produire d'impôt sur le revenu.

La fiscalité carbone avec redistribution intégrale. C'est la mesure que la France a ratée une fois, et la leçon de 2018 est claire : une taxe carbone sans contrepartie visible frappe d'abord ceux qui n'ont aucune alternative. Le dispositif qui fonctionne, pratiqué au Canada et en Suisse, reverse intégralement le produit aux ménages sous forme forfaitaire. Les ménages modestes, qui émettent moins en valeur absolue, reçoivent alors davantage qu'ils ne paient, et le signal-prix continue d'orienter les comportements. La condition posée au chapitre 9 reste valable : la taxe s'applique là où une alternative existe.

La fiscalité nutritionnelle, en relevant la TVA réduite dont bénéficient aujourd'hui les produits ultra-transformés, dégage 2 à 3 milliards affectés au chèque alimentaire, ce qui referme la boucle entre la recette et la dépense.

La contribution des grandes plateformes numériques, dont l'assiette échappe encore largement à l'impôt français, relève d'une négociation européenne davantage que d'une décision nationale, et le chapitre 13 a expliqué pourquoi.

Quatre objections méritent une réponse, car elles reviendront à chaque étape.

« **Les rendements annoncés sont optimistes.** » C'est possible, et c'est pourquoi les fourchettes sont larges. Prenons l'hypothèse basse de chaque ligne : la réforme reste finançable, avec un solde plus mince et une trajectoire de désendettement plus lente. L'ordre de grandeur ne dépend d'aucune hypothèse héroïque, parce que le gisement principal, les dépenses fiscales, est recensé chaque année par l'administration elle-même dans un document public.

« **Supprimer des niches, c'est augmenter les impôts.** » Non, et le chapitre 2 l'a démontré par l'arithmétique : les taux français sont élevés parce que l'assiette est trouée, et ceux qui n'ont accès à aucune niche paient plein tarif pour financer ceux qui en ont une. Une assiette large autorise des taux plus bas, comme la Suède l'a établi en une seule loi.

« **Les capitaux et les entreprises partiront.** » L'argument a été traité au chapitre 2 : l'échange automatique d'informations couvre désormais l'essentiel des places financières, et la mobilité fiscale réelle des grandes fortunes est très inférieure à ce que le débat suppose. Le risque existe, il est mesurable, et il ne justifie pas de renoncer.

« **Ce programme suppose un État compétent, ce qu'il n'est pas.** » C'est l'objection la plus sérieuse, et le chapitre 5 lui a donné sa réponse : rien de ce qui précède ne repose sur un pari d'efficacité administrative soudaine. L'État fixe des règles et des inci-

tations, des opérateurs variés exécutent sous contrat mesuré en résultats, une instance indépendante publie les bilans, et le Parlement arrête ce qui ne fonctionne pas. C'est précisément parce que l'administration française produit mal que le programme repose sur des règles plutôt que sur des plans.

LE TABLEAU

POSTE	MONTANT ANNUEL
Dépenses nouvelles du livre	49 à 60 Md€
Santé, sécurité, justice	18 à 24 Md€
École, formation, innovation	12 à 17 Md€
Logement, rénovation, mobilité	11 à 14 Md€
Énergie, agriculture, alimentation	4 à 6 Md€
Démocratie, information, monde	3 à 4 Md€
Financement par redéploiement	65 à 75 Md€
Revue des dépenses fiscales	50 Md€
Recentrage des allègements de cotisations	5 à 10 Md€
Ciblage des aides à l'apprentissage	3 à 4 Md€
Extinction des soutiens aux fossiles	5 à 8 Md€
Exemptions d'assiette sociale	2 à 3 Md€
Recettes nouvelles	22 à 43 Md€
Fiscalité successorale au sommet	10 à 20 Md€
Unification capital et travail	10 à 20 Md€
Fiscalité nutritionnelle	2 à 3 Md€
Carbone redistribué	Neutre par construction
Solde disponible	30 à 70 Md€

Le solde ne finance pas une dépense supplémentaire. Il va à la réduction du déficit structurel, qui tourne autour de 130 milliards d'euros par an, et dont ce programme absorberait ainsi entre un quart et la moitié.

Voilà le point le plus important de ce chapitre, et le moins attendu. Un programme de cette ampleur peut réduire le déficit plutôt que le creuser, parce que l'essentiel de son financement consiste à cesser de payer des dispositifs dont personne ne défend plus l'efficacité, sinon leurs bénéficiaires.

LA RÈGLE QUI MANQUE

Une dernière pièce manque, et elle n'a rien de comptable.

La France emprunte depuis quarante ans pour financer indistinctement ses investissements et son fonctionnement courant, et sa dette dépasse aujourd'hui 3 500 milliards d'euros [412]. Emprunter pour construire une ligne ferroviaire, un réacteur ou une université est légitime, puisque ceux qui rembourseront en profiteront. Emprunter pour payer des dépenses de fonctionnement revient à faire régler par ses enfants la consommation courante de ses parents, et c'est exactement l'une des rentes que la première partie de ce livre a documentées.

La règle à inscrire tient en peu de mots : la dette finance l'investissement, jamais le fonctionnement. Elle suppose une définition rigoureuse de l'investissement, contrôlée par une instance indépendante, faute de quoi chaque ministère reclassera ses dépenses courantes en investissements d'avenir dès la première année.

Cette règle entraîne une conséquence que ce livre assume. Certaines des réformes proposées ici prendront quinze ou vingt ans à produire leurs effets, et il faudra les tenir pendant trois ou quatre alternances. C'est exactement ce que le chapitre 12 rend possible, et c'est pourquoi la réforme des règles du jeu conditionne toutes les autres.

Reprenez les deux nombres du début. Seize cents milliards de dépense publique annuelle, contre cinquante à soixante milliards pour l'ensemble de ce livre. Le rapport est de un à trente.

La France n'a jamais eu un problème de moyens. Elle a un problème d'affectation, et l'affectation actuelle a des bénéficiaires qui savent parfaitement pourquoi ils la défendent.

Le chapitre suivant leur donne la parole, en examinant les objections les plus sérieuses qu'on peut opposer à tout ce qui précède.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [412] à [416], [43], [45] et [449].

Chapitre 15 — Objections et projet commun

Un projet qui ne survit qu'aux objections faibles ne mérite pas d'être défendu. Voici les critiques dans leur version la plus forte, ce qu'elles ont raison de soulever, et ce qui reste debout ensuite.

Vous avez formulé au moins une objection en lisant les chapitres précédents. Ce chapitre est écrit pour elle.

Six critiques y sont prises dans leur version la plus solide, celle que formulerait quelqu'un qui connaît le sujet, et non celle qu'on lit dans un commentaire. Ce qui doit être concédé l'est, et cela arrive plus souvent qu'on ne le voudrait. Le reste reçoit sa réponse.

« L'ABONDANCE IGNORE LES LIMITES PLANÉTAIRES

»

Voici l'objection la plus sérieuse, et elle vise le mot lui-même. Un livre qui promet l'abondance dans un monde de ressources finies annoncerait une fuite en avant matérielle, au moment précis où il faudrait apprendre à consommer moins.

Ce que je concède. Le mot est mal choisi si on l'entend comme abondance de biens. Une part de la croissance passée a bien été obtenue en épuisant des ressources non renouvelables, et rien ne garantit que le découplage entre production et émissions se poursuive au rythme nécessaire. Ceux qui alertent sur ce point ont eu raison plus souvent que ceux qui les moquaient.

Ce que je maintiens. L'abondance défendue ici est une abondance de conditions plutôt que de choses : du temps, de la santé, un logement digne, une éducation de qualité, la possibilité de recommencer après un échec. Aucun de ces biens n'exige une consommation matérielle croissante, et plusieurs en exigent moins. Un logement bien isolé consomme moins qu'une passoire. Une ville où l'on atteint son travail à pied consomme moins qu'un périurbain motorisé. Une alimentation moins transformée pèse moins sur les sols que celle qu'elle remplace. Un système de santé préventif coûte moins de ressources qu'un système curatif.

La règle de conception posée au chapitre 7 vaut pour chaque proposition de ce livre : un plancher social qui garantit à tous les besoins essentiels, un plafond écologique qui interdit d'exiger de la biosphère plus qu'elle ne peut soutenir. Ce qui tient entre les deux est ce que je nomme abondance. On peut préférer un autre mot ; on ne peut pas reprocher à celui-ci un contenu qu'il n'a pas.

Un désaccord réel subsiste avec une partie de la pensée décroissante, et il vaut mieux le nommer. Je ne crois pas qu'un pays puisse demander des efforts durables à ceux qui n'ont rien. Une transition qui commence par restreindre ceux dont le budget est déjà contraint échoue politiquement, et l'échec des zones à faibles émissions comme celui de la taxe carbone de 2018 le démontrent. L'ordre inverse fonctionne : donner d'abord l'alternative, puis contraindre. C'est plus lent, et c'est la seule voie qui tienne dans une démocratie.

« QUI PAIE ? »

Ce que je concède. Un programme qui coûte entre 49 et 60 milliards d'euros par an dans un pays endetté à plus de trois mille cinq cents milliards mérite mieux qu'une promesse d'économies

futures. Les chiffrages de ce genre sont habituellement optimistes, et celui-ci n'échappe pas à la règle des fourchettes larges.

Ce que je maintiens. Le chapitre 14 a détaillé les postes. L'essentiel du financement consiste à cesser de payer des dispositifs dont l'inefficacité est établie par des rapports publics que personne ne conteste, à commencer par une part des 92 milliards de dépenses fiscales annuelles. En hypothèse basse sur chaque ligne, le programme reste finançable, avec un solde plus mince et une trajectoire de désendettement plus lente.

Une chose mérite d'être ajoutée. L'objection budgétaire est presque toujours adressée aux dépenses nouvelles et presque jamais aux dépenses existantes. Personne ne demande jamais qui paie les niches fiscales reconduites sans évaluation depuis vingt ans, ni ce que coûte de ne rien faire. Le coût de l'inaction, lui, se chiffre aussi : soixante-douze milliards de bouclier tarifaire pour une crise énergétique mal anticipée, des dizaines de milliards de dépenses curatives évitables, une dette d'infrastructure qui grossit chaque année où l'on ne régénère pas le réseau ferroviaire.

« LA FRANCE N'EST PAS LE DANEMARK »

Celle-ci vise la méthode, et elle est solide. Ce livre compare constamment la France à des pays plus petits, plus homogènes, dotés d'une culture de la négociation collective que nous n'avons pas. Transposer leurs solutions reviendrait à ignorer ce qui les rend possibles.

Ce que je concède. L'objection est en partie fondée. Le Danemark compte moins de six millions d'habitants, une tradition de compromis social ancienne, et une confiance interpersonnelle qui figure parmi les plus élevées du monde. Aucune loi française ne produira cette confiance par décret. Les modèles nordiques reposent sur des équilibres qui ne se décrètent pas, et ceux qui les invoquent sans le dire trompent leur lecteur.

Ce que je maintiens. La méthode suivie ici consiste précisément à distinguer le ressort transposable du contexte qui ne l'est pas. Le cadencement ferroviaire suisse ne suppose aucune culture particulière : il suppose une décision d'horaire tenue sur plusieurs décennies. Le modèle espagnol de lutte contre les violences conjugales ne suppose pas une société plus égalitaire : il suppose des juridictions spécialisées, une formation obligatoire et des bracelets en nombre suffisant. La libéralisation du zonage à Auckland ne suppose aucun trait néo-zélandais : elle suppose de transférer la décision de densifier au-dessus de l'échelon communal.

Chacun de ces exemples a été choisi parce que son mécanisme est identifiable et détachable. Quand ce n'est pas le cas, le livre le dit : les prisons norvégiennes reposent sur un rapport à la peine que la France ne partage pas, et seule leur logique de préparation à la sortie est retenue.

L'objection se retourne d'ailleurs contre ceux qui la formulent. Si la France est trop grande, trop diverse et trop conflictuelle pour appliquer ce que font les petits pays, alors le fédéralisme allemand ou la décentralisation suisse deviennent des références plus pertinentes encore que le modèle danois. C'est précisément ce que le chapitre 12 propose.

« VOUS FAITES TROP CONFIANCE À L'ÉTAT »

Ce que je concède. L'objection viserait juste si le livre proposait de nouveaux plans, de nouvelles agences et de nouveaux guichets. L'histoire administrative française donne toutes les raisons de s'en méfier, et le chapitre 5 en a documenté le mécanisme : une machine qui produit du texte parce que c'est ce qu'elle sait produire.

Ce que je maintiens. Aucune des réformes proposées ne repose sur un pari d'efficacité administrative soudaine. L'architecture retenue est constante d'un chapitre à l'autre : l'État fixe des

règles et des incitations, des opérateurs variés exécutent sous contrat mesuré en résultats, une instance indépendante publie les bilans, et le Parlement arrête ce qui ne fonctionne pas.

Les mesures les plus puissantes de ce livre sont d'ailleurs celles qui retirent du pouvoir à l'administration plutôt qu'elles ne lui en donnent. Un droit à construire opposable aux plans locaux d'urbanisme retire aux communes un pouvoir discrétionnaire. Une commande publique réservée aux PME innovantes contraint les acheteurs. Une règle d'échange qui impose de supprimer une charge pour en créer une autre limite la production réglementaire. Une clause d'expiration automatique tue les dispositifs par défaut. Un parquet séparé de l'exécutif prive un ministre d'un pouvoir qu'il détient aujourd'hui.

« C'EST TROP LIBÉRAL » ET « C'EST TROP ÉTATISTE »

Ces deux objections arrivent souvent dans la même semaine, de lecteurs également sincères, et leur coexistence mérite mieux qu'un haussement d'épaules satisfait.

Ce que je concède aux premiers. Le livre propose bien d'ouvrir des marchés fermés, de supprimer des monopoles professionnels, de libéraliser des tarifs et d'introduire de la concu-

rence là où elle n'existe pas. Un lecteur attaché à la protection des professions ou à l'encadrement des prix y trouvera de quoi s'inquiéter, et il aura correctement lu.

Ce que je concède aux seconds. Le livre propose aussi une fiscalité successorale nettement plus progressive, une extension des droits sociaux aux travailleurs qui en sont exclus, un doublement de l'effort de prévention sanitaire, une commande publique massive et une régulation d'État sur des marchés aujourd'hui livrés au trafic. Un lecteur attaché à la limitation de la sphère publique y trouvera de quoi s'inquiéter, et il aura également correctement lu.

Ce que je maintiens. Ces positions ne se contredisent que dans une grille où l'État et le marché s'opposent terme à terme. La grille de ce livre est autre : elle oppose les positions protégées à la création de valeur, quel que soit le camp qui les protège. Un notaire dont le tarif est fixé par décret et un grand groupe qui capte une niche fiscale relèvent du même problème. Une profession fermée par un ordre et un marché de la drogue fermé par la prohibition relèvent du même problème. Dans les deux cas, quelqu'un tire un revenu d'une barrière plutôt que d'un service rendu.

« C'EST UN PROGRAMME POLITIQUE DÉGUISÉ EN ANALYSE »

Ce que je concède. Un livre qui chiffre des réformes, nomme des gagnants et des perdants et propose une trajectoire budgétaire est un objet politique. Prétendre à la neutralité serait malhonnête, et les choix de ce livre sont contestables : d'autres arbitrages étaient possibles à chaque étape.

Ce que je maintiens. La distinction utile ne passe pas entre l'analyse et le programme, mais entre ce qui est vérifiable et ce qui ne l'est pas. Les faits avancés ici sont sourcés et opposables : on peut vérifier le nombre de niches fiscales, le délai d'un contentieux civil, l'écart d'espérance de vie entre déciles, la densité de médecins par territoire. Les propositions, elles, découlent de valeurs assumées : la position d'origine ne doit pas décider d'une vie, la protection doit s'attacher aux personnes plutôt qu'aux postes, et une société se juge à ce qu'elle rend possible à ceux qui commencent.

Un lecteur peut partager les faits et rejeter les propositions. C'est exactement le débat que ce livre souhaite ouvrir, et il est aujourd'hui impossible parce que les faits eux-mêmes ne sont plus partagés.

CE QUI POURRAIT NOUS RÉUNIR

Vient alors la question qui décide de tout : qui porterait un projet pareil ?

La France ne s'est jamais rassemblée autour d'un souvenir. Chaque fois qu'elle s'est unie, c'est une construction qui l'a unie. En 1789, l'invention d'une souveraineté nationale contre l'ordre des privilèges. En 1944, dans un pays ruiné et occupé, un programme du Conseil national de la Résistance qui a inventé la Sécurité sociale, les comités d'entreprise et les nationalisations, adopté par des gaullistes, des communistes, des démocrates-chrétiens et des socialistes qui ne s'aimaient pas.

Ces deux moments méritent d'être regardés de près, car on les invoque plus souvent qu'on ne les examine.

En 1789, les États généraux se réunissent pour résoudre une crise budgétaire. Personne n'a l'intention de refonder le pays. Ce qui déclenche la bascule est un constat que les trois ordres finissent par partager : le système de privilèges rend le royaume ingouvernable et sa fiscalité insoluble. La nuit du 4 août abolit les privilèges héréditaires en quelques heures, après des siècles d'immobilité. Ce que cette nuit démontre reste vrai aujourd'hui : un ordre de privilèges peut paraître éternel jusqu'au moment où ses bénéficiaires eux-mêmes cessent de le croire défendable.

En 1944, la France est ruinée, occupée, et ses forces politiques se détestent. Le programme du Conseil national de la Résistance est pourtant adopté par des gens qui s'entretueront politiquement dix ans plus tard. Il crée la Sécurité sociale dans un pays qui n'a plus d'argent, au motif que la maladie ne doit ruiner personne. Ce moment enseigne l'inverse de ce qu'on en retient d'ordinaire : les grandes constructions ne naissent pas de l'abondance des moyens, elles naissent d'un accord sur ce qu'on refuse de laisser continuer.

Entre ces deux dates, la France a aussi accumulé les tentatives ratées, et elles instruisent autant. Les réformes de l'entre-deux-guerres ont échoué faute de majorité stable. Celles des années 1980 ont été défaites par l'alternance suivante. Les chocs de simplification successifs se sont dilués dans la concertation, comme le chapitre 5 l'a montré. À chaque fois, la même cause : un projet porté par un camp contre les autres, dans un système qui permet à la majorité suivante de tout reprendre.

Ces moments ont une propriété commune. Aucun n'a résulté d'un accord idéologique. Chacun a résulté d'un constat partagé sur ce qui ne pouvait pas continuer, suivi d'un accord minimal sur ce qu'il fallait bâtir. Les désaccords n'avaient pas disparu ; ils avaient été mis de côté le temps nécessaire.

Ce livre ne propose pas de réconcilier les familles politiques françaises, ce qui serait à la fois impossible et peu souhaitable. Il propose de constater ce que chacune peut trouver dans le démontage des rentes.

À droite, la fin d'un système où l'effort et le risque sont moins bien rémunérés que la position. Un pays où monter une entreprise, embaucher et réussir cesse d'être plus difficile que d'hériter ou de détenir. Une simplification réelle plutôt qu'annoncée, et un État qui commande des résultats au lieu de subventionner des intentions.

À gauche, une redistribution qui atteint enfin son objet. Une fiscalité successorale qui retrouve la progressivité inscrite dans son barème, des droits sociaux qui couvrent les travailleurs qui en sont aujourd'hui exclus, des services publics financés par ce qu'on cesse de verser à ceux qui n'en ont pas besoin, et un accès aux soins qui ne dépende plus du quartier.

Aux écologistes, une transition qui offre l'alternative avant d'interdire, et qui a donc une chance d'être acceptée. Une rénovation massive du parc de logements, un réseau qui rend la voiture facultative, une agriculture dont les aides cessent de récompenser la surface, une électricité décarbonée en quantité.

Aux libéraux, l'ouverture de marchés fermés depuis des décennies, la fin des monopoles professionnels, une fiscalité dont le taux affiché redevient le taux payé, et des règles stables qui permettent d'investir à quinze ans.

Aucune de ces familles n'obtient tout. Chacune obtient ce qu'elle réclame depuis longtemps sans y parvenir, parce que chacune se heurte séparément à la même coalition de bénéficiaires organisés.

Un tel accord a un prix, et le taire rendrait l'invitation malhonnête. Chaque famille devrait céder quelque chose à quoi elle tient.

La droite devrait accepter que la fiscalité successorale des très grands patrimoines redevienne réellement progressive, ce qu'elle combat depuis quarante ans, et que des droits sociaux s'étendent à des travailleurs qu'elle préfère laisser au contrat commercial.

La gauche devrait accepter l'ouverture de professions protégées dont les syndicats font partie de sa base, la libéralisation de tarifs réglementés, et l'idée qu'un dispositif public qui ne produit pas ses effets doit s'éteindre plutôt que se reconduire.

Les écologistes devraient accepter que le nucléaire soit le socle d'une électricité décarbonée, et qu'une transition qui commence par la contrainte avant l'alternative échoue politique-

ment, quel que soit son bien-fondé scientifique.

Les libéraux devraient accepter que l'État commande, régule et redistribue davantage dans plusieurs domaines, et qu'une partie de leur programme historique, la baisse générale des prélèvements, passe après le rétablissement de leur assiette.

Personne ne sort indemne d'un tel accord, et c'est ce qui le rend crédible. Un compromis où chacun conserverait ses positions ne serait qu'une addition de programmes, c'est-à-dire ce que la France produit à chaque élection depuis trente ans.

Le pari de ce livre se formule alors nettement. Les rentes françaises ne sont pas défendues par un camp ; elles sont défendues par des gens qui, dans chaque camp, ont intérêt à ce que rien ne bouge. Elles ne tomberont donc pas par une victoire électorale, mais par une addition suffisante de gens qui, sans s'aimer, préfèrent que le pays fonctionne.

Cette addition existe à l'état latent. Elle est faite des PME qui paient plein tarif, des ménages sans conseiller fiscal, des jeunes qui ne peuvent pas se loger, des soignants qui documentent plus qu'ils ne soignent, des enseignants dont le métier s'est vidé, des habitants des quartiers où le trafic fait la loi, et des millions de gens qui n'ont ni le temps ni les moyens de s'organiser. Ils forment une majorité. Ils ne se connaissent pas.

Les organiser est le travail politique d'une génération. Ce livre n'est qu'une tentative de leur montrer qu'ils ont le même adversaire.

Les sources de ce chapitre sont publiées en ligne, références [412] à [416] et celles des chapitres cités.

Conclusion — Le Grand Basculement

Ce livre s'est ouvert sur un écart. Un pays parmi les plus productifs du monde, dont les habitants figurent parmi les plus pessimistes du monde développé.

Les chapitres qui précèdent ont répondu pièce à pièce. Ils ont nommé six rentes qui se renforcent mutuellement, décrit les réformes qui les déferaient, chiffré leur financement et nommé leurs perdants. Reste la seule question que tout cela laisse ouverte : ce basculement est-il faisable dans la réalité politique française ?

Les sociétés ne se transforment pas par la vertu des arguments. Elles se transforment quand un projet devient assez concret pour rendre les compromis désirables. Une réforme sans horizon se vit comme un sacrifice sans raison, et c'est ainsi que la France vit les siennes depuis quarante ans.

CE QUI REND CE MOMENT DIFFÉRENT

La France s'est déjà trouvée à ce carrefour. Elle a investi en 1945 dans un pays ruiné. Elle a stabilisé sans transformer au début des années 1980. Elle a traversé la crise de 2008 sans la digérer.

La bifurcation actuelle se distingue des précédentes par sa vitesse. L'intelligence artificielle transforme les métiers plus rapidement que les systèmes de formation ne s'adaptent. Le vieillissement modifie l'équilibre des comptes sociaux à un rythme que nul ajustement paramétrique ne rattrape. Le dérèglement climatique impose des décisions dont les effets se mesurent en décennies. Et l'ordre international qui garantissait la sécurité européenne s'est mis à vaciller en trois ans.

Aucune de ces transformations n'attendra que la France soit prête. C'est la définition d'une fenêtre : elle ne se referme pas sur une mauvaise décision, elle se referme sur l'absence de décision.

CE QUE CE LIVRE A ÉTABLI

Quatre choses, à récapituler avant de refermer.

Le blocage a un nom et une mécanique. La stagnation française n'est ni un trait de caractère national ni une fatalité économique. C'est un système de positions protégées, dont chacune a

des bénéficiaires organisés et des victimes dispersées, et dont l'accumulation produit le résultat que chacun constate. Ce système se démonte.

Les solutions existent et fonctionnent ailleurs. Rien de ce qui est proposé ici n'a été inventé pour l'occasion. Vienne loge ses enseignants, Tokyo laisse construire, la Suisse cadence ses trains jusque dans ses vallées, l'Espagne a réduit ses féminicides d'un tiers, l'Écosse a fait reculer ses homicides de plus de moitié, la Suède a refondu sa fiscalité en une loi, le Danemark fait rejoindre le revenu moyen en deux générations. Ce sont des démocraties comparables, avec des contraintes comparables.

L'addition tient. Entre 49 et 60 milliards d'euros par an, dans un pays qui dépense seize cents milliards. L'essentiel se finance en cessant de payer ce dont plus personne ne défend l'efficacité, et le solde réduit le déficit plutôt que de le creuser.

Le blocage est politique. Chaque réforme de ce livre se heurte à une coalition identifiable, et aucune ne se heurte à une impossibilité technique ou budgétaire. C'est une bonne nouvelle, car les obstacles politiques cèdent quand les rapports de force changent, ce qui n'est pas le cas des lois de la physique.

LA FRANCE DE 2040

Voici à quoi ressemblerait le pays si ces décisions étaient prises et tenues pendant quinze ans. Ce n'est ni une prophétie ni une promesse : c'est ce que produisent les mesures décrites, pour peu qu'elles survivent aux alternances.

Un couple d'infirmiers achète un trois-pièces à vingt minutes de l'hôpital où ils travaillent, parce que le sol a été sorti du prix. Leur facture d'énergie a été divisée par trois après une rénovation qui n'a pas augmenté leur quittance.

Une adolescente de sous-préfecture prépare un concours sans que sa famille déménage ni ne paie un organisme privé, parce que son lycée dispose des mêmes outils et d'enseignants qu'on paie correctement.

Un artisan obtient une réponse administrative en trois semaines, ne saisit jamais deux fois la même information, et consacre au métier les deux mois par an que la paperasse lui prenait.

Un salarié de quarante-cinq ans dont le métier s'est transformé passe huit mois en formation financée, et reprend à un poste qui n'existait pas quand il a commencé.

Un habitant d'un quartier populaire voit passer un agent qu'il connaît par son nom, et le point de deal a fermé parce que le produit se vend ailleurs, légalement et taxé.

Une femme qui porte plainte est reçue par un fonctionnaire formé, obtient une protection en quelques jours et un hébergement le soir même.

Une entreprise de soixante personnes lève trois cents millions auprès de fonds européens et reste où elle est née, parce que son premier gros client a été une administration française.

Aucune de ces situations ne suppose une France plus riche. Toutes supposent une France qui répartit autrement ce qu'elle a déjà.

CE QUE CE LIVRE N'A PAS RÉSOLU

Ce qui reste ouvert doit être nommé.

La tension entre l'abondance et les limites planétaires est réelle là où elle est réelle. Ce livre a montré que les deux se rejoignent souvent, dans le logement, la mobilité, l'alimentation et la santé. Il n'a pas résolu la question plus vaste de ce qu'il faut produire et consommer dans une économie qui respecte durablement ces limites.

La démocratie à l'âge de la désinformation reste un problème sans solution satisfaisante. Les assemblées citoyennes et la régulation des plateformes sont des instruments imparfaits face à

une polarisation qui progresse plus vite qu'eux.

Le défaut structurel des démocraties libérales demeure entier : elles prennent mal les décisions dont les coûts sont immédiats et les bénéfices différés. Ce livre le nomme et propose des règles pour l'atténuer. Il ne le résout pas.

Et la question du désir reste posée. Tout ce qui précède est techniquement faisable et suppose qu'une majorité de Français veuille réellement que le pays change, au-delà de la plainte contre l'état des choses, en acceptant les compromis que tout changement impose.

Ce désir existe, et on le rencontre partout où l'on prend la peine de regarder. Chez l'infirmière qui ne peut pas se loger dans la ville où elle soigne. Chez le maire rural qui se bat pour garder sa dernière classe. Chez l'ingénieure qui hésite à rentrer de Zurich. Chez le patron de PME qui remplit pour la cinquième fois le même formulaire. Chez le jeune qui calcule qu'il lui faudra quinze ans de salaire pour acheter là où il travaille.

Ces gens forment une majorité. Ils ne se connaissent pas, et rien dans nos institutions ne les rassemble.

Ce livre a essayé de faire une chose et une seule : leur montrer qu'ils se heurtent au même mur, et que ce mur a été construit par des décisions dont on peut retrouver la date, l'auteur et le bénéficiaire.

Le reste appartient au débat public, aux élections, aux négociations et aux coalitions, c'est-à-dire à la politique au sens premier du terme.

La France peut décider que l'abondance est son projet, et commencer à le construire sans attendre qu'une crise l'y force. Le basculement est un choix.

La fenêtre est ouverte.

Les sources de cette conclusion sont publiées en ligne ; les données sectorielles citées ici sont documentées dans les chapitres correspondants.

Note sur les sources et les mesures

Toutes les données chiffrées de ce livre sont référencées dans le texte par des marqueurs numérotés [n]. Chaque marqueur renvoie à une référence précise, rapport public, base de données, article académique ou ouvrage, avec l'indication de l'édition et, le plus souvent, de la page ou de l'indicateur concerné.

La bibliographie compte plus de 450 références. L'imprimer aurait alourdi ce volume de plusieurs dizaines de pages pour un usage qui relève de la consultation. Elle est publiée en ligne, numérotée et accompagnée des adresses de chaque document, à l'adresse <https://pragma.community/livre/sources>. Chaque référence y figure sous le numéro exact utilisé dans le texte, avec les notes méthodologiques qui précisent périmètres, années de référence et limites des données.

La liste complète des mesures, chapitre par chapitre, avec le renvoi au chapitre qui les chiffre, est publiée au même endroit, à l'adresse <https://pragma.community/livre/mesures>. Elle comprend aussi celles que ce volume évoque sans les développer, et chaque correction y est datée.